DE L'OR DES CONFLITS À L'OR CRIMINEL:

LA NOUVELLE FACE DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DE L'OR DU CONGO

SARW
Southern Africa Resource Watch

Coordination de la recherche: *Enrico Carisch*

Chercheurs: *Lucien Bahimba, Jean-Marie Barongo, Prof Kennedy Kihangi Bindu, Augustin Byamungu, Richard Etale, Franck Kabwe, Gabriel Kamundala, Nelly Lubala, Jacques Makundju, Hortence Migabo, Alexis Muhima, Raoul Kitungano Mulondani*

Remerciements
Plusieurs personnes ont contribué à la réussite de cette recherche, notamment monsieur Enrico Carish et son équipe de chercheurs congolais émanant de des différentes institutions, qui ont réalisé la recherche sur terrain et rédigé le plus gros du rapport qui a ensuite été compilé par Enrico.

Le directeur de SARW, le Dr Claude Kabemba a supervisé l'exécution du projet et contribué au processus de relecture du rapport. Georges Bokondu, manager de SARW en RDC a donné l'orientation intellectuel ainsi que d'inestimables conseils tout au long du processus. Pascal Kambale, Directeur de OSISA RDC, a considérablement contribué à aménager le texte.

Photographie: *James Oatway/Sunday Times*

TABLE DES MATIÈRES

2 Liste des acronymes
3 Sommaire
4 Résumé des recommandations
5 Introduction
.... Méthodologie
6 Cadre juridique et institutionnel pour l'exploitation minière artisanale
8 Contexte Historique
8 La recrudescence des abus liés à l'exploitation d'or
10 Réactions nationales et internationales aux abus liés aux mines d'or
11 Qu'est-ce qui est illégal?
12 Sanctions de l'ONU contre l'exploitation illégale des ressources naturelles
14 La politique de diligence raisonnable du Président Kabila
17 Un monde à part: les conditions d'exploitation et d'échange sur les sites miniers
17 La Province du Nord-Kivu
18 *.... Manguredjipa*
20 *.... Walikale*
22 La Province du Sud-Kivu
23 *.... Mwenga/ Walungu*
26 *.... Kalehe*
29 *.... Fizi*
32 La Province du Maniema
38 La Province Orientale
40 *.... Mongbwalu*
41 *.... Iga-Barrière*
42 *.... Mabanga*
45 *.... Bondo/ Banalia*
46 Conclusion: De l'or des conflits à l'or criminel
47 Recommandation 1: Arrêter l'exploitation criminelle du secteur des mines d'or
47 Recommandation 2: Assurer une protection physique aux exploitants artisanaux
48 Recommandation 3: Protéger les exploitants artisanaux d'or et à petite échelle des racketteurs
49 Recommandation 4: Réorganiser ou fermer le SAESSCAM
51 Références de la fin de l'ouvrage

LISTE DES TABLEAUX

17 *Tableau 1: Prix de détail à Goma par rapport aux mines d'or des villes du Nord-Kivu*
24 *Tableau 2: Taxes et frais légaux et illégaux et extorsions à Walungu et Mwenga*
28 *Tableau 3: Comparaisons des prix de détail dans les centres de Bukavu et les mines d'or du Sud-Kivu*
33 *Tableau 4 : Incohérence des données statistiques sur la production d'or annuelle provinciale et sur les exportations*
34 *Tableau 5 : Prix de détail à Kinda et Punia par rapport aux sites miniers du Maniema*
43 *Tableau 6: Prix de détail à Bunia et dans les sites miniers du District d'Ituri*
49 *Tableau 7: Les formes d'exploitation des mineurs artisanaux et à petite échelle*

LISTE DES ACRONYMES

ADAC	Avion à Décollage et Atterrissage Courts
AGK	Ashanti Goldfields Kilo
ANR	Agence National des Renseignements
CAMI	Cadastre Minier
CEEC	Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification des Substances Minérales Précieuses et Semi-précieuses
CEMAO	Coopérative des Exploitants Miniers et Artisanaux de l'Or
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNDP	Congrès National pour la Défense du Peuple
CPI	Cour Pénale Internationale
DFID	Département International pour le Fond du Développement (Royaume-Uni)
DGI	Direction Générale des Impôts
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation
EU	Union Européenne
FAPC	Forces Armées du Peuple Congolais
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FC	Franc Congolais
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FNI	Front des Nationalistes et Intégrationnistes
FPJC	Front Populaire pour la Justice au Congo
FRF	Forces Républicaines Fédéralistes
MLC	Mouvement de Liberation du Congo
MONUC/ MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies en RD Congo
ONG	Organisation Non-governmentale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OKIMO	Office des Mines d'Or de Kilo-Moto (SOKIMO)
PARECO	Patriotes Résistants Congolais
PROMINES	Projet d'appui au secteur minier, financé par la Banque Mondiale et le DFID
RAID	Droits et Responsabilité en Matière de Développement
RCD-Goma	Rassemblement Congolais pour la Democratie
RCD-K	RCD-Kisangani
RCD-K-ML	RCD-Kisangani/Mouvement de Libération
RDC	République Démocratique du Congo
SAESSCAM	Service d'Assistance et d'Encadrement et Small Scale Artisanal Mining
SARW	Southern Africa Resource Watch
SEC	Organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers
SOKIMO	Société de l'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto (OKIMO)
SOMICO	Société Minière du Congo
SOMINKI	Société Minière du Kivu – actuellement SAKIMA.
SYPA	Synergie Pour la Paix
UDPS	Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UN	Nations Unies
UPC	Union des Patriotes Congolais

SOMMAIRE

Southern Africa Resource Watch (SARW) a lancé un effort régional pour évaluer les risques physiques, de sécurité sociale et économique, ainsi que les conditions socio-économiques, humanitaires et commerciales auxquels les collectivités minières aurifères artisanales du Nord et du Sud-Kivu, du Maniema et de la Province Orientale sont exposées. Le présent rapport répond à deux questions fondamentales qui ont été posées depuis de nombreuses années:

- Est-ce que les groupes illégalement armés et les milices constituent encore la menace la plus importante pour les mineurs artisanaux et les petits mineurs, qui produisent la quasi-totalité de l'or est de la RDC[1], et
- Comment les services gouvernementaux répondent-ils aux besoins les plus essentiels des mineurs artisanaux?

AU COURS DE LA RECHERCHE, LES PRINCIPALES IDÉES SUIVANTES ONT ÉMERGÉ:

1. Les exploitants d'or à l'Est de la RDC n'ont pas bénéficié d'améliorations notables malgré les évolution du contexte économique et sécuritaire, à savoir:

- l'établissement de la paix dans la plupart des zones d'exploitation aurifères;
- la valorisation sans précédent de l'or sur les marchés mondiaux;
- la restructuration des organismes publics, en partie soutenus par la communauté internationale, en vue de renforcer la surveillance et l'application dans tous les domaines miniers.

Alors que la plupart des mineurs artisanaux et des petits mineurs interrogés n'ont plus peur des milices meurtrières, ils sont maintenant confrontés à des hordes quotidiennes d'agents et fonctionnaires corrompus de l'Etat, chargés de la mise en application de la loi ou du personnel de sécurité, qui imposent des impôts et des frais illégaux aux exploitants artisanaux en plus des pots de vin et des extorsions sans fournir tous les services utiles. La situation est aggravée par l'ignorance généralisée des lois en vigueur.

2. L'exploitation artisanale de mines d'or poursuit ses 100 ans d'histoire comme l'une des plus importantes sources de revenus et l'instrument le plus puissant pour la monétisation des populations des Kivus, du Maniema et de la Province Orientale. Quoique que l'or soit incontestablement l'un des facteurs économiques de la RDC, le gouvernement du Congo est dépourvu de toute présence crédible et institutionnelle fiable, ainsi que de toutes les données statistiques, ou toute tentative crédible de recueillir des données. Inévitablement, tous les efforts de mise en œuvre des politiques régissant le secteur informel de l'or sont inefficaces.

3. Les mines d'or artisanales des communautés des Kivus, du Maniema et de la Province Orientale sont sous l'emprise d'une ruée vers l'or historique avec tous les symptômes classiques applicables: les migrations chaotiques, une mauvaise hygiène et des conditions de santé précaires dans les zones d'extraction d'or, les dangereuses méthodes d'excavation des mines entraînant des décès fréquents, et l'accroissement de l'exploitation criminelle de l'ensemble du processus, tandis que les passifs environnementaux à échoir sont incalculables. Bien que l'exploitation des mineurs artisanaux et à petite échelle se poursuive, l'identité de ceux qui sont responsables a maintenant changé. Ils ne sont plus les seigneurs de guerre et les chefs de milices, mais des administrateurs gouvernementaux, des membres des FARDC, des organismes sécuritaires, et de nombreux commerçants régionaux.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Arrêter l'exploitation criminelle du secteur des mines d'or

Le gouvernement doit agir pour mettre fin à l'exploitation de plus en plus criminelle des exploitants artisanaux et à petite échelle par un groupuscule de bureaucrates gouvernementaux, des fonctionnaires et des agents des services de sécurité - et mettre fin à l'exportation illégale de près de 100% de l'or produit à l'Est.

2. Assurer une protection physique aux exploitants artisanaux

Si le gouvernement fournissait une protection physique adéquate aux exploitants artisanaux et à petite échelle en réaffectant des fonds pour soutenir des régiments de l'armée régulière, la production d'or devrait augmenter et contribuerait à accroitre l'impact du secteur sur les moyens individuels de subsistance et plus généralement de l'économie de la région.

3. Protéger les exploitants artisanaux d'or et à petite échelle des racketteurs

Le gouvernement doit s'attaquer aux racketteurs, qui achètent l'or des mineurs à des prix injustement bas ou contre la vente de nourriture, des outils et d'autres marchandises à des prix exorbitants - et les obligeant de continuer en permanence à creuser pour survivre.

4. Réorganiser ou fermer le SAESSCAM

Le Service d'Assistance et d'Encadrement et Small Scale Artisanal Mining (SAESSCAM) a été créé pour soutenir les creuseurs artisanaux, mais ses agents qui sont sous-payés ou non rémunérés se transforment en extorqueurs de « taxes », de «prélèvements», et des «frais» sans fournir des services compensatoires. Le gouvernement doit absolument restructurer ce service ou le fermer.

Avec ce projet, SARW veut contribuer à la quête du peuple congolais pour la paix, la sécurité et, en particulier, la stabilité économique. Le projet montre également comment la société civile peut jouer un rôle de leadership dans le reconstruction de la RDC en fournissant des idées originales sur le terrain de la recherche et de l'analyse globale.

Le projet SARW est en cours et les équipes de recherche continuent de surveiller et d'évaluer les conditions générales économiques et commerciales, ainsi que la sécurité, le travail, le sexe, la santé et les questions environnementales touchant les communautés minières artisanales et à petite échelle. Les résultats de la recherche en cours seront publiés dans des rapports distincts au cours des prochains mois.

INTRODUCTION

L'objectif de la recherche était de déterminer dans quelle mesure les efforts post-conflit aux niveaux national, régional et international contribuent à l'amélioration de la situation des communautés artisanales qui exploitent les mines d'or dans la Province Orientale, du Nord et du Sud-Kivu, et le Maniema. La recherche s'est basée sur l'hypothèse que les instruments ou institutions juridiques et réglementaires mis en place par l'Etat congolais pour régulariser et soutenir le secteur minier informel de la RDC devraient maintenant avoir des effets positifs. Le présent rapport cherche à vérifier cette hypothèse.

1. Orientale
2. North Kivu
3. South Kivu
4. Maniema

Méthodologie

Enrico Carisch[2] a coordonné la recherche en général et est l'auteur principal du présent rapport. La recherche et les entrevues sur le terrain ont été menées par les experts congolais suivants: Lucien Bahimba, Jean-Marie Barongo, Prof Kennedy Kihangi Bindu, Augustin Byamungu, Richard Etale, Franck Kabwe, Gabriel Kamundala, Nelly Lubala, Jacques Makundju, Hortence Migabo, Alexis Muhima, Raoul Kitungano Mulondani.

Sur une période de six mois, les 12 chercheurs de terrain ont été déployés dans des dizaines de mines d'or artisanales dans les quatre provinces de l'Est sélectionnés pour cette recherche. En préparation pour le déploiement sur le terrain, tous les participants se sont réunis pour un atelier à Goma pour discuter et s'entendre sur les objectifs et les méthodologies de recherche. L'épine dorsale du projet a ensuite été formulée en termes de neuf domaines de recherche de fond, chacun affiné en sous-catégories qui ont formé la base d'un questionnaire pour guider les entrevues et les recherches sur terrain.

Les neuf domaines de recherche étaient les suivants:

1. les obstacles généraux pour les mines d'or artisanales et à petite échelle et le commerce.
2. la militarisation des sites miniers artisanaux et à petite échelle.
3. l'évaluation de l'or artisanal.
4. le rôle des organismes gouvernementaux et des services publics.
5. les défis auxquels font face les petits négociants d'or.
6. la santé, l'hygiène et la sécurité dans les mines et la commercialisation de l'or artisanal.
7. l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or et les questions environnementales.
8. la violence sexiste dans le secteur des mines d'or artisanales et à petite échelle.
9. les enfants dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or.

Tout au long du projet, les chercheurs ont été en interaction avec les mineurs artisanaux et à petite échelle, les concasseurs de pierres et les laveurs de sable d'or, qui comprenaient à la fois les mineurs indépendants et des membres de coopératives minières. Ils ont également consulté les gestionnaires des coopératives ou des entreprises minières à petite échelle, les chefs traditionnels des communautés dans lesquelles l'exploitation minière a lieu, et des représentants des gouvernements locaux[3]. Les négociants d'or locaux, la première étape dans la chaîne commerciale, représentent un second groupe important dans cette recherche. Souvent, ils font partie des chaînes commerciales qui fournissent aux mêmes communautés minières des denrées alimentaires de base, l'alcool et d'autres biens et services. Partout où il est possible que les personnes interrogées soient citées dans le rapport, elles sont nommées, mais dans certains cas, leurs noms ont été omis pour les protéger.

Le déploiement des chercheurs vers les sites des mines d'or a commencé au début de novembre 2011, pendant des périodes allant jusqu'à deux semaines par sous-région. Après des interruptions en raison des élections présidentielles et des jours fériés, la recherche a repris dans toutes les provinces. Les sites miniers visités par les chercheurs SARW sont notamment les centres commerciaux suivants:

- Nord-Kivu: Walikale, Manguredjipa, Mununze
- Sud-Kivu: trois sites dans Kalehe, et les sites miniers à Kamituga et Lugushwa, Biraha, Mushinga et plusieurs sites près de Fizi
- Maniema: Salamabila, Bikenge, Kampene, Katchokolo, Kamanyola, Matumba, Boningina, Punia
- Province Orientale: plusieurs sites dans et autour de Mongbwalu, Iga-Barrière, Mabanga, Baye, Seminor, PK83, et Panga.

Parmi les nombreux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la méthodologie du projet, il y avait la difficulté d'obtenir de la documentation officielle. Les agents de l'Eta continuent à agir comme si la transparence et la reddition de comptes au sujet de leur travail sont une faveur et non un droit du public. Comme la plupart des institutions gouvernementales, le ministère des Mines et les divisions provinciales des mines n'ont pas encore mis en place des mécanismes institutionnalisés pour mener des enquêtes publiques au sujet des contrats avec des sociétés minières ou de permis délivrés aux exportateurs et aux négociants. Peu importe s'il y a des justifications ou non, les chercheurs, les membres des médias et des membres d'organisations de la société civile sont contrôlés et interrogés à chaque étape au cours de leurs voyages dans les zones minières. Les Chercheurs SARW ont été tenus de présenter un « ordre de mission » qui est estampillé et signé par les autorités de la plus petite entité administrative. L'approbation n'était accordée qu'après de longues conversations qui entraient parfois dans des détails considérables sur les objectifs des visites des chercheurs.

La densité et la diversité des représentants des services étatiques, l'état des routes principales dans les villages les plus reculés, a également entraîné des exactions constantes allant de quelques centaines de francs congolais (FC)[4] à 50 $ US. La justification pour les demandes de paiements couvrent toute la gamme, de la mendicité pure et simple - parce que le fonctionnaire n'a reçu aucun salaire pendant plusieurs mois - aux impôts, taxes, ce qu'on appelle les péages routiers, ou amendes. Il va de soi que la plupart sont basés sur des lois ou des règles fictives et sont imposées de façon aléatoire et sans aucune base légale.

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL POUR L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE

Suite à l'Accord Global et Inclusif signé en 2003, une marge importante des capacités institutionnelles a dû être reconstruite afin de permettre au gouvernement de transition de s'acquitter de ses obligations. Le président Joseph Kabila, a promulgué la loi n°007 du 11 juillet 2002, portant code minier, la nouvelle législation minière congolaise. Sur la base de cette loi, de nouveaux services techniques ont été créés et dotés de la personnalité juridique en vue de soutenir le travail du ministère congolais des Mines, y compris:

1. un Cadastre Minier (CAMI) pour enregistrer tous les droits de propriété liés aux gisements de minérais ;
2. le Centre d'Expertise, d'Évaluation et de Certification (CEEC), pour certifier la valeur, la quantité et la taxation appropriée de tous les minéraux avant l'exportation;
3. un service spécialisé pour l'assistance et la supervision de l'exploitation minière à petite échelle (SAESSCAM) pour soutenir les mineurs artisanaux et à petite échelle.

La création du Cadastre Minier et du CEEC a reçu une attention immédiate avec une série de nouvelles règlementations, décrets présidentiels et arrêtés ministériels, ainsi que le soutien financier nécessaire. Sur le plan opérationnel à Kinshasa, ces deux organismes ont relativement bien fonctionné pendant 2 à 3 ans. Après les élections de 2006 et une fois que les conditions sécuritaires l'ont permis, le CEEC commençait également des opérations dans les centres provinciaux et est maintenant considérablement opérationnel.

D'autre part, le SAESSCAM a été négligé pendant trop longtemps. Sauf pour quelques branches opérant au Katanga, le développement du SAESSCAM en tant qu'organisme de portée nationale a été négligé jusqu'à très récemment. Comme on le verra tout au long du présent rapport, l'incapacité à financer adéquatement ce service pour former et équiper son personnel, et à maintenir des normes d'intégrité vigoureuses, a des répercussions négatives sur des dizaines de milliers de mineurs artisanaux et à petite échelle.

Le Président Kabila et Martin Kabwelulu Labilo, ministre des Mines, ont fait preuve de leadership en jouant un rôle régional important pendant la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). L'organisation sous-régionale a vu le jour en 2000 lorsque le Conseil de Sécurité des Nations Unies, comme indiqué dans ses résolutions 1291 et 1304, a appelé à une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. En novembre 2004, les onze Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres[5] ont unanimement adopté la Déclaration sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs à Dar es Salaam, en Tanzanie. La déclaration de Dar es Salaam a présenté une déclaration politique avec l'intention de s'attaquer aux causes profondes des conflits insolubles et des obstacles au développement dans une approche régionale et innovante.

L'un des objectifs clés de la CIRGL est le développement d'une initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, et un mécanisme pour la certification des ressources naturelles. Ces mécanismes régionaux ont été fortement influencés par des structures institutionnelles pionnières, des procédures et des lois pour régulariser et certifier les minérais et les pières précieuses et semi-précieuses déjà en place en RDC. Des exemples de ce leadership régional étaient la loi minière de la RDC, le cadastre numérisé de l'exploitation minière (CAMI), l'agence spécialisée de l'expertise, de l'évaluation

et de certification (CEEC), et un certain nombre de décrets présidentiels et ministériels qui ont défini les mandats pour la gestion par le gouvernement des ressources naturelles.

Au cours du sommet spécial de décembre 2010 des Chefs d'État des onze États membres de la CIRGL à Lusaka, une déclaration a été signée afin d'adopter six outils visant à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Les six outils sont les suivants:

1. mécanisme régional de certification ;
2. harmonisation de la législation nationale ;
3. base de données régionales sur les flux de minérais ;
4. formalisation du secteur minier artisanal ;
5. promotion de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) ;
6. mécanisme de dénonciation.

La communauté internationale a également soutenu le processus de paix et a pris des positions contre ceux qui exploitent illégalement les ressources naturelles et des mesures importantes en vue de la régularisation des industries du Congo en matière de ressources naturelles. Depuis 2005, le Conseil de sécurité a élargi les mandats du Groupe d'Experts de l'ONU[6] qui doit aussi enquêter sur les relations entre les ressources naturelles du Congo, les conflits et les seigneurs de guerre. Les deux enquêtes de l'ONU et plusieurs rapports des ONG ont révélé comment les mineurs artisanaux et à petite échelle ont été les principales victimes de l'exploitation systémique et illégale organisée au profit des seigneurs de guerre, des milices et leurs partenaires commerciaux[7]. En Novembre 2005, le Groupe d'experts a réussi par le truchement de ses recommandations, à mettre un certain nombre de dirigeants de groupes armés illégaux et des hommes d'affaires affiliés sous les sanctions de l'ONU (voir la note 19 ci-dessous) afin de rompre ces liens. Le Groupe a également conceptualisé la traçabilité et d'autres mécanismes de certification afin de protéger l'extraction minière et le commerce légitime. Le dernier rapport du Groupe d'Experts a amené le Conseil de sécurité à adopter les principes de diligence raisonnable qui doivent être observés par quiconque faisant le commerce de l'étain, de la cassitérite, du coltan, du wolframite et de l'or en provenance du Congo. En théorie, les personnes identifiées qui violent ou ne tiennent pas compte du devoir d'enquêter sur les origines de ces minérais sont désormais soumises à un gel des actifs par les Nations Unies et une interdiction de voyager.

ENCADÉ 1:
LOIS INTERNATIONALES RÉGISSANT LES MINERAIS DES CONFLITS

Un certain nombre de pays et de régions font des efforts pour promulguer des lois et des règles pour limiter le commerce de minerais des conflits:

1.L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), en collaboration avec le gouvernement de la RDC et la Direction de la CIRGL, a élaboré des lignes directrices détaillées de diligence raisonnable dans le secteur minier de régions en conflit ou à haut risque.

2. La Loi sur les minerais des Conflits des États-Unis, en vertu de l'article 1502 de la Loi Dodd Frank, stipule que les entreprises qui ont déjà des obligations de déclaration auprès de la SEC ont un droit additionnel de divulguer qu'elles importent l'étain, la cassitérite, le coltan, la wolframite et l'or (soit sous forme brute, transformée, ou dans le cadre des composants de produits manufacturés) qui proviennent de l'Est de la RDC.

3. Le Parlement Européen a adopté une résolution pour l'adoption d'une nouvelle réglementation de l'UE stipulant les règles pour retracer l'origine des minérais importés, comme un outil pour lutter contre l'exploitation illégale des minerais des conflits en provenance de pays africains.

4. La Commission Européenne voulait refléter un concept similaire en amendant son initiative sur les matières brutes datant de 2008. En particulier, l'amendement comprendra une obligation de divulgation, pays par pays similaire à la Loi Dodd Frank des États-Unis, mais ajouter des obligations de divulgation concernant les paiements effectués par les sociétés cotées en bourse aux gouvernements.

5. En 2010, le gouvernement australien a publié des lignes directrices de diligence raisonnable pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement responsable des minérais qui proviennent de la RDC.

6. Il y a deux projets de loi en attente (C-571 et C-300) au Parlement canadien qui, s'ils sont promulgués, exigeraient que les entreprises canadiennes exercent une diligence raisonnable avant d'acheter des minérais de la région des Grands Lacs. Ils exigent également au gouvernement un rapport annuel sur les sociétés qu'il soupçonne d'avoir violé les normes de responsabilité sociale des sociétés canadiennes.

Bien que ces efforts signalent des intentions idéalistes dans certaines parties du monde, la réalité est qu'aucunes d'entre-elles n'ont été mises en œuvre jusqu'à présent, exception faite de Dodd Frank. La SEC a finalement approuvé les règlements en août 2012 - deux ans après la promulgation de la loi.

CONTEXTE HISTORIQUE

LA RECRUDESCENCE DES ABUS LIÉS À L'EXPLOITATION D'OR

La première exploration de gisements aurifères de la RDC a commencé en 1904, peu après que deux explorateurs australiens travaillant pour l'administration du Roi Léopold II aient découvert l'or alluvionnaire le long de la rivière d'Angola. Les découvreurs, Hannam et O'Brien, ont rapidement recruté des travailleurs locaux pour commencer l'exploitation de cette ressource riche. Bien avant la découverte de l'or, le Roi Léopold II avait déjà émis des décrets visant à optimiser l'exploitation des nombreuses ressources naturelles du Congo. Selon ces decisions, chaque chef de village serait soumis aux « prestations », un système qui a forcé leur aide dans la réquisition des travailleurs et des porteurs, de la nourriture et des matériaux de construction etc. Les décrets avaient également mis en place la Force Publique, la police et les unités de sécurité composées de personnes du terroir et dirigées par des mercenaires européens qui faisaient appliquer la volonté du Roi en maniant la chicotte[8], incendiant des villages congolais, en torturant, en flagellant et en violant les villageois.

En août 1906, Hannam et O'Brien ont fait état d'une production mensuelle de 600 onces et ils ont expédié le premier envoi de l'or à Bruxelles.[9] Au fil des ans, d'autres gisements aurifères ont été découverts dans de nombreux nouveaux endroits à l'Est du Congo, provoquant l'augmentation de la pression pour contraindre les habitants aux travaux miniers. Au cours de la Première Guerre Mondiale, la vie des populations à l'Est du Congo est devenue encore plus difficile. L'autorité coloniale belge enrôlait de force dans l'Armée Publique congolaise pour aller en guerre contre les forces allemandes d'Afrique orientale. Afin de soutenir l'aventure militaire au Congo belge, les Congolais ont été forcés à travailler comme porteurs ou pour cultiver de la nourriture pour les soldats. La colonie ne pouvait se permettre l'effort militaire en raison du paiement «volontaire» des impôts, et de l'augmentation de la part en or de l'Ituri de la Banque Centrale du Congo. Les Allemands, d'autre part, exploitaient la Mine Sekenke en Tanzanie, afin de financer leur effort de guerre.

On connaît peu la situation des mineurs d'or congolais après la Première Guerre Mondiale parce que beaucoup d'attention internationale sur les violations avaient considérablement diminué une fois que Léopold II avait perdu le contrôle du Congo au profit du Gouvernement belge. Les rapports internes élaborés par les administrateurs coloniaux fournissent quelques aperçus sur les violations en cours, même dans les mines de cuivre au Katanga qui étaient de loin le secteur le plus important de l'industrie, et affichent des

taux de mortalité scandaleux. David Northrup, qui a étudié la situation du travail au Congo en profondeur, a conclu que la méthode de la violence a changé au fil du temps, mais non pas l'abus réel: «l'expansion des demandes de main-d'œuvre a beaucoup plus de personnes sous une sorte de système de travail forcé. Ainsi, pour les Africains touchés, l'esclavage a plus changé de forme que son caractère. »[10]

Après l'indépendance du Congo en 1960, le pillage d'or du Congo est devenu le passe-temps des chefs d'armée du gouvernement ainsi que des groupes rebelles. L'insurrection Simba dirigée par Christophe Gbenye a pris une grande partie du nord-est du Congo et a créé la « République Populaire du Congo», ce qui a fait de Kisangani (Stanleyville), la nouvelle capitale. Gbenye a occupé et pillé les mines de Moto autour de Watsa. Selon le magazine Time, il a volé 1500 livres d'or de la sécurité des opérations minières.

Quand Joseph Mobutu a pris le pouvoir à la fin de 1965, il a consolidé les opérations d'extraction d'or à l'Est du Congo sous l'égide de la Société de l'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto (SOKIMO ou OKIMO)[11] dans lequel il a intégré la production industrielle de la Kilo Moto. SOKIMO fut aussitôt connu comme le cochon bancaire personnel de Mobutu.

La mauvaise gestion a conduit à un démantèlement progressif des structures industrielles, et pendant les années 1980, OKIMO a généré des revenus en taxant uniquement les mineurs artisanaux et à petite échelle informels. L'effondrement économique a été aggravé par la première guerre du Congo. Lorsque Laurent-Désiré Kabila a pris la direction de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) et a lancé une révolte armée avec ses alliés présidents Paul Kagame (Rwanda) et Yoweri Museveni (Ouganda), il a systématiquement occupé et exploité les zones minières riches en or. Bien avant, il avait déposé Mobutu et pris le contrôle total du pays et des concessions d'or ont commencé à être vendu aux plus offrants.

Une nouvelle vague de violence, le travail forcé et les troubles économiques se sont écrasés sur les mineurs artisanaux et à petite échelle avec la deuxième guerre du Congo. Les forces d'occupation de l'Ouganda et du Rwanda ont attaqué les centres de mines d'or de l'Est, suivis par des vagues de milices congolaises. Le RCD-Goma, le RCD-K-ML, le RCD-K, le MLC, l'UPC, le FNI, les FAPC, FPJC et enfin le CNDP et les FDLR ont tous occupé et pillé des centres d'extraction d'or et des villages environnants. Dans certains cas, ils ont établi des quasi-administrations et délivré de nouveaux permis d'exploitation d'or. Dans tous les cas, ils ont imposé des taxes, forcé d'autres paiements, tué, mutilés et pris leur revanche sur les mineurs d'or artisanaux pour les raisons les plus fallacieuses.

RÉACTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES AUX ABUS LIÉS AUX MINES D'OR

Les horreurs de la Première et Deuxième guerre du Congo, et les occupations ougando-rwandaises de sites miniers les plus importants du pays, ont provoqué une forte résistance de la société civile congolaise. Justice Plus, par exemple, a organisé une campagne contre les persécutions ethniques et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les militants des organisations locales telles que l'ASADHO-Beni ont été régulièrement arrêtés pour avoir dénoncé les activités minières menées par les forces ougandaises. Les agents de l'armée ougandaise, leurs alliés locaux du RCD-K-ML et d'autres groupes rebelles ont tenté de faire taire cette résistance. Ils n'ont pas réussi, cependant, parce que de nombreux activistes congolais ont dénoncé ces abus et ont contribué de manière significative à accroître l'attention nationale et internationale. Une étape importante vers une plus grande reconnaissance des atrocités liées à l'exploitation minière d'or a été atteinte lorsque les chercheurs et les enquêteurs congolais ont soutenu Human Rights Watch et son rapport intitulé «La Malédiction de l'Or », publié en mai 2005.

Les campagnes de la société civile contre l'attribution opaque et injuste des droits miniers par le chef des rebelles et, éventuellement, le président Laurent-Désiré Kabila avait déjà commencé après la première guerre du Congo. En l'an 2000, la Synergie Pour la Paix (SYPA) a été organisé à Butembo comme un réseau de groupes locaux, y compris l'Eglise catholique et des organisations de la société civile des Kivus. L'organisation a rapidement gagné en stature nationale, et est devenue un acteur important dans le dialogue inter-congolais, qui était l'une des principales initiatives de paix créées avec l'Accord de Sun City en 2002. Le Dialogue inter-congolais a contribué à faire en sorte que le Parlement de la transition du Congo mettrait en place une commission d'enquête parlementaire pour examiner, entre autres choses, les liens entre les contrats miniers et la poursuite de la guerre.

L'initiative importante, qui eventuellement serait connue sous le nom de la Commission Lutundula, a reçu le soutien très peu ou pas de représentants de la communauté internationale. Selon le rapport de la Commission Lutundula, des pays comme les États-Unis, le Canada, la Belgique et d'autres ont refusé d'accorder des visas aux membres de la Commission pour enquêter dans les pays d'origine des entreprises soupçonnées d'alimentation des conflits et du cycle minier en RDC.

La communauté internationale a largement ignoré les efforts congolais, parfois même les sapant, afin de poursuivre ses propres idées pour résoudre les problèmes du Congo en matière de ressources naturelles. Le moment crucial est arrivé quand le Représentant permanent des États-Unis à l'ONU, Richard

Holbrooke, et la Secrétaire d'État américaine Madeleine Albright ont décidé que janvier 2000 (mois au cours duquel la délégation des États-Unis allait présider le Conseil de sécurité) serait consacré à définir une stratégie globale contre les problèmes les plus persistants sur le continent africain.

Holbrooke a prévu des réunions ouvertes afin de discuter des conflits au Burundi, en RDC, en Angola et en Sierra Leone, et de fléau du sida. Le 24 janvier 2000, le Conseil de Sécurité présidé par Madeleine Albright a rendu hommage aux présidents de sept pays africains; Laurent-Désiré Kabila fut le premier président invité à la table ronde du Conseil de sécurité, suivi par les présidents du Rwanda, de la Zambie, du Mozambique, de l'Ouganda, du Zimbabwe et de l'Angola.[12]

Kabila, un ancien chef de la rébellion contre Mobutu, avait financé ses longues années caché dans les montagnes du Sud-Kivu Itombwe en partie par la contrebande d'or et d'autres activités commerciales. Quand il est allé à la guerre pour renverser Mobutu et prendre le contrôle du Congo, les forces militaires du Rwanda et de l'Ouganda étaient des alliées importantes. Finalement, ils se sont tourné les uns contre les autres, et la deuxième guerre du Congo s'est transformée en une guerre d'attrition meurtrière. Le Rwanda, l'Ouganda et leurs alliés congolais ont été impliqués dans l'extraction des ressources, alors qu'ils combattaient le régime de Kabila. Le fait que Kabila a payé ses alliés étrangers et leurs combattants avec l'accès à la richesse naturelle du Congo ne l'a pas empêché de déclarer sans ambages au Conseil de sécurité: "Y a-t-il quelqu'un ici qui n'est pas au courant du pillage systématique des ressources congolaises sur et au-dessous du sol par les occupants rwandais, ougandais et burundais? Leur butin - bois, diamants, or, cobalt et les zèbres - tout est vendu sur le marché libre, y compris dans certains des pays représentés ici aujourd'hui."[13]

QU'EST-CE QUI EST ILLÉGAL?

Avec sa référence au « pillage systématique des ressources congolaises », Kabila a déclenché une nouvelle dynamique dans le dialogue de résolution des conflits. Suite à l'appel de Kabila pour une intervention de la communauté internationale, le Conseil de Sécurité a décidé d'envoyer une mission dirigée par l'Ambassadeur Holbrooke en Afrique centrale en vue de définir les mesures à prendre à l'appui de rétablissement de la paix en RDC. Après une mission éclair de quatre jours, Holbrooke et ses collègues ont remis le rapport de définition de toutes les actions futures du Conseil de sécurité sur les ressources naturelles du Congo. La principale recommandation était que le Secrétaire Général devrait créer un « Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République Démocratique du Congo. »[14]

Un point important dans la langue d'abord suggérée par Kabila et élargi par la mission Holbrooke, a été le concept que les ressources naturelles du Congo ont été exploitées "illégalement". Le choix de ce terme a présenté un concept le plus controversé et le Groupe d'experts, qui a été rapidement établi, décrit sa lutte pour définir l'illégalité dans son premier rapport.[15] Le rapport a proposé quatre critères pour déterminer l'illégalité: la violation de la souveraineté, le respect par les acteurs en ce qui concerne les cadres réglementaires existants dans le pays ou le territoire où ils opèrent; l'écart entre le commerce largement accepté et les pratiques commerciales et la conduite des affaires en RDC, et la violation du droit international, y compris «soft law. » Le Groupe a en outre déclaré qu'il allait «utiliser les éléments mentionnés ci-dessus d'une manière complémentaire, en refusant d'être exclusif ou en se concentrant sur un seul élément. Les rapports ultérieurs du Groupe d'experts ont révélé cependant que leur travail a porté sur un seul élément - le quatrième critère, définitions provenant de lignes directrices émergentes de l'OCDE.

Sur la base de cette définition, le Groupe a publié un rapport le 16 octobre 2002 avec des annexes [16] de noms de personnes et d'entreprises qui l'accusaient d'exploiter les ressources naturelles du Congo illégalement. Par la suite, les lignes directrices de l'OCDE et les points de contact nationaux associés étaient censés jouer un rôle juridictionnel. Cependant, il n'a jamais été particulièrement efficace, en particulier lorsque des entreprises ou les particuliers des États membres de l'OCDE ont participé.[17]

Les travaux du Groupe aurait eu plus de légitimité s'il y avait eu moins de dépendance sur les lignes directrices de l'OCDE et plus ancrés dans les lois du congo. Il n'y a pas une seule tentative dans le rapport du Groupe d'experts pour définir les abus documentés comme des violations des lois congolaises, bien que le Président Joseph Kabila ait signé la nouvelle loi minière congolaise, le 11 juillet 2002, trois mois avant la sortie du rapport du Groupe des Nations Unies.

Apparemment, le recours à des structures juridiques émergentes congolaises n'était pas une option. Les structures juridiques congolaises pour définir une stratégie contre l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays resteraient inacceptables pendant des années à venir, étant donné que le sort de l'arrêté ministériel 2503 de février 2007[18] serait à démontrer. La communauté internationale, en particulier les plus industrialisés, a voulu s'appuyer sur l'évolution des normes de responsabilité sociale des entreprises qui étaient en cours d'élaboration à l'OCDE à l'époque. Toutefois, les lignes directrices volontaires de l'OCDE pour les entreprises multinationales se sont avérées inefficaces dans la régulation du secteur minier de la RDC. Finalement, les

enquêtes menées par l'ONG Britannique Droits et Responsabilité en Matière de Développement (RAID) ont révélé que pratiquement aucune des entreprises et des particuliers identifiés par le Groupe comme étant en violation des directives de l'OCDE n'ont été soumis à aucune procédure administrative par leurs gouvernements, comme le processus de l'OCDE a promis.

SANCTIONS DE L'ONU CONTRE L'EXPLOITATION ILLÉGALE DES RESSOURCES NATURELLES

Avec le processus de l'OCDE qui se transforme en un tigre de papier, ceux en RDC, qui espèraient bénéficier de l'assistance de la communauté internationale dans la reconstruction d'un secteur des ressources naturelles légitime ont vu leurs options diminuer. En 2004, le Groupe de l'ONU des ressources naturelles a été dissout, en partie en réponse à la critique virulente de leurs normes de preuve et de la méthodologie. Toutefois, le Conseil de Sécurité a accepté une de leurs recommandations d'imposer un embargo sur les armes à destination du Congo et d'établir un autre groupe d'experts de l'ONU pour surveiller le respect de l'embargo. En 2004, le Groupe d'experts a été nommé avec un très étroit mandat pour le suivi de l'embargo sur les armes.

Le Groupe chargé des ressources naturelles avait suscité beaucoup d'attention des médias, mais le nouveau groupe d'experts de novembre 2005 a convaincu le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions ciblées de l'ONU contre tous les principaux dirigeants des milices congolaises et leur hommes d'affaires affiliés[19]. Les mesures imposées aux personnes les plus responsables des massacres dans l'Est du Congo étaient le gel de leurs avoirs et une interdiction de voyager. Bien que la mise en œuvre effective de ces mesures reste difficile, en traitant ces personnes de parias de la communauté internationale a bloqué leurs chances de ne jamais parvenir à la légitimité.

Le Groupe a également réussi avec des recommandations au Conseil de

sécurité à continuer l'enquête sur la culpabilité individuelle pour l'utilisation des revenus des ressources naturelles pour les violations des embargos sur les armes. Ayant ainsi établi une norme difficile pour l'exploitation illégale des ressources naturelles et des normes strictes, les personnes ou les entreprises qui exploitent ou détournent « illégalement » des minérais du Congo oriental se sont déplacés dans le collimateur des sanctions ciblées.

L'utilisation de la menace de sanctions de l'ONU était certainement un ajout précieux à l'arsenal contre les auteurs de violence, mais parvenir à une paix durable et la sécurité des liens entre l'exploitation des ressources naturelles et le commerce devait être fondé sur une base plus solide. Le groupe de l'ONU[20] et les hauts fonctionnaires au sein du Ministère des Mines en RDC étaient indépendamment parvenus à la même conclusion: l'amélioration des solutions institutionnalisées, comme mécanismes de retracer l'origine des ressources naturelles, ont été nécessaires.

Le ministère des Mines et le CEEC cherchaient déjà des moyens pour mettre sur pied un système de certification, mais cela était peut-être un peu prématuré pour les fonctionnaires du gouvernement de transition puisque les gisements miniers du Nord et du Sud-Kivu, les parties orientales du Maniema et du Katanga, ainsi que la Province Orientale étaient au-delà de l'autorité du gouvernement. Les agents des douanes sur les passages frontaliers, les percepteurs et les fonctionnaires des filiales de la Banque Centrale dans les provinces de l'Est, ainsi que de nombreux autres fonctionnaires de l'Etat, n'ont pas accepté l'autorité du gouvernement de transition. A Bunia, les locaux du siège et les opérations de l'OKIMO ont été pris en charge par les rebelles en Ituri, qui ont également pris tous les revenus de l'exploitation d'or artisanale des sites situés sur les trois concessions d'or énormes para-étatiques. Dans le même temps, les FDLR, les Maï-Maï et d'autres groupes ont envahi les mineurs artisanaux et à petite échelle qui opèraient dans les zones de concession de SOKIMO. Alors, pourquoi les nouveaux fonctionnaires à Kinshasa étaient-ils intéressés à l'élaboration de systèmes de traçabilité et de certification?

Pendant ce chaos pré-électoral, il allait de soi que le Congo et son secteur des ressources naturelles ne trouveraient jamais la paix et la prospérité à moins que deux conditions puissent être remplies. Tout d'abord, la sécurité physique dans toutes les régions du Congo a été vitale, la deuxième, les droits de propriété et les mécanismes d'échanges des ressources naturelles devait être assurée. La même approche conceptuelle a dominé l'ordre du jour du Groupe d'experts des Nations Unies: surveiller la conformité d'abord et enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes et, en second lieu, enquêter sur les détournements de ressources naturelles et interdire les flux de revenus à des groupes armés illégaux dans la mesure du possible.

A la fin de l'année 2006, les premières élections démocratiques du Congo ont donné à Joseph Kabila la présidence de la République. Le 5 février 2007, des jours avant l'investiture du nouveau gouvernement, le ministre des Mines sortant, Professeur Mathieu Kelele Ka-Bila-, a signé l'Arrêté ministériel 2503 qui a jeté les bases des processus administratifs pour la certification des pierres précieuses et semi-précieuses et des minérais. La nouvelle règlementation a été sans équivoque: sans certification de CEEC, les minérais ou pierres ne pourraient pas être exportés. Afin de mieux étayer l'effort congolais, le Groupe d'experts a formulé deux recommandations clés dans son prochain rapport[21]. Il a recommandé que la communauté internationale fournisse un soutien financier, technique et administratif à la mise en œuvre d'une règlementation congolaise en la matière. Il a également recommandé que les entreprises qui n'ont pas pu démontrer de pratiques appropriées de diligence raisonnable soient sanctionnées.

Parallèlement à ce développement, la Belgique, l'ancienne puissance coloniale, voulait jouer un rôle de premier plan dans le développement et la mise en œuvre d'un système de certification des ressources naturelles[22]. Un groupe de travail de spécialistes belges a été mis en place et un groupe d'étude a commencé non seulement à élaborer une méthodologie de suivi pour le cuivre et le cobalt, mais aussi à mettre en place un échange de produits de base de Lubumbashi. La Belgique était l'un des Etats membres élus du Conseil de sécurité à l'époque et utilisait cette position pour atteindre un haut profil dans des ressources naturelles et les conflits[23]. Simultanément, les représentants belges auprès de l'ONU étaient particulièrement hostiles au Groupe des Nations Unies sur les recommandations d'experts pour soutenir les mécanismes congolais de certification des ressources naturelles. Ils ont également rejeté un effort de clarification des principes de diligence raisonnable pour quiconque intervenait en matière de ressources naturelles du Congo, et la preuve du Groupe en ce qui concerne les rôles dominants des sociétés belges dans le commerce des ressources naturelles du Congo.

La Belgique est parvenue à court terme à arrêter les efforts des Experts. Grâce à une initiative du gouvernement allemand, le concept original de soutenir un mécanisme de certification du gouvernement de la RDC a finalement réussi.[24] Cependant, il faudra attendre encore trois ans (et un autre groupe) avant que le Conseil de Sécurité

n'approuve la recommandation d'imposer des sanctions de l'ONU contre toute personne qui n'a pas pu démontrer la diligence voulue dans le négoce de minérais provenant de l'Est du Congo. Il faudrait un autre violent trouble à l'Est, pour que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et les forces de maintien de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RD Congo (MONUC) (plus tard MONUSCO) affrontent les forces du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) du Général Laurent Nkundabataware et les renégats des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR). Les troupes de Nkunda ont pris le contrôle de nombreux sites miniers, les taxes étaient perçues et des frais imposés à volonté. Les forces opposantes du FDLR ont refusé la prise des propriétés minières et des recettes du CNDP, les forces Maï-Maï et à certains moments des unités des FARDC ont pillé et violé avec une égale férocité. Dans la lutte qui a duré deux ans, des centaines de milliers de Congolais ont fui et ont perdu leurs biens, des milliers ont été tués et mutilés, et un nombre incalculable de filles et de femmes ont été violées. Enfin, dans le cadre du Programme « Umoja Wetu[25] », les forces militaires rwandaises ont arrêté Nkunda en janvier 2009. La milice de Nkunda, le CNDP, a été intégrée au sein des FARDC, sous la direction du nouveau Général Bosco Ntaganda - un autre criminel de guerre qui est actuellement recherché par la CPI.

Depuis cette dernière grande guerre, les affrontements armés ont consisté à la lutte contre les bandes des FDLR fortement diminué, les Maï-Maï et les groupes nouvellement formés. Heureusement, ces opérations militaires ont pour la plupart été réduites à des combats locaux et à court terme, avec le nombre de victimes nettement inférieur à tout autre moment au cours des 15 dernières années.

LA POLITIQUE DE DILIGENCE RAISONNABLE DU PRÉSIDENT KABILA

Alors que le Conseil de Sécurité a adopté les principes de diligence raisonnable pour certains minérais en provenance de la RDC avec les résolutions 1952 (2010) et 2021 (2011), le Congrès américain a préparé le «Projet de Loi relatif aux minérais des conflits. » Cette mesure visait à obliger les entreprises de faire des déclararions auprès de la SEC et de divulguer auprès du public[26] si elles importaient et utilisaient le coltan (ancolie-tantalite), la cassitérite, le wolframite et l'or. Le président Obama a signé la loi qui a inclue la section 1502, dite Dodd Frank, le 21 juillet 2010. Mais ses règles d'application définitives n'ont été approuvées par la SEC qu'en Août 2012 après une longue bataille entre les militants et les groupes industriels concernés et les lobbyistes.

Toutefois, même sans son application, la « Loi Obama » a eu un impact quelques mois après sa signature. Le Président Kabila a profité de l'attention du monde entier pour décider de la suspension d'exportation des minerais, concrétisée par la signature de l'Arrêté n° 705 du Ministre des Mines. Cette mesure n'a concerné que les Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema. Le même Ministre va signer le même jour l'Arrêté n°706, énumérant les exigences suivantes pour les institutions congolaises à remplir avant qu'il ne soit lèver la suspension des exportations - bien qu'aucune de ces exigences semblent n'avoir été remplies lorsque la suspension fut lévée, six mois plus tard sans aucune explication: [27]

Il s'agit des exigences ci-après: SAESSCAM et le Ministère des Mines doivent:

1. déployer leurs agents le long de la chaîne du point d'origine au point de raffinage;
2. identifier les exploitants miniers artisanaux et leurs coopératives, puis vérifier qu'elles fonctionnent légalement;
3. proposer, en collaboration avec le Cadastre Minier, de nouvelles zones d'exploitation artisanale;
4. aider les exploitants artisanaux à se réorganiser en coopératives minières;
5. achever la mise en place du Centre de Negoce[28];
6. élaborer, en collaboration avec des partenaires internationaux, une carte des sites miniers artisanaux.

Le Cadastre Minier et la Direction des Mines doivent:

1. établir des bureaux dans les trois provinces;
2. surseoir à tous les examens du registre des demandes actuelles dans les trois provinces;
3. arrêter le processus de demande pour toute nouvelle inscription dans les trois provinces;
4. voir, en collaboration avec les services miniers, si et dans quelle mesure le développement et la construction des projets d'exploitation minière se font et faire rapport au Ministre des Mines au plus tard le 10 octobre 2010;
5. entamer le retrait de tous les titres miniers qui ne sont pas en règle, indépendamment de leur situation.

Le CEEC doit :

1. renforcer les efforts à tous les niveaux dans la lutte contre la fraude et la contrebande des produits miniers.

Les trois gouvernements provinciaux doivent:

1. veiller à ce qu'aucun des minérais ne soit déplacé au cours de la période de suspension;
2. veiller à ce que les services miniers soient prêts à appliquer et utiliser toutes les mesures de l'Arrêté;
3. assurer le déploiement efficace des services techniques du Ministère des Mines;
4. identifier tous les exploitants miniers artisanaux, les commerçants, les exportateurs, les infrastructures de traitement et de raffinage ainsi que les entités titulaires d'un permis d'exploitation minière;
5. identifier tous sites miniers artisanaux et les autres;
6. exiger la reddition des comptes et vérifier les éléments des preuves de paiements des taxes qui étaient dues avant le 1er janvier 2010 sur les lieux d'activités des commerçants et des exportateurs et examiner toutes les informations sur l'origine des fonds qui sont utilisés pour acheter des minerais;
7. vérifier si les fonds sont correctement transférés après que les minérais aient été exportés depuis le 1er janvier 2010;
8. coordonner avec les autorités gouvernementales dans la lutte contre la fraude dans l'industrie minière;
9. encourager les titulaires de permis à respecter le calendrier de leur développement et leur construction;
10. appliquer des sanctions conformément à la loi contre tout coupable de violation des dispositions de l'arrêté ministériel;
11. organiser un fonds pour la réalisation des infrastructures de base;
12. fournir, dans les 30 jours après que cet arrêté soit entré en vigueur, une évaluation de la supervision des mesures en vue de la levée éventuelle des mesures de suspension.

La recherche de SARW n'a trouvé aucune preuve relative à l'application d'une des exigences énumérées dans l'Arrêté 706. Alors que SARW n'a pas fait systématiquement de recherches sur les détails précis de la décision de suspension, des preuves anecdotiques ont été recueillies. Par exemple, les acheteurs chinois ont continué à exporter la cassitérite, le coltan et la wolframite pendant toute la période de suspension[29] – et ce, à grand profit. Selon les acheteurs à Goma et à Bukavu qui ont respecté la décision de suspension, les acheteurs de l'exploitation minière TTT Huaying and Trading ont exploité le désespoir croissant des exploitants miniers artisanaux de cassitérite qui craignaient de perdre leurs moyens de subsistance et étaient prêts à vendre leurs produits à des rabais importants (jusqu'à 80 pour cents par rapport aux évaluations du marché mondial).

SARW n'a trouvé aucune preuve d'arrêt de production et d'exportation d'or. Étant donné que presque toute la quantité d'or est exportée de la RDC illégalement, il était prévisible que les exportateurs d'or ignorent la décision de suspension du Président Kabila, bien que les exploitants artisanaux d'or soient sous des pressions significatives de prix (perdant en moyenne 20 à 25 pour cents par rapport à leur prix de vente normal).

La décision du Président Kabila semble souffrir de la même faiblesse que la « Loi Obama. » Les deux peuvent être caractérisées comme étant trop ambitieuses et trop éloignée des réalités sur le terrain. Ces deux initiatives ont permis peu d'amélioration pour les communautés d'exploitation minière artisanale et à petite échelle. La loi Dodd Frank souffre d'un autre problème, du fait que la SEC n'opérationnalise son application qu'en Août 2012. Jusqu'à ce que la loi est correctement appliquée et respectée, toute incidence possible repose sur l'observation volontaire par les entreprises individuelles.

Les espoirs de succès éventuel de la décision ne sont pas grands. Les acheteurs chinois et les fabricants ont déjà fait très clairement savoir par leurs actions qu'ils ne respecteront pas à la règle toute la diligence voulue. La façade s'effondre déjà. SARW est conscient qu'un certain nombre d'autres grands acheteurs de cassitérite, de coltan, de wolframite et d'or n'attendront pas beaucoup plus longtemps avant de commencer l'achat et l'exportation. Leur raisonnement est implacable : La législation américaine sur les « minérais de conflit » ne crée que des avantages concurrentiels pour ceux qui peuvent se permettre de ne pas la respecter. Le marché est faussé et la loi n'est pas viable.

Il y a des similitudes entre la dommageable suspension du Président Kabila et la législation américaine sur les « minérais de conflit. » Au cours des 15 dernières années, les cycles de violence ont démontré à maintes reprises que le contrôle des sites miniers n'est jamais statique. Pendant un mois, un site est occupé ou exploité par une milice ; le lendemain, il est « libéré » par les forces des FARDC qui permettent aux administrateurs gouvernementaux de faire leur travail. Dans un autre mois, aucun groupe armé n'est présent du tout, mais les agents de l'Etat commencent à exploiter les mineurs artisanaux. La seule exception possible à cette règle est Walikale au Nord-Kivu. Depuis le début du boom du coltan dans les années 1990, il a toujours été occupé par un ou l'autre groupe armé illégal. L'application de la loi sur les minerais de conflit ou les exigences de l'Arrêté ministériel de lévée de suspension nécessite un suivi précis et durable et la mise à jour de la situation dans toutes les régions minières en tout temps. Personne ne se fait d'illusions que le gouvernement de la RDC est en train de satsifaire ou peut satisfaire à cette responsabilité.

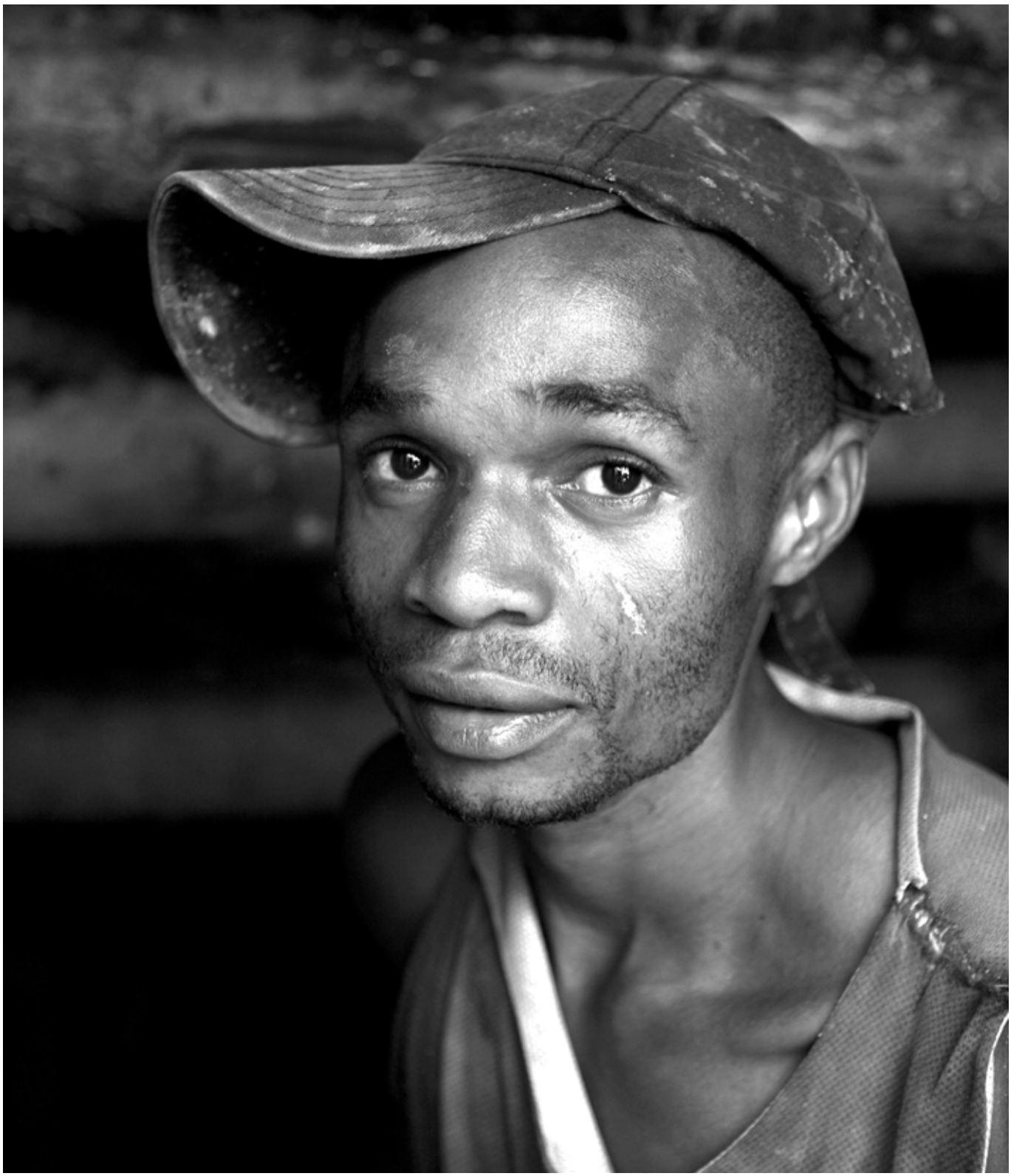

UN MONDE À PART: LES CONDITIONS D'EXPLOITATION ET D'ÉCHANGE SUR LES SITES MINIERS

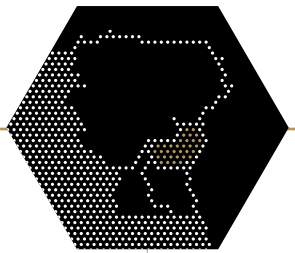

LA PROVINCE DU NORD-KIVU

Alors que les dépôts d'or dans le Nord-Kivu reçoivent beaucoup moins d'attention internationale que l'exploitation minière de l'étain, la cassitérite, le coltan ou de wolframite de la province, la production artisanale de l'or n'en est pas moins une contribution substantielle à l'économie locale. Entre la ceinture d'or de Kilo Moto dans la Province Orientale et la ceinture aurifère de Twangiza-Namoya au Sud-Kivu-Maniema, il y a environ 12 régions d'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or: Walikale, Masisi, Lutunguru, Manzia-Luholy-Lubereri, Mohanga, Lundjulu-Loiki-Ubiro, Lubero, Makwasu, Lutela (comprend Manguredjipa), Biabune-Loya, Bilolo-Mobissio-Abakuasimbo. À ce jour, l'exploration menée dans ces endroits est très limitée en dehors de la prospection et de l'exploitation semi-industrielle qu'une société coloniale belge a faite à Manguredjipa.

Les communautés d'exploitation minière artinale de l'or au Nord-Kivu sont petites et dispersées par rapport à celles du district d'Ituri et ont été sous forte pression au cours des quinze (15) dernières années de violence. Les vagues successives des milices et des bandits ont à plusieurs reprises déplacées de nombreux mineurs, les obligeant à avoir un mode de vie nomade et à être hors de portée de l'enseignement scolaire général.

L'isolement relatif de la plupart de ces communautés, le mauvais état des routes et leur dépendance complète des commerçants régionaux qui achètent leur or et leur vendent des denrées alimentaires et des biens de consommation, est une lourde contrepartie à payer pour les mineurs artisanaux et à petite échelle *(voir le tableau 1)*.

OUTILS, BIENS DE CONSOMMATION, DENRÉES ALIMENTAIRES	GOMA	MANGUREDJIPA	MUNUNZE	WALIKALE
Grand burin	13 500 FC	22 500 FC	18 000 FC	
Burin à main	US$16–20	n/a	n/a	US$16–25
Marteau	US$5–10	n/a	n/a	US$10–13
10 Kilos de Mallet	20 000 FC	25 000 FC	25 000 FC	n/a
Pelle	4 500 FC	6 000 FC	4 000 FC	9 000 FC
Lampe ou torche de poche	1 200 – 1 800 FC	2 700 FC	2 000 FC	2 000 FC
2 petites batteries	200 FC	400 FC	450 FC	300 FC
2 grosses batteries	400 – 500 FC	900 FC	600 FC	500 FC
1 paire de bottes	US$10	US$10	n/a	US$16
1 bouteille de Fanta	500 FC	1 000 FC	500 FC	1 000 FC
1 bouteille de Primus (bière)	1 300 – 1 500 FC	2 000 FC	2 000 FC	2 000 FC
1 bouteille de Mutzig (bière)	1 400 – 1 800 FC	n/a	2 000 FC	2 300 FC
1 mesure de riz	1 000 – 1 500 FC	400 FC	n/a	600 FC
1 mesure de farine de manioc	400 – 500 FC	n/a	n/a	600 FC
1 tas de poissons salés	1000-2000 FC	6 000 FC	4 000 FC	1500-3000 FC
1 mesure d'haricots verts	900 – 1 000 FC	1 500 FC	1 000 FC	1 200 FC
1 verre d'alcohol local	600 FC	1 200 FC	2 000 FC	n/a

Tableau 1: *Prix de détail à Goma par rapport aux mines d'or des villes du Nord-Kivu*

Pour évaluer pleinement les conditions socio-économiques des exploitants miniers artisanaux et à petite échelle de l'or dans l'Est du Congo, il est nécessaire d'analyser le pouvoir d'achat individuel qu'ils ont dans leurs communautés. À cet effet, SARW a recueilli les prix de détail des principaux centres du Congo et des sites isolés des mines d'or. Dans les sections suivantes où les conditions de vie dans chaque province sont discutées, des tableaux de comparaisons des prix de détail sont inclus. Les écarts de prix de détail pour les outils, les produits alimentaires et les biens de consommation vont de 0 à plus de 100 pour cent, sans justification apparente autre que la décision des vendeurs locaux ou de leurs fournisseurs à Kisangani, Butembo, Goma et Bukavu. Le sentiment dominant est que les commerçants sont en mesure d'extraire un profit exhorbitant des mines d'or.

Manguredjipa

Manguredjipa est situé dans le territoire de Lubero[30] et de sa seule voie de liaison avec l'extérieur, la ville de Butembo, à environ 100 km à l'Est. Manguredjipa est le centre de la communauté tentatuclaire d'exploitants de mines d'or, plusieurs milliers de personnes vivent à Manguredjipa et n'importe où entre 30 000 et 45 000 habitants largement distribués dans les quelques 10 000 km2 de forêts et de montagnes environnantes. Il n'y a aucune information disponible sur la quantité d'or qui est actuellement extraite à partir de cette région.

Une société internationale d'exploitation minière, Loncor Ressources, a acquis 55 permis de prospection en 2009 et a commencé un programme d'exploration dans les sites d'extraction historiques de Manguredjipa et de ses environs. Selon la compagnie, plus de 300 000 onces d'or alluvionnaire et de platine ont été extraites entre les années 1920 et 1960 sous la société coloniale belge Minière des Grands Lacs (MGL).

La ruée vers l'or actuelle a renversé l'ordre traditionnel de Manguredjipa. Selon le Chef de Secteur, Batsosi Nyamwisi, « historiquement Manguredjipa était le grenier de Butembo et du Grand Nord grâce aux grandes plantations de riz et de palmiers. Pendant la guerre, l'exploitation minière du coltan et plus tard de l'or a poussé l'agriculture presque complètement hors de cette région. » Les habitants de Manguredjipa importent maintenant des denrées alimentaires pour assurer la survie de la population en croissance rapide. Un hôpital général, des écoles primaires et secondaires (certaines sont des écoles catholiques), ainsi que d'un certain nombre d'églises servent relativement bien la population. Depuis que l'exploitation des mines d'or est devenue l'activité dominante pour plusieurs milliers de personnes dans ce domaine, SAESSCAM, la Division Provinciale des Mines, la police des mines, l'Agence National des Renseignements (ANR) et les FARDC sont arrivés aussi.

SARW a surveillé particulièrement trois carrières: Bakélé, Byamungu et Bichakuchaku - toutes situées à 15 km du centre de Manguredjipa. En plus des interviews avec les mineurs artisanaux, les transporteurs, les concasseurs, les laveurs et orpailleurs, les chercheurs de SARW se sont également entretenus avec des négociants d'or, des fournisseurs locaux de produits alimentaires, des représentants de la Division Provinciale des Mines, de la Police des Mines, du Service de Renseignements Militaire, le Chef des services médicaux locaux, des prêtres catholiques et d'autres chefs religieux. Le Chef de Secteur[31], Batsosi Nywamwisi (arrivé récemment à Manguredjipa) a également contribué aux informations. Il n'y avait pas de représentants du SAESSCAM disponibles à Manguredjipa pendant la période des travaux des chercheurs de SARW.

Jusqu'à très récemment, les dizaines de milliers de mineurs qui travaillent à Manguredjipa et ses environs opèrent sans la protection des FARDC ou d'autres services de sécurité de l'État. Les groupes Maï-Maï viennent périodiquement à Manguredjipa et « nous déranger » - comme le dit un exploitant artisanal - cependant, tous les mineurs artisanaux ont indiqué que la menace d'attaques des milices a diminué de façon significative. Seul le Chef de Secteur a mis en garde selon ses sources que des groupes Maï-Maï contrôlent des sites miniers périphériques à plusieurs jours de marches à l'Ouest de Manguredjipa. La ville est désormais protégée par un régiment récemment déployé des FARDC. « Quand ils sont arrivés, ils n'avaient pas de fournitures, ni d'argent pour acheter de la nourriture ou un abri », explique Nywamwisi. « J'ai dû faire le tour de la ville et mendier

de la nourriture pour 300 soldats et officiers. » Tout au long de la période de la recherche de SARW à Manguredjipa, il n'y a eu aucun signe d'affrontements avec des groupes armés. Cependant, sur le trajet de retour à Butembo, un court échange de tirs entre une patrouille FARDC et un petit groupe de combattants les a bloqués pendant plusieurs heures. L'identité ou l'affiliation des combattants n'a pas pu être clarifiée, car ils ont fait retrait sans prendre aucune victime.

L'absence de toute menace constante des milices ne veut pas dire qu'il n'y a pas de violence dans les mines d'or. Selemany, un mineur artisanal qui travaille sans autorisation légale sur un ancien site minier belge abandonné déclare qu' : « il y a seulement des bandits qui sont organisés par les soldats des FARDC. Ils nous extorquent de l'argent. » Un mineur qui n'a pas voulu être nommé par crainte de représailles confirme que : « Nos plus grands problèmes sont les gangs de jeunes villageois qui viennent ici pour nous chasser des mines jusqu'à ce que nous payions. Ils ne sont pas vraiment organisés, mais ils aiment prétendre qu'ils sont des milices. » L'un des plus grands risques, a-t-il expliqué, est le vol sur les routes à destination et en provenance des mines.

Les exploitants miniers artisanaux de l'or expliquent comment les frais imposés par les agents de la Division Provinciale des Mines et les impôts prélevés autres services de l'Etat constituent une grave menace pour leurs moyens de subsistance.

Alors que la plupart des mineurs peuvent s'acquitter des taxes et des frais légaux, l'amalgame de ces tributs avec les extorsions illégales et les incidents quotidiens de « la petite corruption»[32] donne une somme d'argent qui dépasse les moyens de la plupart des mineurs artisanaux. En moyenne, la redevance annuelle versée pour les autorisations d'exploitation minière artisanale va de 15 USD à 25 USD, ce qui est souvent inférieur aux prix imposés par les agents de l'Etat. Cependant, presque tous les mineurs paient divers suppléments pour les demandes de permis. Une fois que les mineurs les paient, ils deviennent davantage des cibles pour l'extorsion de fonds aléatoire et d'autres impôts fictifs exigés par les agents de la Division Provinciale des Mines. Le flot d'impositions, les redevances, les droits, les taxes et les autres prélèvements sont trop élevés pour de nombreux exploitants miniers artisanaux et ils renoncent de ce fait à toute tentative d'opérer dans l'espace permis. « Je ne gagne pas assez d'argent pour payer pour ces documents » dit Selemani expliquant sa décision de procéder à des activités illégales d'exploitation minière artisanale. Les impositions financières extra-légales aggravent la croyance déjà profondément ancrée selon laquelle l'Etat n'est pas béneficiaire des mines d'or. Pas même SAESSCAM, l'agence qui est censée soutenir et guider les exploitants miniers artisanaux, est appréciée : « Les autorités ne viennent ici que pour récupérer notre argent » dit un mineur artisanal. « La plupart du temps, le SAESSCAM n'a même pas un agent à Manguredjipa. » Lorsqu'il leur est demandé s'ils sont informés du mandat du SAESSCAM qui est d'aider avec des méthodes d'extraction sans danger ou avec le remplacement du mercure dans le traitement du minerai d'or avec des pratiques sans danger, un groupe de mineurs qui a désiré rester anonyme, a répondu: « Non. » Il est clair que le manque de soutien et d'assistance des agents de l'Etat constitue une entrave sérieuse à la sécurité de l'industrie minière.

L'impuissance de l'autorité de l'État est évidente avant même que l'on arrive à Manguredjipa. À mi-chemin entre Manguredjipa et Butembo, la route a récemment été améliorée et est en assez bon état même pendant la saison des pluies. Cependant, au cours des trois dernières années, la route s'est détériorée sur les derniers 40km à tel point que même les véhicules 4x4 ne peuvent l'emprunter. Les seuls modes de transport pratiqués sont les motocycles légers, les vélos, et la force musculaire de milliers de personnes qui transportent des marchandises sur de nombreux kilomètres. Les commerçants de Manguredjipa transportent l'or dissimulé dans des bidons d'huile de palme, des sacs de légumes, ou d'autres biens qu'ils veulent vendre à Butembo. Sur le chemin du retour, ils portent des sacs de riz, d'huile de palme et de maniocs, de la bière, boissons gazeuses, des pelles et des pioches, des batteries et des gadgets électroniques, des vêtements et des articles ménagers. Quelquefois, des camions de 10-15 tonnes tentent de traverser ce tronçon, mais ils restent embourbés et leurs conducteurs sont obligés de solliciter les habitants pour qu'ils creusent à travers mètres de boue afin de déplacer leurs véhicules petit à petit. En moyenne, un camion prend 1 à 2 semaines pour couvrir les derniers 40 km pour arriver à Manguredkipa.

Traverser la boue exige un effort épuisant, mais c'est la première étape du transport de l'or brut à partir de Manguredjipa d'une valeur de plusieurs millions de dollars sur les marchés mondiaux en échange de nourriture et de produits de première nécessité. L'échange se fait entre de l'or massivement sous-évalué et la nourriture et les produits très chers. Selon les chercheurs de SARW, les exploitants d'or de Manguredjipa et des autres mines d'or des centres du Nord-Kivu paient en moyenne plus de 45 pour cents pour la nourriture, les outils et les biens de consommation qu'ils ne le feraient à Goma.

En dépit de leurs importantes contributions économiques à la région, les chercheurs d'or ne reçoivent pratiquement rien en échange, ni aucune attention des services de l'Etat. L'extraction de l'or est accompagnée par de graves violations des droits de l'Homme, en particulier contre les femmes et les enfants. « Il n'existe pas de mesures prises contre les fréquents cas de violence sexuelle contre les filles, les femmes et les enfants en général. Il n'y a pas d'intervention policière ou judiciaire, pas d'endroit d'assistance pour la protection des victimes » déclare un fonctionnaire de haut rang du gouvernement provincial. Un exploitant artisanal et père ajoute : « Comment pouvons-nous rapporter nos problèmes relatifs à l'imposition illégale et exorbitante, à l'absence de protection et de recours juridiques lorsque nos femmes et nos filles sont harcelées et dans la plupart des cas, les auteurs sont des fonctionnaires de l'Etat? »

Walikale

Depuis quelques années, Walikale était inaccessible par voie routière soit à partir de Goma, Bukavu ou de Kisangani. Depuis 2005, grâce aux efforts des bailleurs de fonds internationaux, des routes praticables ont été construites reliant Bukavu et Goma à Walikale. La route de Kisangani n'est praticable que par des véhicules de tourisme jusqu'à Lubutu. Isolé dans une chaîne de montagnes à 270 km à l'ouest de Goma, le seul accès fiable pendant des années était un court trajet fait d'une bande d'asphalte construit par le RCD-Goma, il y a 10 ans sur lequel les aeronefs d'Avion à Décollage et Atterrissage Courts (ADAC) peuvent atterrir. Bien que le bord de la route soit jonché d'épaves et de débris d'irréparables aéronefs accidentés, ce morceau de route est la seule piste d'atterrissage pour toute la région.

Routes sont le principal point d'entrée pour tous les produits de consommation pour les dizaines de milliers d'habitants de la région. En échange de ces approvisionnements, les matières premières minérales d'une valeur de centaines de millions de Dollars sont exportées vers les centres commerciaux régionaux. La majeure partie des minerais est livrée, après de pénibles marches sur 50km à travers la forêt marécageuse, dans des sacs contenant de l'oxyde d'étain (cassitérite) et des dépôts de wolframite de Bisie, et de ceux des autres sites d'exploitation minière artisanale.

Les énormes richesses générées par l'industrie minière informelle, l'ubiquité des rebelles et des soldats corrompus

des FARDC qui exploitent illégalement les communautés minières, ont fait de Walikale l'exemple le plus médiatisé d'une zone de conflit pour les minérais - avec de bonnes raisons. Après les luttes sanglantes entre le RCD-Goma, les FDLR et les Maï-Maï jusqu'en 2004, Walikale (les chaînes d'approvisionnement en cassitérite) et Bisie se sont retrouvées sous le contrôle de la 85e brigade des FARDC, renégat et non intégrée.

« En moyenne, nous devons fuir les attaques armées tous les six mois. Cette insécurité n'a jamais changé depuis que nous avons commencé l'exploitation minière d'or ici », explique Nelson Muzema, un exploitant minier artisanal d'or interviewé sur le site minier de Wanyarukula, près du centre d'Osso. « Nous sommes devenus des nomades qui se doivent se déplacer dans des espaces limités. » Le Sud de la région de Walikale est sous le contrôle du gouvernement, mais le Nord du territoire est contrôlé par les FDLR. Jusqu'à tout récemment, Bisie, Omate et Mutchele étaient sous le contrôle de la Force de Défense Nduma - mieux connue sous le nom des Maï-Maï Sheka, formée par Ntabo Ntaberi Sheka. Il y a quelques années Sheka était le gérant du Groupe Minier de Bangandula (GMB), un groupe créé par les familles en affaires de Goma qui rivalisaient pour le contrôle des concessions minières de Bisie. Toutefois, le CAMI avait accordé des permis d'exploration de ces gisements à Mining and Processing Congo (MPC), une société minière d'extration et de traitement contrôlée par des investisseurs sud-africains. En mars 2011, la société MPC a vendu 70 pour cent de ses actifs à la société canadienne Alphamin Resources Corporation qui a maintenant mis en place sa propre administration. Sur la base des garanties directement accordées par le Gouvernement à MPC en 2009, toutes les unités des FARDC quitteraient Bisie à la mi-juin 2009[33]. Cette garantie a incité Sheka et d'autres à se déplacer de nouveau vers les riches régions minières.

Pour les mineurs et les négociants d'or, la sécurité fournie par les troupes loyales des FARDC a son prix. « Nous sommes tenus de payer au moins 1000 FC pour chaque gramme d'or que nous produisons », explique Nelson Muzema, le prix à payer pour maintenir des relations amicales avec les forces armées locales à Wanyarukula. « Si nous produisons de plus grandes quantités, ils prennent 1/20 de notre revenu. »

Dans la région de Walikale, largement connue pour ses riches mines de cassitérite, l'or est une alternative attrayante pendant les périodes où la cassitérite et le wolframite se vendent à des prix moins lucratifs sur les marchés mondiaux. La recherche de SARW porte sur le site minier aurifère de Zua Idée situé le long de la rivière Osso et sur les mines d'or d'Omate, de Muchele, de Matungu et de Kintsimba. Dans tous ces sites, les chercheurs de SARW ont constaté que les mineurs d'or artisanaux sont très exposés à la violence, l'extorsion de fonds et ont des difficultés économiques.

L'absence d'autorité gouvernementale crédible est aggravée par le comportement peu fiable ou pillard de ses agents. « Sur notre site, il n'y a pas d'agents de la Division Provinciale des Mines », déclare Faustin Arthur Bingombe, un mineur qui est également Directeur d'une petite entreprise à Wanyarukula. « Ils viennent pour des inspections », précise son collègue Limu Papy, le chef de la Société Étoile à Zua Idée. « Chaque fois que ces agents de l'État nous rendent visite, nous devons prendre des dispositions pour une bonne réception, nous devons les accueillir avec un repas et assurer leur transport. Tout cela coûte beaucoup d'argent. »

Pour Tshiwara Bajunda, qui travaille à Zua Idée, le rôle des agents du SAESSCAM est un mystère: « Nous ne sommes pas informés de leur rôle et nous n'avons jamais reçu d'assistance ou de contributions de leur part. » Zebo Makenda Ize qui travaille dans l'exploitation minière à petite échelle à Zua Idée confirme que : « SAESSCAM n'a jamais pourvu les mineurs d'une formation quelconque. » Balagizi Butu déclare sans ambages que : « Les représentants de l'Etat nous extorquent à chaque vente d'or. »

Un des problèmes dont souffre le commerce de l'or au niveau des communautés locales est la circulation croissante de l'or contrefait et l'incapacité des agents de l'État d'intervenir contre cet élément criminel émergent. « Il y a des quantités importantes en circulation », explique Raphaël Mboko Kapunyola, chef d'Isolé des Mines à Walikale. « L'offre est habituellement d'environ 30 000 FC alors que l'or réel va jusqu'à 60 000 FC par gramme. »

Les frauduleuses balances d'or sont un autre facteur criminel généralisé qui réduit le revenu des mineurs et des commerçants. Lwaboshi Chiraga, un petit négociant d'or basé au centre de Walikale, explique que : « Nous avons de grandes difficultés à joindre les deux bouts. D'une certaine manière à Bukavu, où nous vendons notre or, il semble que les balances d'or sont plus précises. » Lorsque les commerçants de Walikale y arrivent, ils finissent toujours avec moins d'or que ce qu'ils avaient pesé à Walikale. « Nous perdons chaque fois que nous arrivons à Bukavu » déclare Chiraga. Dans le même temps, ils doivent s'assurer de la continuité de leurs activités lorsque les agents du gouvernement ne sont pas là. « Cela nous coûte trop d'argent quand ils sont présents et réclament leur part. »

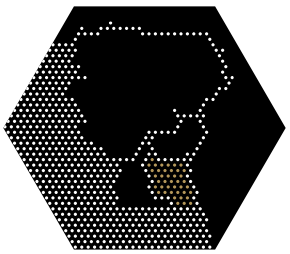

LA PROVINCE DU SUD-KIVU

Le deuxième gisement d'or le plus riche de la RDC est la ceinture d'or Twangiza-Namoya traversant la province de l'Est à l'Ouest et constituant également l'un des espaces où le lien entre conflit et l'or a une histoire particulièrement longue. Les groupes armés y ont opéré à partir de Hauts-Plateaux de l'Itombwe pendant 25 ans de rébellion continuelle contre Mobutu. Cette zone est également le refuge d'origine des Banyamulenge[34] qui sont l'un des catalyseurs des guerres congolaises. Il s'agit de la première région du Congo qui est sur le point de mettre fin à de nombreuses années d'extraction d'or informelle pour passer à la production industrielle. En octobre 2011, la société canadienne Banro Corporation a commencé à produire de l'or sur son site minier de Twangiza. D'autres sites autour de Lugushwa et Kamituga sont maintenant en cours de développement et vont commencer la production dans les prochaines années. Des revenus supplémentaires sont attendus de la production d'or industrielle pour les populations du Sud-Kivu.

Il y a beaucoup de sites secondaires de mines d'or en plus des riches gisements de cassitérite, de coltan, la wolframite, d'argent, de cuivre, de cobalt et d'autres minerais. La plupart de ces gisements (y compris l'actuelle extraction d'or par Banro) ont fait partie du vaste conglomérat belgo-zaïrois la Société Minière du Kivu (SOMINKI). Au cours de la période de zaïrianisation de Mobutu du secteur minier, les installations industrielles ont été abandonnées et l'exploitation des ressources de la région est revenue à l'exploitation artisanale et à petite échelle.

Historiquement, le Sud-Kivu a donné naissance à une diversité de groupes armés. En collaboration avec le Nord-Kivu, la province est parsemée d'unités survivantes des FDLR et des Maï-Maï. Ces dernières années, les Hutus se sont regroupés dans les unités des FDLR et ont subi les attaques menées par des opérations militaires successives, en commençant par «Umoja Wetu» en 2009, une offensive militaire conjointe Congo-Rwanda et «Kimia II» qui a été assistée par la MONUC. Bien que les FDLR soient dangereusement fracturés et décimés, ils demeurent un facteur de déstabilisation démontré lors de la dernière confrontation majeure dans le territoire de Shabunda (novembre-décembre 2011). Les unités errantes du FDLR menacent les communautés des mines d'or, comme l'a appris SARW lors d'entretiens avec les orpailleurs artisanaux et les mineurs d'or de Kalehe.

Mwenga/ Walungu

Les centres d'extraction d'or de Kamituga et Lugushwa historiquement importants ainsi que de nombreux autres sites des Territoires Walungu et Mwenga puisent leurs ressources de la ceinture d'or de Twangiza-Namoya. Dans le passé, ces sites ont été exploités industriellement par la SOMINKI. Les opérations de Banro à Twangiza et à Namoya, à l'ouest de la province du Maniema, sont supposées fournir 240 000 onces d'or par an. Le chiffre d'affaires devrait permettre de financer les coûts d'expansion des sites de Banro à Kamituga et à Lugushwa. Les investissements nécessaires devraient injecter des centaines de millions de Dollars dans l'économie régionale sous la forme d'impôts directs, de dividendes et indirectement, par le biais de commissions sur divers travaux, acquisitions et rémunérations.

Bien que les prévisions soient positives à moyen terme pour la région, les perspectives à court terme sont dominées par une peur généralisée des éventuelles conséquences de la transition du secteur informel à la production d'or officielle au niveau des communautés locales. La désinformation et les rumeurs selon lesquelles Banro va déplacer des villages entiers et priver les Congolais de leur droit traditionnel à profiter des richesses d'or de leur terre, abondent. « Tout visiteur européen dans la région est généralement pris pour un émissaire de Banro et est considéré avec beaucoup de suspicion. L'hypothèse est que

ENCADRÉ 2:
BANRO ET LES CONFLITS DANS LA CHEFFERIE LUWINDJA

Une confrontation a éclaté en Luwindja autour de la succession de Philémon Mwami Kashema Naluhwindja qui a été assassiné en Europe le 29 décembre 2000. Une partie de la communauté estime que les décisions et les mesures prises par la veuve Mwami ne sont pas légitimes. Leur fils et héritier, Mwami Chibwere Tony V, trop jeune à l'époque de la mort de son père et encore à l'étranger pour des études, n'a pas été en mesure de prendre en charge la direction de sa communauté. Dans l'intérim, la veuve agit en qualité de Mwamikazi. Ses décisions s'avèrent soutenues par la famille Mwami.

D'autres membres de la famille élargie et du clan disputent son droit de gouvernance au nom de la légitimité des Mwami. Ils l'ont contesté, monté une campagne internationale et écrit des lettres de protestation aux divers Ministères et au Président de la République. L'affaire est compliquée par le fait que la Mwamikazi, agissant en tant que Chef Traditionnel du peuple Luwindja, a entrepris diverses ententes avec Banro pour faciliter la livraison des contributions sociales et environnementales aux communautés locales. L'opposition estime que leurs intérêts ne sont pas correctement représentés et allèguent que la Mwamikazi tire indûment profit de sa position. Ils exigent le retour de l'héritier Mwami à Luwindja afin qu'il prenne des décisions appropriées.

Dans leur quête de justice, ils accusent également Banro et la Fondation Banro de diverses infractions et du non respect de ses obligations contractuelles. Jusqu'à présent, les transgressions sont relativement imprécises. Par exemple, les charges ne correspondent pas à des contributions contractuelles spécifiques identifiées à celles déjà faites par Banro, ou celles qui sont actuellement en cours d'exécution, ou annoncées pour la mise en œuvre future.

Toutefois, le litige par la suite peut se révéler, il est d'avance clair que Banro n'était pas suffisamment réactive ou sensible aux parties adverses. Bon nombre des questions litigieuses auraient pu être éliminées rapidement si Banro avait distribué des informations complètes et des plans d'action dans les langues que les communautés locales comprennent.

REPRESENTANTS DES MINEURS ARTISANAUX ET COMMERÇANTS D'OR *SERVICE DES IMPÔTS*	**ITONGWA** *Gérant de la mine*	**THIERRY BABINGWA** *Président de l'Association des exploitants miniers artisanaux de Mwenga*	**AMULI MUZUNGU** *Président des mineurs de Nyamurhale*	**SONGA ILUBA** *Président de l'Association des négociants d'or de Kamituga*	**JOHN KIBUKILA** *Président de l'Association des négociants d'or de Mapalé / Lugushwa)*
Division Provinciale des Mines	125 USD par an	25 USD par formulaire de demande de permis d'exploitation minière artisanale pour un an; 15 USD par permis d'exploitation minière artisanale pour un an; 30 USD par an Permis d'Exploitation technique; 1000 FC par jour pour frais d'inscription pour chaque site minier mineur artisanal	10 USD par formulaire de demande de permis d'exploitation minière artisanale pour un an; 15 USD par permis d'exploitation minière artisanale par an	50 USD par formulaire de demande de permis de Négociant pour un an (pas de reçu); 150 USD par permis de négociant pour un an	50 USD par année pour les Formulaire de demande de permis annuel de négociant 10 USD par Autorisation pour le transport des minéraux
Services fiscaux provinciaux	Non disponible	Non disponible	Non disponible	33USD par an	150USD par an
SAESSCAM	80 USD par an sans reçu	10 USD par mois et par site minier; 100 USD par an pour frais d'adhésion des coopératives; 50 USD par an pour frais de gestion du site minier; 10 USD par mois pour taxe par puits de mine (Loutra); 500 FC par jour pour chaque station de lavage d'or;	1000 FC par mois et par mineur artisanal	USD 10 par mois	10USD par mois 10USD pour chaques transaction 15USD par an « Frais d'Identification »
FARDC	45 USD par an	1 gramme d'or par mois et par mine	Non divulgués	Non divulgués	400 FC par semaine
ANR	Non divulgués	Non divulgués	Non divulgués	Non divulgués	Non divulgués
DGI	60 USD par an	Non divulgués	Non divulgués	100 USD par an	30USD
Ministère de l'Environnement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	35 USD taxe pour la Pollution, 40 USD Frais Généraux; 50 USD Permis; 0.1 USD Charge	75USD frais total unique; USD 50 Permit par an; 25 USD taxe pour l'Environment
Ministère de l'Énergie	60 USD par an with receipt	30 USD par générateur; 30 USD Frais de traitement	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autorités Locales (Groupement/ Cheffrie)	60 USD par an	3 gr d'or par mois et par Groupement de mines; 4 gr d'or par an pour la Cheffrie	Non divulgués	60 USD par an	Non divulgués
Chefs Traditionnels « Ntulo »	50 USD par an	Paiements en nature (pierres précieuses ou or brut) varient en fonction du site minier	30 % de la production totale; Entière production de chaque vendredi va au Mwami;	Non divulgués	USD 50 par an
Association of artisanal and small-scale enterprises	Non disponible	Non disponible	Non disponible	64 USD pour les instruments de mesure	33 USD pour le brevet; 64 USD pour les instruments de mesure
SONAS Compagnie d'Assurance Nationale	Non disponible	Non disponible	Non disponible	50-100 USD par an	Non disponible

Tableau 2: *Taxes et frais légaux et illégaux et extorsions à Walungu et Mwenga*

Banro va progressivement supplanter l'ensemble de l'exploitation artisanale et à petite échelle par ses larges concessions. Toute la zone de Kamituga est une partie du territoire de concessions de Banro », explique Mukupi Bulambo, un mineur sur le site des mines d'or d'Isomisa. « Il n'existe aucun mécanisme pour nous guider vers des sites miniers libres, ou des informations disponibles sur d'autres zones d'exploitation minière artisanale. Au lieu de nous aider, le gouvernement bloque simplement la délivrance de permis d'exploitation minière artisanale. » Un autre mineur local, Mulmabi Karubandika, est très conscient de la façon dont ils sont sujets des décisions de Banro. « Tout peut changer d'un moment à l'autre. Nous ne connaissons pas nos droits, ni les limites précises du territoire de concession Banro. » Bulambo et plusieurs de ses collègues ont l'appréhension du jour où Banro viendra tous les supplanter : « Parfois un représentant de Banro vient nous rassurer en affirmant qu'ils ne sont pas prêts à travailler dans notre région. » Bien que cela soit utile, les mineurs sont toujours dans la crainte du jour inévitable où Banro va changer son plan. « Ce sera une grande tragédie parce que nous ne seront pas prêts pour ce jour-là » ajoute Bulmabo.

Dans une certaine mesure, ces craintes sont atténuées par les efforts de la Fondation Banro, y compris la construction de routes, l'établissement d'un service médical de la Mission Mulambi au nord de Twangiza, l'école primaire de Kibiswa près de Namoya (au niveau de la partie Sud-Kivu de la frontière avec Maniema) et le Centre de Ressources pour les Femmes Makalanga de Lugushwa. La société contribue également à l'approvisionnement en eau potable, la fourniture et l'assainissement des latrines des hôpitaux, les installations sportives, la reconstruction d'églises et parraine un éventail d'activités locales et régionales. Ces contributions sociales sont exigeés de toute société minière par les lois nationales. Mais Banro a manqué de mettre à profit d'importantes opportunités pour faire connaître ses contributions au mieux dans l'ensemble de la région par la publication de rapports sur ses plans et ses efforts non seulement en français mais aussi en swahili. Dans sa plus récente publication, Banro a actuellement 634 employés qualifiés dont 558 sont des Congolais. Un nombre de 2600 congolais sont employées directement ou indirectement au cours des phases de construction des différents projets de l'entreprise entrepris au Sud-Kivu et au Maniema.

Avec ou sans Banro, l'épine dorsale de l'économie locale est l'exploitation minière. « Au moins 80 pour cents de la population de la région de Kamituga vit de l'exploitation minière », estime Messe Wangalusu, gérant d'une extraction d'or à petite échelle sur le site Kabatongo. Les 20 pour cent restants de la population dépendent également indirectement de l'exploitation minière, car ils sont les commerçants qui approvisionnent les communautés.

Avec la nouvelle réglémentation du Ministère des Mines qui impose à tous les mineurs artisanaux de s'organiser en coopératives, les dynamiques économiques ont changé pour le pire. « Plutôt que de représenter et de protéger nos intérêts, nous constatons aujourd'hui que nos coopératives sont justes un autre facteur de coût qui doit être pris en charge par les mineurs », a expliqué Messe Wangalusu. « Ces pressions financières croissantes vont finir par nous engloutir. » La hausse du coût de la vie à un lourd tribut sur les portefeuilles de mineurs. « Pour mettre de la nourriture sur la table pour ma famille de cinq enfants, je paie au moins 10 USD par jour. Tout ce que nous achetons ici doit provenir de Bukavu - nous payons pour cela. Et parce que les routes sont en très mauvais état, nous sommes obligés de payer un prix supplémentaire sur les coûts déjà plus élevés pour toutes les marchandises et les denrées alimentaires. »

Tous les interlocuteurs interrogés au niveau de la structure entière de l'exploitation minière artisanale, y compris les petits négociants d'or et les associations locales représentant les mineurs et les négociants, conviennent que le harcèlement et les extorsions par des fonctionnaires de l'Etat est le problème le plus difficile et menaçant. Lehopa Butumani un mineur de la mine du G7, qui travaille depuis l'âge de 14 ans sans permis d'exploitation minière artisanale approprié, a résumé les problèmes liés au travail du chercheur d'or par les: « Tracasseries administratives de l'armée, des chefs traditionnels et de la police, le manque d'aide et d'outils, et la famine. »

Selon tous les mineurs interrogés, les fonctionnaires du gouvernement, perçoivent parfois les droits légaux pour le permis d'exploitation minière artisanale. Cependant, il est beaucoup plus probable que les mêmes administrateurs ainsi que les soldats et les officiers, les chefs traditionnels et les policiers soient nombreux à extorquer des paiements supplémentaires. Indépendamment du fait que les frais, les taxes ou les impôts retenus à leur encontre soient légaux, ceux-ci ne leur laissent que peu ou rien du bénéfice net affirment tous les mineurs et les commerçants. Malgré leur importante contribution en tant que bâtisseurs les plus importants de la richesse régionale, les mineurs artisanaux à petite échelle ne bénéficient pas en retour des services du gouvernement. « Les agents du SAESSCAM ne se présentent que pour recueillir notre argent », a déclaré un mineur. Lehopa Butumani a illustré cela : « Si l'un de nous a besoin de soins médicaux, nous devons transporter le patient de Lugushwa à Kitutu sur 50km de route épouvantable qui se transforme en rivière de boue avec des mètres de profondeur au cours de la saison des pluies. Avec une moto, le voyage coûte 20 USD à 30 USD.

Itongwa, directeur d'une coopérative minière commente : « la police des mines vient ici seulement lorsque quelqu'un n'a pas

payé les taxes. Dans ce cas, elle ferme la mine. » Au cas où les mineurs pénalisés ne paient pas une amende de 50 USD, ils ne seront pas autorisés à reprendre l'exploitation minière. Thierry Babingwa, président des coopératives minières du Territoire de Mwenga, se plaint: « La Direction des Mines a trouvé une nouvelle formule en faisant payer le formulaire de demande et du permis d'exploitation minière artisanale réelle. » À son avis, le SAESSCAM a également confondu complètement sa mission. « Au lieu d'offrir une formation et l'éducation aux mineurs artisanaux, elle se considère exclusivement comme une autorité de recouvrement d'impôts. »

Claude Maliza, un mineur artisanal de Birhala explique comment les combattants se rendent fréquemment dans les mines. « Il s'agit des rebelles des FDLR, mais ils ont été chassés. Pour les rares occasions où ils ont continué à venir ici, ils se sont mis en civil. Les unités des FARDC sont actuellement aux commandes et ils se montrent fréquemment pour collecter des petits cadeaux. » « Chaque fois que les unités des FARDC viennent, nous avons un peu de panique pour nettoyer la mine », a ajouté Itongwa. « Nous sommes une opportunité attrayante pour les pillages que lorsque leurs supérieurs ordonnent de les transférés, ils déclinent ces ordres et restent tout simplement » Butumani a expliqué: « Les soldats ne s'intéressent à rien d'autre que l'or. Nous ne les voyons jamais pendant le temps de la mise en place de la mine ou pendant la saison des pluies alors que la plupart de nos sites miniers sont inondées et nous sommes incapables de travailler. »

« Quand les mines sont prêtes pour la production, les unités des FARDC sont immédiatement présentes. Le plus souvent, elles forcent la fermeture de la mine de manière fictive pour prendre en charge son fonctionnement, ou elles nous obligent à leur donner une certaine quantité de pierres. Généralement, elles brisent les pierres et les lavent pour en extraire l'or elles-mêmes. Nous avons, par exemple, le Premier Lieutenant Guilan de la 14e brigade qui travaille dans les mines de Tobola en dehors de Kamituga. Il ne gère pas seulement sa propre mine, il est égalment le gestionnaire des autres sites miniers et entreprend le commerce de l'or pour son propre compte », explique Thierry Babingwa.

Un autre président d'une coopérative minière régionale affirme que: « Tous les samedis, les FARDC qui sont basées à Butuza extorquent tous les minerais d'or que nous produisons au cours de deux heures de travail. » Même si la police et les militaires tentent de cacher leurs véritables intentions, pour le conseiller juridique des mineurs artisanaux qui sont membres de la Coopérative G7, il n'y a pas de confusion sur le fait qu'ils font de l'extorsion de fonds: « Ils se rendent dans les mines pour chercher des ennuis et les fermer entièrement. Si nous ne payons pas de lourdes amendes, ils ne nous permettront pas de reprendre nos activités. »

En plus de l'or brut ou des minerais d'or non traités, de nombreuses communautés minières sont régulièrement invitées à contribuer avec des rations alimentaires de manioc, des haricots ou des patates douces pour les soldats des FARDC.

La zone secondaire où l'industrie de l'or est soumise à l'extorsion de fonds est la route vers les centres commerciaux à proximité, Uvira et Bukavu. « Il y a toujours des hommes armés aux aguets pour piller », explique Songa Iluba, le chef de l'association d'or des commerçants locaux. « Ils sont généralement en civil pour nous faire croire qu'ils appartiennent à des FDLR. » Même si ce sont des FDLR, cela n'a pas d'importance. Iluba explique en outre que: « Le vol se déroule habituellement à la vue d'un poste de contrôle des FARDC. Nos forces militaires nationales n'interviennent jamais. »

En plus des exactions et des impôts grotesques, les mineurs d'or de Walungu et de Mwenga sont aussi souvent obligés de payer des prix très exagérés pour les marchandises vendues en détail. « Nous utilisons 20 pour cents de notre temps pour les travaux agricoles » déclare un mineur autochtone. Personne ne s'investit trop dans l'agriculture, la source traditionnelle des revenus dans cette partie du Sud-Kivu. La dégradation due à la surexploitation du sol autrefois fertile et l'augmentation des parasites tels que la mosaïque du manioc, des stries brunes et ces nombreux parasites ont des effets délétères pour l'économie du Sud-Kivu.[35] Maintenant, la majeure partie de la nourriture consommée dans les zones minières est importée à un prix élévé pour les mineurs.

Kalehe

Kalehe est situé au carrefour allant de Bukavu au nord-ouest vers Walikale et au nord-est vers Goma. Malgré son emplacement stratégique, Kalehe a été traditionnellement coupé de l'exploitation minière formalisée. La région est riche en cassitérite, coltan, wolframite, tantale, niobium et or, et depuis 2008, elle attire les investisseurs étrangers. La compagnie canadienne Ressources Shamika détient le permis d'exploration, ou de recherche du fait de sa filiale locale Shamika Kalehe Congo. Elle a le monopole d'un large éventail de permis à Kalehe et dans l'île d'Idjwi. Shamika n'a publié aucune information sur son financement, ou sur quand et/ou elle entend commencer un programme d'exploration, et toute production semble être très loin dans l'avenir.

L'isolement relatif de Kalehe est peut-être un facteur contribuant au fait que l'industrialisation de la région est très lente. L'autre raison est que l'isolement de Kalehe et la proximité de Kahuzi-

Biega servent de bases de ravitaillement idéales pour les FDLR et les Maï-Maï. Il y a des fermes avec d'abondantes récoltes et peu d'unités des FARDC pour s'attaquer aux milices. Plusieurs fois au cours des dernières années, le Groupe d'experts des Nations Unies a rapporté comment les sections de Kalehe ont été dominées ou contrôlées par les FDLR, les Patriotes Résistants Congolais (PARECO), et les unités des FARDC entièrement composées d'anciens combattants du CNDP. En 2009, le Groupe a également rapporté comment les FARDC du Colonel Zimurinda ont contrôlé de nombreuses mines à Kalehe, et ses officiers ont été interceptés une fois avec le transport de 1500 kilogrammes de wolframite à une chambre de commerce à Goma. Il n'y a pas eu de suivi par le gouvernement pour ce cas.

Debra Basomi Charangabo, un mineur artisanal explique: « Notre site n'est pas loin de la forêt où les FDLR campent parfois. De temps en temps ils s'y rendent pour piller et commettre des exactions contre nous. » En dépit de la présence continuelle de milices et de groupes criminels, de nombreux mineurs artisanaux affirment qu'ils ne sont pas distraits ou perturbés. D'autre part, ils se plaignent d'être obligés de faire des paiements réguliers aux soldats des FARDC, de fournir des « rations militaires » hebdomadaires et de souffrir des pillages occasionnels perpétrés par les milices. D'une certaine manière, les mineurs artisanaux de Kalehe ont fini par accepter ces intrusions et extorsions comme partie inévitable de leur vie. Banga, un mineur artisanal qui fait partie de la coopérative Cominya commente : « Les soldats imposent régulièrement des services communautaires à tous les mineurs. » Patrick Ameli, un membre de la coopérative minière artisanale de Nyawaronga ajoute qu': « En fait, les soldats ne nous dérange pas beaucoup et pour les 500 FC que nous payons chaque semaine, ils sont les seuls qui peuvent intervenir dans les situations de conflit, ou lorsque nous pouvons obtenir une certaine justice. »

A Kalehe aussi, les frais de scolarité, les impôts et taxes qui sont imposés par une multitude de fonctionnaires de l'Etat prennent des dimensions absurdes. Selon plusieurs membres de la coopérative de Cominya, le forfait hebdomadaire pour les FARDC est de 500 FC par mineur, 22 USD pour une carte artisanale de mineur, 4 USD pour une carte d'identité, un autre montant de 10 USD par mois et par mine pour chaque mineur, ajouté à 10 USD pour le document d'identification du SAESSCAM. « Enfin, nous devons également payer 5 USD par semaine pour le président de notre coopérative » ajoute Bahati Bosco, l'un des mineurs de la région qui ne souffre d'aucune illusion quant au but de ces taxes, qui pour lui est la suivante: « Ils viennent ici que pour récupérer notre argent. »

De tous les mineurs artisanaux interrogés à Kalehe, pas un seul ne peut identifier un service positif ou une contribution utile des

ENCADÉ 3:
PRIX DE DÉTAIL DANS LES ZONES DE MINES D'OR

L'étude de SARW montre comment les prix de détail ont tendance à être souvent beaucoup plus élevés, dans les communautés des mines d'or par rapport à des centres commerciaux et villes non-miniers. Bien que les raisons semblent être très diverses, peu de points communs ont émergé:

1. Avec une mentalité typique de ruée vers l'or, les populations de nombreuses communautés de mines d'or ont augmenté. Bien qu'aucune statistique démographique fiable n'existe, les installations de cabanes et de logement au hasard dans les communautés des mines d'or artisanales sont des signes évidents de croissance démographique.
2. Un autre signe de la mentalité de ruée vers l'or, c'est l'abandon complet de l'agriculture et d'autres activités qui ne garantissent pas un revenu élevé. En conséquence, les grandes collectivités qui, auparavant, exportaient des denrées alimentaires sont maintenant obligées d'importer des vivres. À Misisi dans le Territoire de Fizi (Sud-Kivu) qui, traditionnellement, était une région agricole riche, en huile de palme est importée désormais de Maniema. Le manioc doit être transporté sur 130 km à partir de Lulenge, et les communautés Banyamulenge en provenance du nord fournissent la viande bovine.
3. Il n'y a pas de routes bitumées en dehors des principaux centres de la RDC. En conséquence, la plupart des routes sont difficiles à utiliser, soit parce qu'elles se transforment en ruisseaux de boue massives au cours de la saison des pluies, ou pendant la saison sèche en poussière épaisse qui bloque le système respiratoire et les filtres à air des véhicules. Le transport des vivres et des biens de consommation aux communautés minières d'or à travers ces routes difficiles est une tâche monumentale et s'ajoute de manière significative aux coûts de transport.
4. Le paiement pour la livraison des marchandises et de la nourriture aux régions minières d'or est directement ou indirectement fait sous la forme de l'or brut. La résultante des échanges bilatéraux est très avantageuse pour les commerçants, mais pas pour les mineurs d'or. Les mineurs d'or artisanaux sont tributaires de commerçants pour la fourniture de biens alimentaires et de consommation pour eux et pour l'acceptation de leur or en paiement. Par conséquent, toutes les marchandises vendues dans les communautés des mines d'or sont trop chères, alors que l'or est généralement sous-estimé.

agents de l'Etat. « Nous n'avons pas trop de difficultés à obtenir les permis de creuseur artisanal », déclare Ameli, « sauf que nous mettont souvent un long temps avec difficulté pour trouver de l'or afin de les payer. »

Le point de vue dominant parmi les communautés minières, c'est que la vie et les conditions de travail sont « déplorables. » Fina Mucweru et Chalonza Natkucheba, deux femmes qui font du commerce dans de petits comptoirs s'expliquent: « Nous n'avons pas de centre de santé, ni d'école et les routes sont si mauvaises que nos produits ne peuvent être seulement transportés vers et à partir de Bukavu qu'à moto. » Le manque de services ou d'autorité judiciaire dans leur communauté a donné lieu à des litiges fonciers complexes et une menace directe pour leur survie. Le terrain pour lequel le chef du camp a obtenu un permis d'exploitation appartient en réalité à un agriculteur local. Lwaga Macine, l'un des mineurs, déclare que : « Le propriétaire du terrain veut augmenter les récoltes dans les champs environnants et il ne permet pas à nos femmes de cultiver pour nos propres besoins. Cela met en péril notre survie. »

Ameli a souligné qu'il n'y a pas de poste de police à proximité de leur site avec actuellement plus de 200 mineurs en activité. Félix Wazekwa Zihalirwa, le chef du camp explique que le manque de sécurité s'étend même au transport. Ni les motos, ni les vélos ne peuvent être utilisés, ce qui oblige les mineurs et les négociants à marcher six heures pour vendre leur or dans la ville ou à apporter de la nourriture et des fournitures sur les sites miniers. Pour Zihalirwa: « Cela nous expose ainsi que nos commerçants à des risques élevés de vols. »

OUTILS, BIENS DE CONSOMMATION, LES DENRÉES ALIMENTAIRES	BUKAVU	FIZI	KALEHE	KAMITUGA	MWENGA	WALUNGU
Grand burin	USD 20.00	n/a	USD 40.00	n/a	USD 40.00	USD 30.00
Burin à la main	USD 4.00	n/a	n/a	n/a	USD 6.00	USD 5.00
Pioche	USD 4.50	n/a	n/a	n/a	USD 7.00	USD 5.00
Pompe à moteur	USD 450.00-500.00	n/a	n/a	n/a	USD 600.00	USD 500.00
1 ensemble d'explosifs	USD 20.00	USD 16.00 – 20.00	n/a	n/a	USD 35.00	USD 25.00
Maillet	USD 10.00 – 15.00	USD 16.00	USD 30.00	n/a	USD 30.00	USD 25.00
Bêche	USD 5.00	n/a	n/a	n/a	USD 8.00	USD 6.00
Torche	1 500 - 3 000 FC	2 000 – 8 000 FC	n/a	n/a	3 500 FC	2 500 FC
2 petites batteries	200 FC	300 FC	n/a	n/a	400 FC	300 FC
2 larges batteries	500 FC	600 FC	600 FC	n/a	900 FC	700 FC
1 paire de bottes	USD 8.00- 12.00	USD 12.00	USD 12.00	n/a	USD 15.00	USD 10.00
1 bouteille de Fanta	600 FC	1 500 FC	1 000 FC	1 300 FC	1 300 FC	1 000 FC
1 bouteille de Primus (bière)	1 500 FC	2 500 FC	2 000 FC	2 500 FC	2 500 FC	2 000 FC
1 bouteille de Mutzig (bière)	1 800 FC	3 000 FC	2 500 FC	3 000 FC	2 500 FC	2 500 FC
1 mesure de riz	1 300 FC	n/a	n/a	1 200 FC	1 800 FC	1 700 FC
1 mesure de manioc fleur	900 FC	n/a	n/a	800 FC	2 100 FC	1 400 FC
1 poisson salé	USD 2.00	n/a	n/a	USD 2.00	USD 3.00	USD 2.50
1 mesure de mikeke	4 000 FC	2 000 FC	n/a	2 000 – 3 000 FC	6 000 FC	5 000 FC
1 mesure de greenbeans	1 400 FC	n/a	n/a	1 200 FC	1 800 FC	1 500 FC
1 mesure d'arachides	700 FC	n/a	n/a	1 500 FC	1 000 FC	800 FC
1 boîte d'huile de palme	USD 37.00	n/a	n/a		USD 58.00	USD 40.00

***Tableau 3**: Comparaisons des prix de détail dans les centres de Bukavu et les mines d'or du Sud-Kivu*

Fizi

L'arrière-pays de Fizi, s'étendant le long du lac Tanganyika à Baraka et au nord-ouest vers Mwenga, et ensuite le long de la chaîne de montagnes Itombwe adjacente et du plateau de Minembwe, est riche en gisements aurifères. Le plateau constitue la ferme du peuple Banyamulenge, une ethnie profondément impliquée dans les guerres du Congo. Étant le dignitaire du Parti Populaire Révolutionnaire, l'ancien Président Laurent-Désiré Kabila a vécu et opéré à partir de Fizi depuis de nombreuses années. En tant que leader de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre, il organise avec succès le renversement de Mobutu à partir de cette région.

Jusqu'à ces derniers temps, les activités des rebelles ont empêché l'exploitation minière industrielle. Toutefois, au cours des cinq dernières années, les entreprises se montrent très désireuses d'acquérir des permis miniers. TransAfrikaResources a obtenu un permis d'exploration minière pour les plus grandes étendues de terres et y a apporté des équipements de forage et s'est rapidement évolué vers la production. Toutefois, le Groupe d'experts des Nations Unies a récemment indiqué que le fondateur et responsable des opérations de TransAfrikaResources pourrait avoir une relation avec les FRF, un groupe rebelle dominé par les Banyamulenge.[36] Le responsable, Thomas Nziratimana, était autrefois un Vice-gouverneur du Sud-Kivu et fonctionnaire du RCD. Selon l'ONU, les FRF reçoivent généralement un soutien logistique des communautés Banyamulenge en échange de leur protection. On a également découvert que les FRF ont augmenté les impôts sur les marchés locaux et ceux des commerçants d'or. Ces allégations de l'ONU étaient suffisamment graves pour inciter TransAfrikaResoures à abandonner ses travaux dans le Sud-Kivu.

Une autre concession englobe la mine Makenda, un site d'extration minière artisanale et à petite échelle. Selon les dossiers du CAMI, un certain M. Kashama Muteba est titulaire d'un permis d'exploration avec 38 licences supplémentaires à travers la RDC. Kashama Muteba semble être Ferdinand Kashama Muteba, le président de la section de l'UDPS à Ontario, Canada. Les chercheurs de SARW n'ont pas remarqué tout signe d'activités sur cette propriété, laissant l'ensemble de la région riche en or une fois de plus pour les mineurs d'or artisanaux.

Leda Mining, une société qui semble être une filiale d'Anvil Mining, possède de grandes concessions dans le sud de Fizi. Leda a vendu 75 pour cents de ses droits à une propriété située au sud-ouest de Fizi à Misisi à une jeune société d'exploration aurifère, dénommée Casa Mining. Casa a également acquis les droits d'exploration d'or au Maniema et au Katanga. La société a entamé un programme de forage sur sa propriété de Misisi, mais il faudra un certain nombre d'années avant que toute la production industrielle d'or soit possible dans cet endroit. Néanmoins, des rumeurs ont déjà rendu les orpailleurs et les commerçants locaux nerveux. « Si la société commence ses activités, tous les commerçants seront au chômage parce que nous dépendons de notre commerce d'or », déclare Safari Kazinguvu, le Secrétaire de ANEMISA, l'association des commerçants d'or de Misisi. « Nous ne sommes pas en faveur de l'industrialisation de cette région. »

La présence généralisée des soldats des FARDC qui se livrent à toutes activités liées aux mines d'or est préoccupante. « Chaque fois qu'une mine montre des possibilités aurifères prometteuses, les soldats des FARDC et les agents de l'ANR et de la Police nationale nous exigent de travailler un certain nombre d'heures pour eux » dit Mwanza Assumani, un mineur et membre d'une coopérative de Kimbi. « Les Commandants de la 10e Région militaire des FARDC ont des concasseurs de pierres qui travaillent pour eux sur une base permanente - ils n'ont pas le choix. »

Les instabilités causées par la présence des Maï-Maï Yakutumba, les FDLR, les FRF et les forces de la 112e brigade des FARDC (qui ont intégré les anciens combattants FRF) ont récemment diminué. Une fois de plus, la persistante présence de soldats des FARDC continue d'imposer de lourdes sanctions aux communautés artisanales. Justin Bitombo, qui travaille dans la mine d'or artisanale de Misisi, décrit la relation avec les FARDC stationnées dans sa région : « La plupart du temps, ils sont OK avec nous. Mais c'est dangereux; la situation peut changer à tout moment comme nous l'avons vu au cours de l'opération militaire Kimia II. Ils sont venus souvent dans nos villages et camps miniers pour piller et prendre nos femmes. »

À des questions plus pointilleuses, Bitombo admet être soumis à de nombreux abus, y compris l'extorsion quotidienne d'argent ou de nourriture. « Ils nous demandent de travailler pour eux pendant deux heures, mais ensuite ils nous forcent à le faire sur deux jours. Et dans les mines voisines, les soldats Miba travaillent souvent là, mais ils forcent les habitants à faire de l'orpaillage gratuitement. » Avec l'itinérance de petites bandes des FDLR et des Maï-Maï dans la zone, la plupart des mineurs de la région de Misisi sont plus disposés à accepter les transgressions des soldats des FARDC, car leur présence est un facteur d'amélioration de la sécurité.

Pour éviter l'extorsion de fonds à hauteur de 100 000 FC par des soldats renégats - la plupart du temps imposée aux opérateurs qui achètent de l'or brut à partir des sites miniers et pour son transfert à Fizi - l'Administrateur du territoire a ordonné que tous les minerais d'or soient concassés à Fizi. Cependant, ces types de mesures ne changent que le coût.

Raphaël Bofoya Limwawa, un membre de Comiki, une coopérative à Misisi déclare : « Le transport des pierres pour les concasseurs de pierres dans le centre de Fizi augmente énormément les coûts du transport - que nous payons. » Les paiements exorbitants à l'armée n'ont toujours pas protégé la coopérative contre les contraintes illégales. Le Chef de Comiki doit payer à SAESSCAM 300 000 FC par mois. Les mineurs artisanaux qui ne font pas partie de la coopérative, mais qui aimeraient travailler dans le site minier doivent aussi payer 50 000 FC par mois. « Les Chefs traditionnels de terre où nous travaillons demandent également des paiements, généralement en collaboration avec les agents de l'ANR, les fonctionnaires de la Division Provinciale des Mines et de la police des mines », déclare Limwawa.

Lorsque le Président Kabila a imposé une suspension d'activités minières de six mois, les officiers des 112e et 113e régiments ne l'ont pas appliqué, mais en ont profité. « Chaque concasseur de pierres était tenu de leur payer un montant chaque semaine afin d'être autorisé à travailler », explique Mwanza Assumani, un mineur et membre d'une coopérative locale. Les quelques 200 concasseurs de pierres qui travaillent sur le site minier de Miba ont fini par payer 1.000.000 FC pour simplement conserver l'autorisation de l'armée de continuer à travailler. Après qu'ils aient été autorisés à revenir dans la mine, ils étaient encore obligés de payer 15 000 à 20 000 FC par jour.

DES SOLDATS DU 113E RÉGIMENT ONT TIRÉ À BOUT PORTANT SUR UN COMMERÇANT D'OR DU NOM DE BENJAMIN KUJIRABWINJA BAGALWA.

ENCADÉ 4 :
LES CRIMES DES FARDC CONTRE LES MINEURS ET LES COMMERÇANTS D'OR DANS LA RÉGION DE FIZI-MISISI:

Les mineurs et les commerçants d'or opérant dans la région autour de Fizi-Misisi sont particulièrement exposés aux attaques violentes des soldats des 112e et 113e régiments des FARDC. Les soldats commettent des vols fréquents, des attaques et des viols et érigent des barrages routiers illégaux pour systématiquement extorquer de l'argent des habitants locaux.

La plupart de ces crimes restent impunis et sont particulièrement troublant dans le cas du 112e Régiment des FARDC commandé par le Colonel Samy Matumo - le même Colonel Samy qui pendant des années était à la tête de la 85e brigade des combattants Maï-Maï non-intégrés qui ont terrorisé Walikale pendant des années et contrôlé les riches mines de cassitérite à Bisie, ainsi que la mine d'or à proximité d'Omate.[37]

Ce qui suit sont quelques-uns des incidents impliquant des soldats des FARDC dans la région au cours de la dernière année:

5 janvier 2012: M. Elia, un négociant d'or, a été abattu par bandits armés non identifiés. Les assaillants ont également volé 25 tola[38] d'or.

3 janvier 2012: Aux environs de 14h30, des soldats du 113e régiment ont tiré à bout portant sur un commerçant d'or du nom de Benjamin Kujirabwinja Bagalwa. Ces soldats lui ont volé 18 tola d'or. Le marchand est en convalescence dans l'hôpital de Panzi à Bukavu.

2 novembre 2011: Les soldats du 113e régiment sous le commandement du colonel Tchikas, ont tué M. Funga Mali, un négociant d'or de Lubichako, à 12km de Misisi.

1 octobre 2011: Les soldats du régiment 113e ont tué un marchand du nom de Mufungizi dans un endroit à 10km de Misisi.

11 septembre 2011: Un négociant d'or du nom de Mopero a été abattu par sept balles à bout portant par des soldats du 113e régiment, pendant qu'il achetait de l'or. Il a survécu et a reçu des soins appropriés à l'hôpital de Lulimba, à 12km de Misisi. Les soldats lui ont volé 2 500 000 FC.

Mai 2011: M. Cishugi, un négociant d'or, a été abattu. Les tueurs ont volé à la victime 4 000 USD.

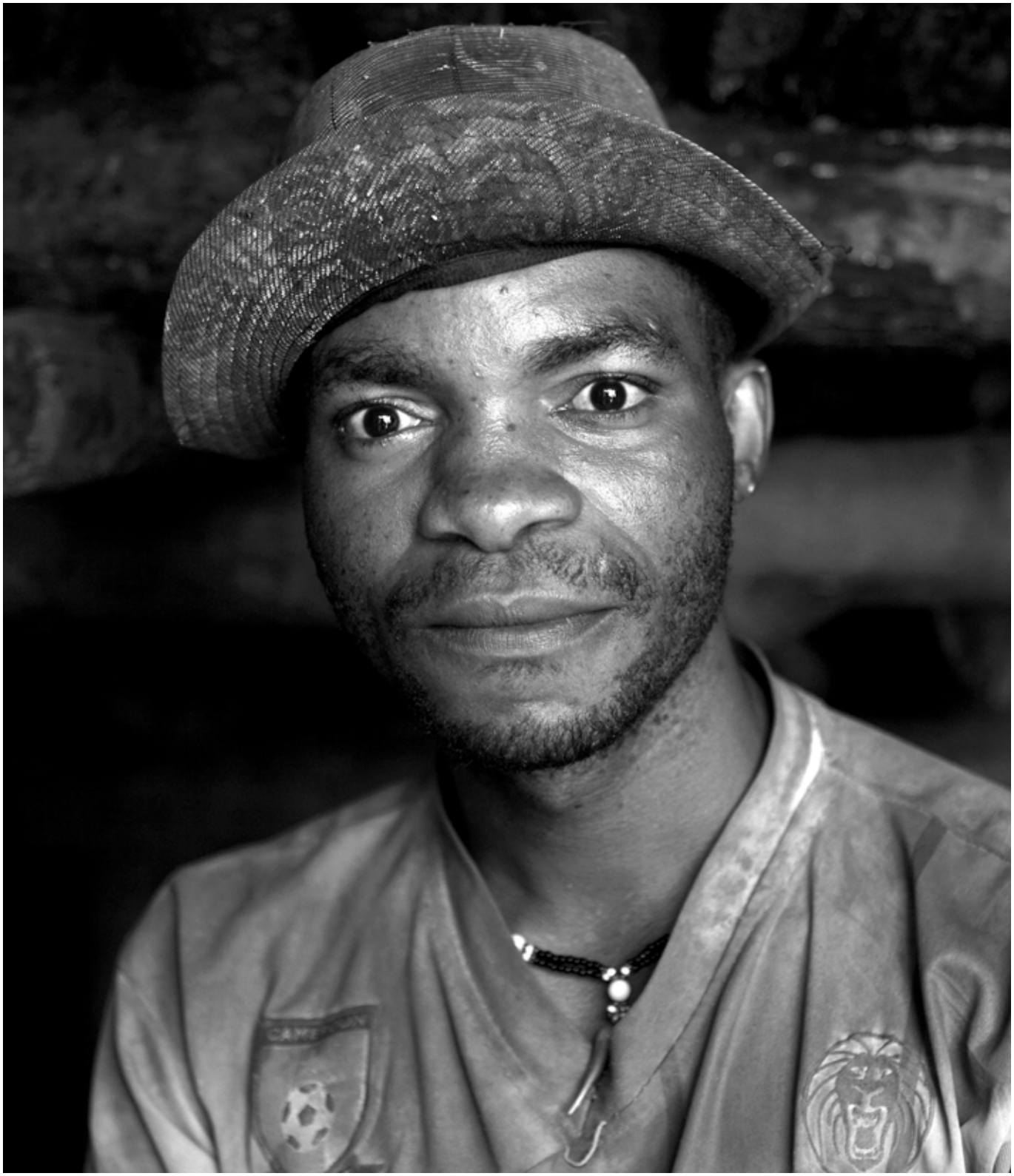
CAMEROUN

LA PROVINCE DU MANIEMA

De toutes les provinces de l'Est de la RDC, Maniema est la plus isolée et la moins peuplée. Les riches gisements et les ressources naturelles très diversifiées ont attiré des investissements pendant et immédiatement après la période coloniale, y compris l'exploitation industrielle limitée de l'or alluvionnaire par Belgika ou Symetain.

Les liaisons routières des provinces environnantes au Maniema sont pauvres, le transport terrestre à partir du Maniema aux portes les plus importantes du commerce régional (y compris Kisangani, au Nord et Bukavu à l'Est) sont quasiment bloquées pendant la saison des pluies. Le réseau ferroviaire a été complètement détruit. Seules quelques entreprises d'aviation civile locales fournissent des liens fiables vers le monde extérieur, mais le transport est fourni avec des vieux avions qui sont mal entretenus et ne répondent pas aux normes de sécurité reconnues.

La faiblesse des structures institutionnelles est la risée de toute l'industrie minière. Il n'y a pas seulement des incohérences statistiques entre les rapports des agences de l'État, mais leurs données reflètent une sortie globale d'or anormalement basse (allant de 7 à 29 kilogrammes par an) que l'effort pour compiler des données peut ainsi être abandonné (voir tableau 4). Les autorités provinciales et nationales ne sont pas fiables dans leur rôle de surveillance, par exemple, faire en sorte que les négociants et les exportateurs d'or aient des autorisations et respectent toutes les exigences légales. La faiblesse des institutions étatiques est démontrée par la mise en service des agents de la Division Provinciale des Mines. Sur les 537 agents qui sont censés être actifs, seulement 137 ont reçu des contrats à ce jour. Le reste est dans l'incertitude quant à leur pouvoir et leur rénumération.

L'exploration et l'exploitation industrielles vont bientôt s'intensifier dans la province du Maniema. La compagnie australienne Erongo Energy Limited a acquis une part de 70 pour cent de neuf permis appartenant auparavant à Afrimines Ressources. La société est dirigée par un ancien Directeur des Ressources de Tiger et Klaus Eckhof, anciennement Motogold. Les tests et les forages ont commencé en 2011 sur certaines des propriétés. Les projets d'Erongo sont à l'ouest de la mine de Banro Namoya qui est située dans la région frontalière à proximité de Salamabila. Lorsque la mine commencera l'exploitation industrielle en 2013, ce sera le plus important projet industriel d'exploitation minière au Maniema. Les travaux de construction pour le projet de Namoya sont en cours et tout au long de cette année plusieurs centaines d'ouvriers locaux seront utilisés pour la phase de construction, et un contingent supplémentaire de salariés permanents sera ajouté une fois que les plants de Namoya seront opérationnels l'année prochaine. Environ quatre villages sont directement touchés par l'extension de Banro et devront être déplacés. Les représentants de la

ANNÉES	DONNÉES DE PRODUCTION DÉCLARÉES PAR LA DIVISION PROVINCIALE DES MINES	DONNÉES DE PRODUCTION DÉCLARÉES PAR SAESSCAM	DONNÉES SUR L'EXPORTATION RAPPORTÉES PAR CEEC
2007	29 097.7 grammes	n/a	7 495.5 grammes
2008	15 712.9 grammes	3 975.9 grammes	8 267.9 grammes
2009	16 983.5 grammes	n/a	15 035 grammes
2010	25 103.3 grammes	n/a	n/a
2011	22 180.2 grammes	n/a	n/a

Tableau 4: *Incohérence des données statistiques sur la production d'or annuelle provinciale et sur les exportations*

société sont en négociation avec les mineurs artisanaux pour déterminer qui doit être considéré comme un véritable résident et en tant que tel, admissible au régime d'indemnisation de Banro Fondation. On pouvait s'y attendre, le nombre de résidents touchés a changé de façon significative lorsque la négociation a commencé, 106 habitants reconnus par Banro tandis que les habitants identifiés sont évalués à 856 résidents. Le compromis sera probablement de fournir un nombre important de maisons neuves, une compensation financière et un certain nombre d'éléments qui reste encore à définir à travers des possibilités d'emploi pour les candidats appropriés à l'usine de Namoya.

Les affrontements localisés entre les casques bleus des Nations Unies et des FARDC d'un côté, et de l'autre côté des groupes des FDLR et les Maï-Maï au Nord et au Sud-Kivu ramènent aux questions de sécurité qui affectent la production d'or du Maniema. Depuis que la recherche de SARW a commencé, les unités des FDLR, les Maï-Maï de Simba et d'autres groupes se sont retirés il y a quelques temps de Shabunda au Sud-Kivu ou de Walikale au Nord-Kivu en direction de Salamabila ou Lubutu, respectivement. Les fractions, semi-permanentes des Maï-Maï et des FDLR, ainsi que les troupes des FARDC déjà déployées au Maniema, harcèlent souvent les mineurs d'or artisanaux le long de la frontière du Maniema au Sud-Kivu.

Pour Paul Wembolenga, Directeur provincial de la FEC, la réponse se trouve uniquement dans le choix des mineurs artisanaux de payer des agresseurs armés volontairement ou non. François Muhemedi, le chef de Division Provinciale des Mines, estime qu'il existe quelques soldats dans les zones des mines d'or le long de la frontière, mais qu'aucun d'entre eux ne harcèle les mineurs. « Les membres de la Police et les FARDC peuvent à certains moments, au cours de leurs missions officielles, demander aux communautés minières artisanales un per diem pour leurs rations. » Pour Wembolenga, les groupes armés et les unités militaires se rendent aux zones d'extraction d'or pour seulement trois raisons : « L'enlèvement, le viol et le pillage. » Cependant Wembolenga admet que, parfois, les troupes des FARDC n'interviennent que pour assurer leur protection. Néanmoins, Monsieur Ibrahim, Chef du SAESSCAM affirme que : « Dans certains sites, la sécurité n'est pas suffisante. » En conséquence, de nombreuses communautés craignent l'armée et sont profondément méfiantes. Hélène Andjelani qui dirige le Réseau Wa Mama Simameni, un groupe d'entraide pour les femmes, résume son expérience : « Il n'y a pas de sécurité pour nous. »

Sur la liste de la plupart des questions préoccupantes pour les mineurs artisanaux et à petite échelle, la sécurité physique est coiffée par les transgressions quotidiennes commises par des fonctionnaires du gouvernement. « J'ai personnellement été témoin de plusieurs incidents où les responsables gouvernementaux ont extorqué des mineurs », explique Wembolenga. Les agents de la Division Provinciale des Mines, de SAESSCAM, du CEEC, de la DGM, de l'ANR, et de la police des mines sont généralement à proximité ou sur des sites miniers. Les personnes interrogées ont confirmé que ces organismes gouvernementaux offrent des avantages maigres. « Le plus grand défi est les nombreux impôts que les agents de l'Etat nous imposent », dit Séfu Zakunani, Secrétaire de l'association artisanale des mineurs de Bikenge, « et nous sommes tout à fait certain que ces agents ne font pas parvenir l'argent qu'ils reçoivent de nous au trésor provincial ou de l'Etat. » Les agents du SAESSCAM jouissent de très peu de respect des mineurs artisanaux de Bikenge. « Nous ne voulons ablsolument rien d'eux, ils ne nous donnent rien d'autre que des taxes pour lesquelles il n'existe pas de fondement légal. »

Wembolenga fait des accusations semblables: « la police des mines est venue ici avec pour seule mission que d'obtenir de l'argent des mineurs. » Ses membres ont fait de Jean Népomgono Kaborongo, président de la FEC de Kampene, conscient du fait que les représentants de SAESSCAM ne fournissent aucune assistance ni formation aux mineurs. Il estime que les mêmes agents travaillent en étroite collaboration avec la Division Provinciale des Mines pour décider de ceux qui sont ou non autorisés à accéder à une mine et y travailler.

Defao Waupenda, le chef de l'association artisanale des mineurs de Bikenge, estime que de nombreux problèmes sont fondamentalement liés à une méconnaissance généralisée de la législation en vigueur. Ce manque d'information de base et sa compréhension conduit à ce qu'il décrit comme « l'acrobatie afin d'obtenir tous les documents nécessaires et le découragement généralisés et la multiplicité des impositions. »

Le comportement abusif des employés du gouvernement national et provincial s'étend à l'exploitation des enfants. Alphonse Kibwe, un mineur de 12 ans qui travaille sur des mines d'or des sites autour de Kailo, du Nord-est de Kindu révèle : « Je dois payer 20 à 50 USD aux agents de l'Etat pour un document qui me donne le droit à l'exploitation minière. » Sur les sites miniers où il travaille, d'autres enfants, des orphelins abandonnés ou des enfants soldats démobilisés y travaillent aussi. « Ils aident à laver l'or, ils portent les sacs de sable, et les filles travaillent dans les magasins au bord des routes ou sont des prostituées. » Aucune de ces activités n'inquiétent les représentants du gouvernement. « Ils ne viennent ici que pour me soutirer de l'argent », déclare Kibwe. Plutôt que de protéger les mineurs et veiller à ce que les conditions de travail soient plus sécuritaires dans les mines, les agents des services publics, de la direction traditionnelle des villages locaux, les soldats et les forces de sécurité sont

OUTILS, BIENS DE CONSOM-MATION, DENRÉES ALIMENTAIRES	KINDU	KAMPENE	BIKENGE	PUNIA	KAMANYOLA	KAOLE
Grand burin	37 200 FC	36 800 FC	12 000 FC	40 000 FC	60 000 FC	60 000 FC
Burin à main	6 510 FC	18 400 FC	n/a	15 000 FC	25 000 FC	25 000 FC
Pioche	13 950 FC	23 000 FC	n/a	15 000 FC	25 000 FC	25 000 FC
Compresseur	4 500 FC	9 200 FC	n/a	n/a	n/a	n/a
Maillet	23 250 FC	46 000 FC	40000 –45000 FC	30 000 FC	40 000 FC	40 000 FC
Pioche	5 5OO FC	7 000 FC	5 000 FC	5000 FC	8000 FC	8000 FC
Torche	2 000 - 4 500 FC	3 000 - 5 000 FC	4 500 FC	4000 FC	5000 FC	5000 FC
2 petites batteries	400 FC	420 FC	400 FC	400 FC	600 FC	600 FC
2 grosses batteries	600 – 800 FC	1 700 FC	600 FC	1000 FC	1500 FC	1500 FC
1 paire de bottes	9 000 - 10 000 FC	15 000 FC	15 000 FC	13000 FC	20000 FC	20000 FC
1 bouteille de Fanta	1 500 FC	2 000 FC	2 000 – 2 500 FC	1500 FC	3000 FC	3000 FC
1 bouteille de Primus (bière)	2 500 FC	4 000 FC	4 200 FC	2000 FC	5000 FC	5000 FC
1 bouteille de Mutzig (bière)	3 500 FC	n/a	n/a	2500 FC	6000 FC	6000 FC
1 mesure de riz	280 FC	250 FC	300 FC	500 FC	1000 FC	1000 FC
1 mesure de fleur de manioc	80 FC	120 FC	100 FC	150 FC	300 FC	300 FC
1 tas de Poissons salés	3 500 – 9 000 FC	4 600 FC	3 500 - 5000 FC	2000 FC	3000 FC…	3000 FC…
1 mesure d'haricots verts	300 FC	350 FC	400 FC	750 FC	1500 FC	1500 FC
1 mesure d'arachides	250 FC	250 FC	300 FC	800 FC	1500 FC	1500 FC
1 boîte d'huile de palme	24 000 FC	15 000 FC	14 000 FC	18 000 FC	30 000 FC	36000 FC

Table 5: *Prix de détail à Kinda et Punia par rapport aux sites miniers du Maniema*

en concurrence pour le contrôle des mines et de l'or. Au milieu de ce chaos, le garçon de 12 ans s'est ajusté à la règle du plus fort: « Nous sommes en bons termes avec eux aussi longtemps que nous continuons à payer. »

Bongelo Balimwatcha, un mineur de 53 ans qui travaille sur les mêmes sites que Kibwe relate des expériences très similaires: « nous sommes harcelés et exploités là où il y a les agents ou les responsables de l'Etat. » Les pires ce sont les agents de la police minière qui nous amendent pour une liste sans fin d'infractions. » L'ironie est que l'insécurité des mineurs augmente considérablement une fois que l'armée arrive. Balimwatcha explique que « l'extorsion et la violence s'accroisseent quand ils sont ici. » Les représentants de l'Etat ne sont pas stationnés en permanence dans Kailo. « Mais ils nous rendent visite sur une base régulière chaque fois qu'ils sont fauchés », déclare Balimwatcha. Stéphane Lutika, un ancien mineur artisanal qui gagne maintenant sa vie comme petit commerçant d'or décrit comment la région autour de Kailo est déstabilisée par les groupes Maï-Maï: « L'armée a pris le contrôle de notre région et doit maintenant créer les conditions qui favorisent la sécurité pour l'exploitation minière. Mais nous payons pour la paix. Les soldats se présentent chaque jour pour obtenir du manioc, du riz, de la banane et de l'huile. » En outre, les soldats sont souvent aussi des rivaux pour les riches gisements dans les mines. « Ils arrivent et commencent à creuser dans nos mines les plus riches que nous le voulions ou pas. » Un jeune restaurateur, Amba Yengola, décrit les obstacles bureaucratiques liés à l'obtention des permis nécessaires pour travailler en tant que mineur: « Nous devons faire assez d'acrobaties pour obtenir nos permis, et pourtant, nous sommes toujours gênés par les services de l'Etat et l'armée qui viennent sur nos sites miniers. » Kasimu Mujana agé de douze ans décrit la relation avec le gouvernement comme : « tendue et en particulier avec les soldats auxquels nous ne faisons pas confiance. » Kasimu explique que les mineurs doivent satisfaire de nombreuses demandes d'argent et des biens, mais l'armée ne s'intéresse toujours pas à leur sécurité. « Beaucoup d'enfants travaillent dans les mines et les jeunes femmes sont utilisées pour la prostitution. Il n'y a aucune protection pour nous. »

d'autres enfants, des orphelins abandonnés ou des enfants soldats démobilisés y travaillent aussi. « Ils aident à laver l'or, ils portent les sacs de sable, et les filles travaillent dans les magasins au bord des routes ou sont des prostituées. »

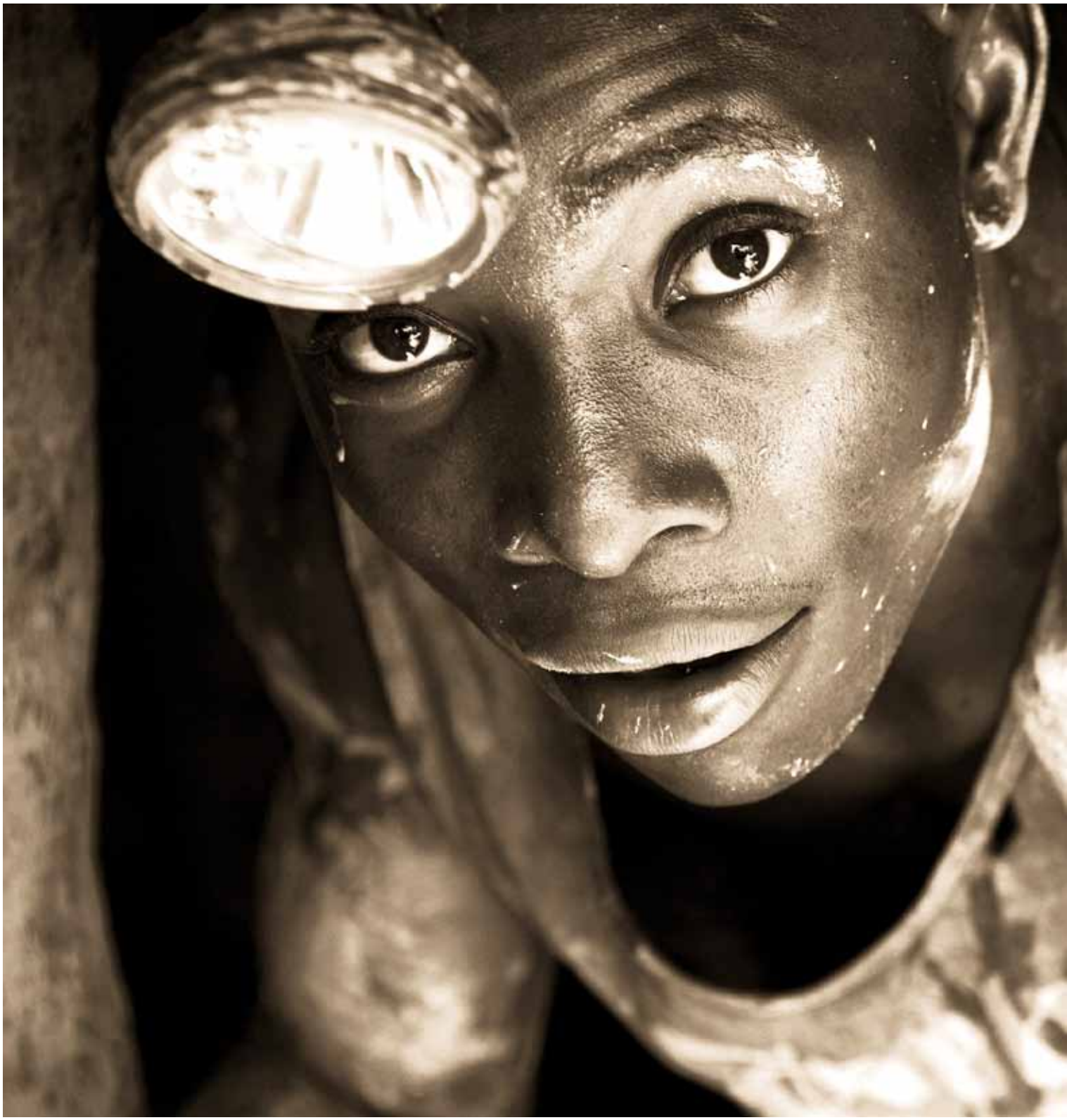

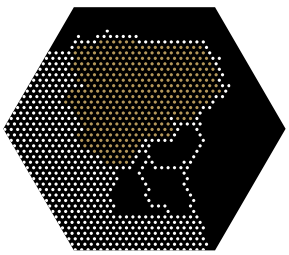

LA PROVINCE ORIENTALE

Nulle part ailleurs, l'exploitation artisanale et à petite échelle des mines d'or n'est ancrée plus profondément dans l'histoire, l'économie et la souffrance du peuple congolais comme il est dans le district d'Ituri, le district ouest de la Province Ortientale. Au cours des 15 dernières années, en commençant par la première guerre du Congo, l'exploitation aurifère des régions d'Ituri a sombré dans la violence ethnique incontrôlée. Au cours de la deuxième guerre du Congo, lorsque les troupes ougandaises et rwandaises ont occupé et pillé à fond la plupart des sites, l'infrastructure restante de la grande entreprise parapublique OKIMO a été démantelée et quelque soit les pièces de valeur restantes, elles ont été transportées hors de la frontière vers l'Ouganda. Pendant trois ans, une succession de chefs de guerre ont lutté les uns contre les autres pour le contrôle temporaire des mines d'or autour de Mongbwalu et Watsa.[39] À partir de 2004, l'ONU et le Gouvernement de transition du Congo ont entrepris des efforts déterminés pour instaurer la paix en Ituri. Finalement, les dirigeants des milices les plus violentes ont été chassés par des poursuites devant la CPI à La Haye, d'autres ont été incarcérés à Kinshasa et les sociétés minières internationales ont été invitées à revenir pour restaurer les opérations délabrées. À ce moment-là, OKIMO n'était qu'une entité épouvantablement mal gérée, avec son personnel à Bunia pensant et agissant comme si elles étaient indépendantes de la direction de l'entreprise à Kinshasa.

Au cours de la période d'après-guerre, les accords d'exploration conjointe entre OKIMO et les partenaires internationaux ont été signés dans des conditions moins transparentes entre Anglo Gold Ashanti et Motogold. Un troisième partenaire international, Mwana Africa, a obtenu les droits d'exploration. Toutefois, les termes de ces contrats sont rapidement devenus l'objet de renégociations litigieuses parce que le gouvernement de la RDC y a découvert un certain nombre de clauses abusives. En 2007, les titulaires du permis original ont dû renoncer à leurs droits et faire place aux nouveaux partenariats internationaux :

- La majeure opération d'exploitation d'or seule à être épargnée était Mwana Africa, propriétaire du projet Zani-Kodo situé à l'ouest d'Aru avec un contrat signé en juin 2005. Mwana Africa contrôlaient 80 pour cents et OKIMO retenait 20 pour cents du projet. Historiquement, les sites sur lesquels la société a mené ses activités d'exploration étaient exploités industriellement jusqu'en 1964. Actuellement, il n'existe pas de calendrier pour le commencement de l'exploitation minière et la transformation industrielle.
- Le projet de Mongbwalu, réduit à la moitié du territoire d'origine, est maintenant appelé Ashanti Goldfield Kilo (AGK) avec 13,78 pour cent toujours contrôlés par OKIMO. Le projet est communément appelé AGK. Les partenaires de l'entreprise projettent un traitement de 500 000 tonnes de minerais d'or par an sur cinq ans, sur leur site lors de la première exploitation souterraine à Adidi-Kanga. La date de l'inauguration de cette mine n'est pas encore fixée.
- Le projet de Kibali a remplacé Motogold et est désormais exploité comme une entreprise conjointe entre Randgold, Anglo Gold Ashanti et OKIMO. Le projet avance rapidement vers l'opérationnalisation d'une fossée ouverte et d'un site minier souterrain, ainsi que d'une usine de transformation. La production devrait débuter en 2014 avec 600 000 onces de minerais d'or à 4,1 g/t d'or par an pour les 12 premières années. Des travailleurs dont les camps sont en construction qui seront recrutés à partir de communautés voisines et la réinstallation des 15 communautés progressent selon les plans sociaux approuvés par tous les partenaires.
- Kilo Goldmines Ltd est une société canadienne d'exploration d'or qui a obtenu un permis d'exploration de OKIMO pour une zone de 7000 km2 à l'ouest du projet de Kibali. Aucune date n'est encore indiquée pour l'exploration ou l'exploitation.
- En juillet 2010, OKIMO a signé un accord avec la jeune Agence suédoise de la compagnie minière Mineral Invest International AB pour une zone de 1442 km2, connue sous le nom des dépôts de Wanga. Ces dépôts sont situés au sud du trajet reliant Faradje et Dungu. Jusqu'à présent, la société a seulement mené des étapes préliminaires d'exploration. Elle entend développer la propriété, peut-être dans un partenariat conjoint avec une grande compagnie de mines aurifères. La société, cotée à la bourse suédoise, est impliquée dans le commerce des minérais, mais il est incertain de savoir si elle va s'engager dans le commerce ou l'exportation d'or en RDC.
- Les négociations pour un certain nombre des permis d'exploration supplémentaires aux sociétés minières étaient en cours à la fin de 2011 et au debut de 2012.

Les compagnies aurifères internationales montrent un intérêt croissant pour les gisements d'or situés à l'extérieur des propriétés d'OKIMO. Ressources Loncor a acquis plusieurs droits d'exploration dans la province, une zone est située à Ngayu, 270 km au nord-est de Kisangani. Autour de Yindi, les gisements d'or importants ont été historiquement exploités par les entreprises belges.

Grâce à l'intérêt des sociétés minières industrielles, la région devrait connaître une croissance significative dans les années à venir.

Pour les mineurs artisanaux et à petite échelle, cependant, il s'agit d'un moment de préoccupations croissantes. Pour certains, le déplacement éventuel et la perte de l'accès à l'exploitation minière artisanale traditionnelle pourrait être inévitable. D'autres pourraient être affectés de manière plus positive. Des régimes sociaux d'atténuation de l'impact exigent que toutes les entreprises qui souhaitent s'engager dans l'exploitation minière industrielle en RDC fournissent de l'emploi, assure la réinstallation des populations dans un logement decent, construisent des écoles et améliorent les services de santé pour les résidents locaux et les mineurs artisanaux. Pour le moment, un sentiment d'insécurité (et parfois de colère à l'égard des sociétés étrangères) domine le discours.

En grande partie, les appréhensions résultent des stratégies de communication très pauvres des partenaires conjoints des entreprises. Alors que les entreprises semblent être à la hauteur de toutes les déclarations exigées par la loi, les plans d'exploitation, d'évaluations socio-économiques, les documents et les études qui traitent de déplacements et de réinstallations éventuelles de villages, ou des possibilités d'emploi, aucun de ces documents importants ne sont publiés dans les langues locales parlées par les populations touchées.

Le manque d'informations correctes s'étend au niveau le plus élémentaire. Pour la plupart des habitants, le nom correct et le rôl exact d'OKIMO, et son partenariat conjoint avec AGK restent mystère. Il y a une confusion permanente sur le nom de la société. Le fait aussi que SOKIMO (nom juridiquement correct de l'entreprise) ne soit plus un organisme parapublic, mais une entreprise publique qui n'est pas enregistrée auprès de la communauté minière informelle du district d'Ituri.

Pour les mineurs artisanaux et à petite échelle, il leur importe assez de savoir s'ils opèrent sur une propriété contrôlée par SOKIMO ou sur des terres relevant de la compétence de la Division Provinciale des Mines. Emmanuel Maki, le Directeur technique de l'exploitation minière à petite échelle à Kipe Yayo, qui est dans la zone des terres SOKIMO-AGK affirme que : « La société a signé un contrat d'exploitation avec moi. En échange, ils exigent 30 pour cent du sable que nous creusons et chargeons à 1000 USD le 500 m2 et que nous utilisons par an. » Le reste de ce qui est produit appartient à l'entrepreneur de la mine, ses sous-traitants et ses ouvriers ainsi que le matériel et les outils. D'autre part, un « Encadreur » qui assure les fonctions d'entrepreneur principal paie 30 pour cent à SOKIMO mais conserve 30 pour cent et distribue le solde de 40 pour cents à ses sous-traitants locaux ou à son administrateur de la mine, également connu sous le nom « De Trou. » Il décide ensuite de la rénumération de ses ouvriers.

ENCADÉ 5:
GETY – LE LIEU OÙ LE PASSÉ ENSANGLANTÉ D'ITURI CONTINUE

Même si la guerre en Ituri a été réglée en 2005 et la plupart des dirigeants des milices d'Ituri sont sous les sanctions de l'ONU, dans une prison congolaise ou en attente de procès à la CPI, Ituri n'est totalement pas apaisé. En février 2012, le Front Populaire pour la Justice au Congo (FPJC) a repris Gety, à 60km au sud de Bunia. Selon les enquêtes de SARW, il y a environ 2000 personnes dans la région de Getty qui sont associées au FPJC[40].

« Leur présence ne cause pas plus de problèmes pour nous que d'habitude. Ce que nous craignons le plus, c'est lorsque des combats éclatent entre les FARDC et le FPJC », explique Macho Philémon, un mineur d'or de 16 ans qui travaille sur la mine Olonga près de Gety. « À ce moment-là, les FARDC et le FPJC traitent les civils comme complices, ils pillent et violent. » Pendant ce temps, la population paie pour être hors d'ennui. Pasteur Bamunoba Katala affirme qu': « Il est obligatoire pour tout le monde de payer quelque chose, que ce soit aux soldats militaires ou aux milices. »

FARDC ou FPJC ne fait aucune différence pour Mainaro Machosi, une jeune femme qui a un petit magasin à proximité du site minier de Sodhu. « Les hommes armés - militaires ou milices - sont tous les mêmes: ils pillent, ils violent, ils tuent et ils nous forcent à leur donner de l'argent tout le temps. Nous n'avons pas la paix, peu importe qui contrôle la région. »

POURQUOI, DEMANDE-IL, LES MINEURS DOIVENT-ILS PAYER DES IMPÔTS AUX FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT QUAND ILS NE FONT ABSOLUMENT RIEN POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT?

Les ouvriers sont embauchés pour creuser, transporter et laver le sable. Pour ces travailleurs, le revenu qu'ils gagnent dans le cadre du système de SOKIMO peut varier considérablement. Sur un site, les chercheurs de SARW ont trouvé des femmes transporteuses au Barrage d'Iga qui gagnent aussi peu que 200 FC par jour, alors que sur un autre site à proximité, les creuseurs rentrent chez eux avec 8000 FC par jour (converti en salaire hebdomadaire, cela représente environ 50 USD).

En dépit de ces variations locales, les conditions que les mineurs artisanaux et à petite échelle trouvent en dehors de la zone contrôlée par SOKIMO sont beaucoup plus favorables. La taxe annuelle légale pour le permis d'exploitation minière artisanale est de 25 USD. En principe, il n'y a pas d'autres frais à devoir et ils devraient avoir un énorme avantage sur leurs laborieuses collègues à l'intérieur du périmètre de SOKIMO. Ils sont très conscients de ces différences, comme le confirme Basa Mateso, Directeur de la mine Nizi IV et Chef du Village Baluma : « ... Le pots de vin, les taxes et les autres demandes des agents de l'Etat sont en somme quelque chose dont nous n'avons pas les moyens » malheureusement, Mateso est coincé à l'intérieur du territoire de SOKIMO.

Mongbwalu

Ce qui est communément appelé le site aurifère de Mongbwalu englobe une vaste zone où l'exploitation minière informelle ou formelle existe depuis plus de 100 ans. On estime qu'environ 80 pour cent (ou 36 000 à 42 000) des personnes vivant à Mongbwalu dépendent de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.[41] Il y a des centaines d'autres communautés minières au sein de la zone de permis du projet Mongbwalu, chacune avec une importante population de mineurs artisanaux.

Les exploitants artisanaux opèrant sur le site de Mongbwalu sont assujeties à des conditions différentes par rapport aux autres parties de la RDC. Etant un organisme parapublic, OKIMO a le privilège d'octroi de licences aux opérateurs miniers artisanaux et à petite échelle qui souhaitent travailler sur ses propriétés. Afin de mieux évaluer la relation entre OKIMO et ses partenaires du secteur privé et entre Anglo Goldfields Kilo et la communauté minière artisanale, la recherche de SARW s'est axée à la fois sur les zones périphériques et les sites miniers du voisinage immédiat de la future zone industrielle de Mongbwalu.

Lebi Faruku, un responsable d'une mine à Pluton souligne l'ambiguïté dans laquelle les mineurs artisanaux et à petite échelle doivent fonctionner: « AGK a suspendu l'octroi de licences d'exploitation minière. Toutefois, la société fait semblant d'être aveugle, quand des milliers de mineurs artisanaux continuent d'exploiter l'or. Les Chefs traditionnels leur vendent ces droits, même en violation des droits de propriété d'AGK. »

« Nous n'éprouvons pas beaucoup de difficultés », a déclaré Eric Ukumu, un mineur artisanal qui travaille sur le site Pluton, « sauf que nous sommes sur la propriété d'OKIMO et il est impossible d'obtenir un permis d'exploitation de leur part. » Ukumu et d'autres mineurs artisanaux à Pluton sont très mécontents de nombre exagéré des régimes fiscaux que les agents de l'État leur imposent, en dépit du fait qu'aucun d'entre eux n'a des permis d'exploitation minière légaux. Edouard Dundji, un gestionnaire d'une mine à Pluton confirme que : « les principales zones d'exploitation minière artisanale sont exclues par OKIMO et AGK, et la difficulté d'obtenir des terrains vacants nous met dans une situation très difficile. » Les services gouvernementaux tels que le Ministère de l'Économie, des Mines, ou de l'Environnement n'agissent que comme des collecteurs d'impôts. « Cela est disproportionnée, notamment par rapport au passé, lorsque nous pouvions donner 1 gramme d'or brut à OKIMO toutes les 2 semaines. » Faruku va encore plus loin en ajoutant que : « Nous sommes victimes de véritables extorsions organisées par les agents de l'Etat : « Pourquoi, demande-il, les mineurs doivent-ils payer des impôts aux fonctionnaires du ministère de l'Environnement quand ils ne font absolument rien pour protéger l'environnement? »

Pour Matthieu Ovoa, le coordinateur de Coopérative des Exploitants Miniers et Artisanaux de l'Or (CEMAO), il y a même des questions de principe qui sont d'intérêt : « Nous sommes tous des Congolais sans emploi qui ont été abandonnés par l'État. Nous devons trouver un moyen de survie et exploiter nos ressources naturelles, c'est ce que nous pouvons faire. » C'est pourquoi sa coopérative lutte depuis les cinq dernières années pour la protection des intérêts des mineurs artisanaux et pour la modernisation de leur travail. Cela signifie d'abord trouver des ressources financières qui seront utilisées pour introduire des techniques minières plus sûres. Ovoa s'explique: « Nous devons travailler sans les autorisations légales, sans le soutien de l'État ou d'autres organisations. » Toutefois, ses membres sont tous sujets aux impositions exorbitantes d'un nombre croissant d'organisations gouvernementales. « C'est toujours de l'argent qu'ils veulent de nous. »

Tous les mineurs artisanaux conviennent que les menaces physiques des milices sont clairement du passé. « L'armée est en charge et ne protége pas efficacement la population », déclare Ovoa.

Les commerçants d'or qui agissent comme des acheteurs indépendants de l'or artisanal, sont le plus souvent des agents de négociants d'or plus larges situés à Bunia, Butembo ou Aru et sont également tolérés par AGK - mais extorqués par les agents de l'Etat pour tout ce qu'ils ont. Les commerçants et les marchands sont bien conscients du fait qu'ils sont des cibles des agents de l'État et qu'ils doivent maintenir une existence tranquille. Un commerçant qui souhaite rester anonyme, déclare : « Nous sommes aux yeux des représentants de l'Etat des yetu chakula - expression swahili qui signifie « notre ration ou nourriture. »

Bien qu'ils fassent le commerce de l'or produit par les mineurs artisanaux qui n'ont pas les permis nécessaires, le Ministère des Mines impose aux commerçants d'acheter des permis à 190 USD par an. D'autres agences soutirent de l'argent des commerçants sans donner de raisons pour l'impôt. « Qu'est-ce-que l'ANR fait, je vous laisse deviner », déclare le commerçant. « Comme c'est le cas pour d'autres, tels que la DGI. Très souvent, ils ne nous donnent aucun reçu pour nos paiements. C'est comme ça dans notre pays. »

Hubert Ngabu, un autre commerçant qui travaille dans la région de Mongbwalu, blâme AGK: « Ils mettent les mineurs artisanaux sous pression et ne rendent disponibles que les zones qui ont déjà été exploitées. » Cette situation est incroyablement en contraste avec ce que de nombreux mineurs et commerçants d'or relatent avec émotion, ce qu'ils appellent la belle époque, avant la guerre, lorsque Kilo-Moto employait les résidents locaux, payés à de bons salaires avec des routes et des écoles et des hôpitaux construits.

Iga-Barrière

Iga-Barrière est située à mi-chemin de Bunia à Mongbwalu, à un carrefour qui conduit aussi à Fataki, Mahagi et Aru. Cette position géographique privilégiée a fait de l'emplacement de l'ancienne petite exploitation minière en un centre commercial important pour les biens de consommation, les denrées alimentaires et l'or.

Le chef de groupement estime que 18000 mineurs artisanaux d'or et à petite échelle sont actuellement à Iga-Barrière. Ils exploitent les résidus le long des berges et de la rivière Nizi. Une importante exploitation est également en cours dans les collines environnantes qui sont exploitées par les opérations minières à petite échelle, impliquant souvent plusieurs dizaines de salariés.

Une petite ruée vers l'or a été récemment déclenchée à Mbudu, un village au Nord-est de Iga-Barrière, lorsqu'un résident local creusait sa fosse septique, il y recoupa un important filon d'or très riche. Dans un court laps de temps, tous les agriculteurs du village ont commencé à creuser dans leurs jardins, les champs et même déchiré leurs maisons. Il n'en reste pas beaucoup du Mbudu initial, sauf des fosses qui indiquent un événement majeur d'exploitation artisanale des mines d'or.

Ces ruées excessives sur leurs terres peuvent s'expliquer par les difficultés extraordinaires et les confusions concernant les droits de propriété et l'accès aux dépôts d'or. « À qui appartient la terre? OKIMO, SOKIMO ou AGK? » demanda Généreuse Lotsove, qui travaille dans une exploitation minière à petite échelle à Mbundu. « Aucun représentant ne nous a rien dit sur l'avenir de cet espace. »

Beaucoup de gens soupçonnent que les confusions et les pressions qu'exerce SOKIMO sur les communautés locales avec l'aide des agents de l'ANR sont créées pour les pousser à quitter leur terre, considérée comme un droit historique par de nombreux Congolais. « Les administrateurs des sites de SOKIMO achètent fréquemment notre or parce que le négoce de l'or artisanal reste leur plus importante source de revenus », explique Ngona Lossa, un catéchiste de l'un des villages locaux. Dans le même temps de nombreux agents de SOKIMO semblent profiter des mineurs au point qu'ils peuvent à peine survivre. « Ils prennent le peu qui reste aux mineurs artisanaux, alors qu'en fait tout ce que nous voulons, c'est d'utiliser la terre qui appartient à Baluma, notre ancêtre. »

Richard Ngbemu, un mineur d'exploitation à petite échelle explique qu': « afin d'exploiter une mine, on paie 30 kitcheles ou de l'or brut qui est actuellement à environ 1290 USD. » Après

cela il y a des quantités de sable d'une haute teneur en or qui est donnée à la police, aux soldats, à l'ANR, et à d'autres employés gouvernementaux et non gouvernementaux.

Tsala Dhekana, le Chef de cité d'Iga-Barrière étant également lui-même un entrepreneur sur les sites miniers, décrit le tableau complet des privations économiques: « le prix que nous devons payer à la SOKIMO pour les droits d'extraction sur cette terre est au-delà de nos moyens et nous sommes toujours tenus de payer et d'obtenir les mêmes droits des chefs traditionnels. Cependant, une fois que nous avons le permis, les services gouvernementaux frappent à nos portes pour obtenir ce qu'ils considèrent comme leur part. Les demandes des agents de renseignements locaux de l'ANR sont particulièrement odieuses. Les mineurs locaux ne voient aucun avantage de leur présence. Il y a beaucoup de doutes au sujet de ces prétendus impôts, mais nous les payons dans l'espoir de n'être pas poussés plus loin. »

Pour les femmes dans les mines, les pressions économiques sont particulièrement difficiles. Dans de nombreux cas leurs maris ont été tués pendant les guerres et la violence des milices, elles ont été déplacées ou ont été séparées de leurs hommes et leurs familles. Sans capital, il y a très peu de possibilités de survie qui leur reste. La relation avec les agences gouvernementales et les partenaires d'exploitation conjointe est cruciale pour leur survie. « SOKIMO nous a toujours donné de la peine parce que notre présence n'a jamais été tolérée à moins que nous les payons », explique Pascaline Ndjangusi, une femme de mine et collectrice de la mine Sombe-Dimo, « mais AGK est bien pire – tout nous est interdit. » L'exploitation des femmes célibataires peut se faire également sous de nombreuses autres formes. Généreuse Lotsove raconte comment un policier lui a récemment infligée une amende pour n'avoir prétendument pas respecté les règles de la circulation alors qu'elle s'éloignait d'un acheteur d'or. « Il savait que je disposais d'une petite somme parce que je venais de vendre un peu d'or. »

Tous les mineurs font état d'améliorations réelles s'agissant de l'élimination des menaces physiques et des attaques perpétrées par des milices ou des forces des FARDC renégats. « Nous n'avons pas de milices qui soient restées dans la région » déclare Issamba Jado, un agriculteur qui est à temps partiel mineur artisanal de Mbudu. « Nous avons la paix totale, personne ne craint plus pour sa vie. La situation sécuritaire s'est améliorée au point où la plupart de nos sérieux problèmes sont maintenant ceux concernant AGK. » Certains mineurs ont même souligné qu'ils comptent sur les FARDC pour protéger leurs minerais d'or quand ils le transfèrent à l'acheteur. Dieudonné Bapu, un catéchiste, confirme que quelles que soient les situations précaires créées par les partenariats conjoints, l'armée n'y participe pas. « Nous sommes en paix avec les soldats qui sont ici, ils font juste leur travail. » Virginie Love, qui gère une petite boutique à Iga Centre souligne qu'il y a maintenant un recours pour les victimes de crimes violents : « La police prend les violents crimes au sérieux et il y a également aujourd'hui un tribunal spécial pour les questions juridiques relatives aux enfants. »[42]

Mabanga

Contrairement à Iga-Barrière, Mabanga est loin des routes principales qui relient Bunia et Mongbwalu ou Mahagi-Aru. La route de Mabanga est dans un état déplorable et même avec un bon véhicule à 4 roues motrices pendant la saison sèche, il faut plus d'une heure de conduite à partir de la route principale de Mabanga. Pendant la saison des pluies Mabanga est souvent inaccessible. Malgré ces problèmes, la ruée vers l'or a attiré plus de 2000 mineurs avec leurs familles qui ont construit des maisons de fortune à proximité des trois principaux sites miniers.

Mabanga fait partie du territoire accordé à AGK, mais les partenaires du projet conjoint n'ont pas entamé le forage d'exploration dans le voisinage immédiat. Cela ne veut pas dire qu'AGK - ou peut-être OKIMO – n'ont pas mis en place un système de partage des recettes avec les mines d'or locales. « Selon les règles d'OKIMO, nous sommes censés payer 30 pour cents de notre sable d'or, mais en moyenne nous finissons par payer 40 pour cents de nos revenus parce que c'est à ce point qu'ils prennent à partir de notre sable excavé », explique Gratien Ndahora, un mineur local. « Il s'agit d'un système abusif, car au-dessus de ces paiements, les agents de l'ANR, les représentants du Ministère de l'Environnement et même de la FEC exigent une part de notre or. »

La relation avec les militaires, d'autre part, apporte des avantages concrets et positifs à des mineurs. À Mabanga, l'or est extrait des mines à ciel ouvert. D'importantes quantités de sable, le tout avec un contenu élevé d'or, sont déterrées et conservées tant que l'équipage peut commencer à laver et diviser l'or.[43] « Le stockage du sable tellement précieux est risqué », commente Philippe Lokana, un sous-traitant chargé d'une mine à Dimo. « Il peut être volé, ou même nos travailleurs peuvent commencer à le laver de façon prématurée. » Pour prévenir le vol, la plupart des mineurs s'appuyent sur l'armée pour garder le sable d'or dans les dépôts jours et nuit, sept jours par semaine. Les frais pour les soldats sont habituellement d'environ 10 pour cents de la production, considérée comme un bon investissement par la plupart des mineurs. « Leur présence sur notre site n'a absolument aucun impact négatif sur notre travail ou la sécurité de nos familles », assure Lokana, « parce qu'ils partent une fois que leur travail est accompli. »

ENCADÉ 6:
FAMETAL – MINES D'OR CHINOISES À PETITE ÉCHELLE

Le 14 mars 2012, le Commissaire de district d'Ituri a signé une Décision pour arrêter toutes les opérations d'exploitation de la société chinoise Fametal. Pendant les semaines précédentes, le grand public a constaté que 39 employés opéraient avec de puissantes pompes de dragage le long de la rivière Ituri, dans un endroit appelé Komanda, à 75km au sud-est de Bunia.

Quelques semaines plus tard, l'opération de dragage sous contrôle chinois a continué et de même que d'autres enterprises chinoises et congolaises engagées dans le small-scale mining et dragage. Une autre enquête de SARW dans ces opérations est en cours. Toutefois, les enquêtes préliminaires avec les autorités provinciales responsables du secteur minier ont déjà révélé que leur intervention est régulièrement sapée par des «individus puissants de Kinshasa. »

OUTILS, BIENS DE CONSOMMATION, ALIMENTS	BUNIA	MONGBWALU	IGA-BARRIÈRE
Grand burin	US$22.50	US$20	US$16
Burin à main	US$6	$ 10	n/a
Pioche	US$4.50	n/a	n/a
Pompe à moteur	US$360	US$365	US$$ 365
Mallet	US$15	US$15	n/a
Pelle	US$4.50	US$4.50	US$4
Lampe de poche	US$2	US$3	US$3
2 petites batteries	200 FC	200 FC	200 FC
2 grosses batteries	500 FC	500 FC	600 FC
1 paire de bottes	US$10	US$10	US$10
1 bouteille de Fanta	600 FC	1000 FC	700 FC
1 bouteille de Primus (bière)	1400 FC	1800 FC	1800 FC
1 bouteille de Mutzig (bière)	1800 FC	2200 FC	2000 FC
1 mesure de riz 1 kilo de riz 1 sac de riz (250 kg)	550 FC 1100 FC USD 52.00	600 FC 1200 FC USD 55.00	700 FC 1300 FC USD 58.00
1 mesure de farine de manioc	250 FC - 500 FC	250 FC - 500 FC	n/a
1 tas de poissons salés	3500 FC	4000 FC	n/a
1 mesure d'haricots verts 1 kilo d'haricots verts 1 sac d'haricots verts	800 FC 1600 FC USD 130.00	900 FC 1800 FC USD 140.00	800 FC 1600 FC USD 130.00
1 mesure d'arachides 1 kilo d'arachides 1 sac d'arachides	300 FC 2200 FC USD 240.00	- 1700 FC USD 190.00	300 FC 2100 FC USD 240.00
Boîte d'huile de palme	23 000 FC	24 800 FC	25 000 FC

Tableau 6: *Prix de détail à Bunia et dans les sites miniers du District d'Ituri*

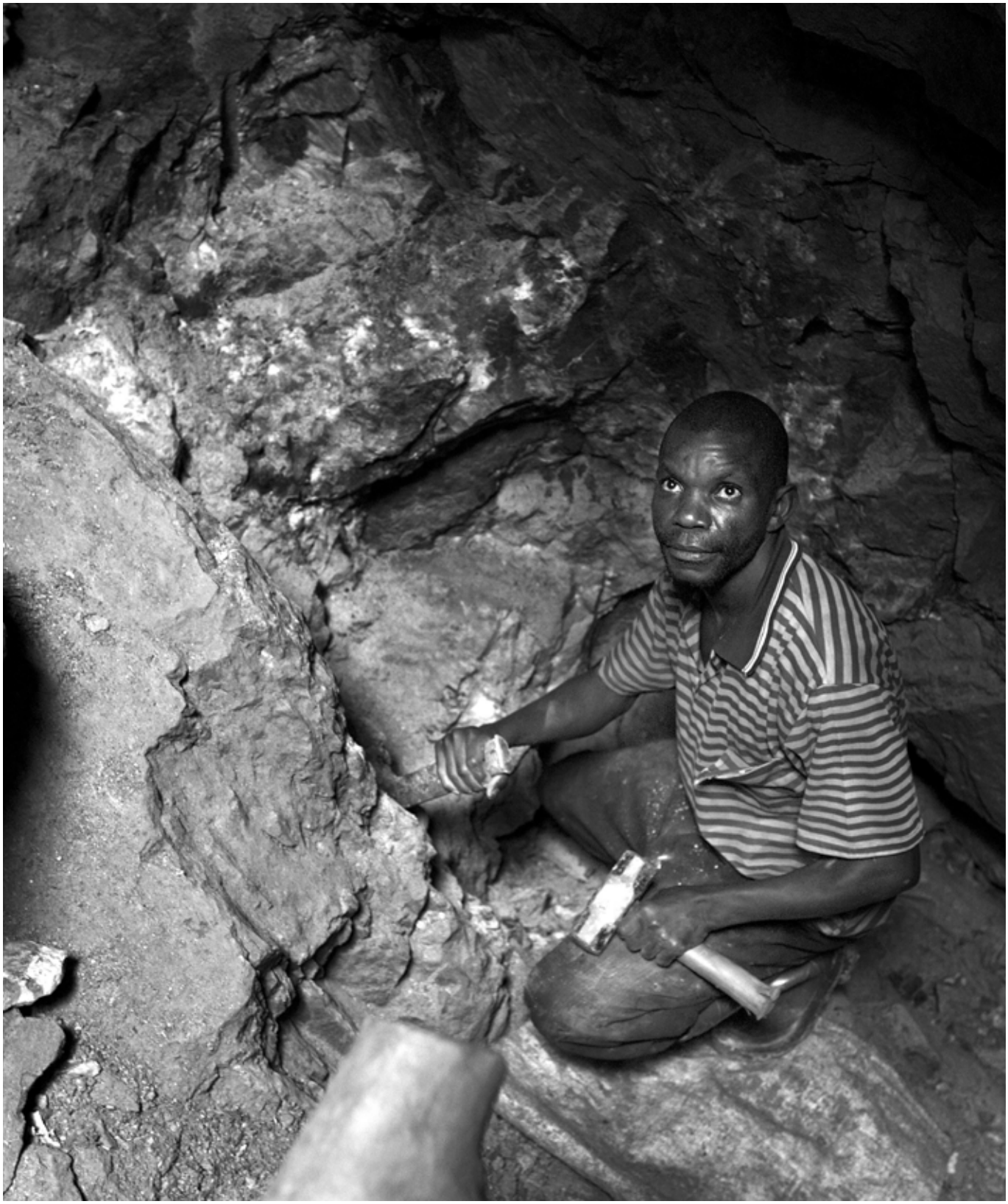

Bondo/ Banalia

Les sites miniers dans les deux territoires de Bondo et de Banalia sont très isolés et seulement reliés par de mauvaises routes au sud-est où le prochain centre de négoce est à Kisangani, à 600 km. Baye et Seminor sont les principaux sites de mines d'or de Bondo, tandis que Panga et Mangi sont les centres de Banalia. Certains pays industrialisés ont commencé l'exploitation d'or dans cette zone pendant la période coloniale, mais l'installation belge est rapidement tombée en ruine après l'indépendance. L'exploitation minière artisanale informelle actuelle a commencé dans les années 1980 dans le cadre de la zaïrianisation de l'industrie minière.

Plus de dix mille mineurs artisanaux ont été attirés vers ces régions éloignées. Dans l'esprit des chercheurs d'or, les prix enregistrés sur les marchés mondiaux d'or incitent à faire ces voyages de longues distances et à endurer les épreuves. Les services gouvernementaux et les fonctions de supervision n'ont pas suivi le rythme de l'afflux massif des mineurs artisanaux. Bien que SAESSCAM ait déployé 150 agents dans tous les secteurs de la province, bon nombre d'entre eux ne sont pas officiellement sous contrat et la plupart d'entre eux voit leurs salaires mensuels que quelques fois par an. Sur les rares occasions où les salaires sont payés, même des agents supérieurs reçoivent seulement 30 USD par mois.

L'état déplorable de la surveillance du gouvernement s'étend au CEEC, une agence qui a généralement tendance à être proactive. Selon le Chef du bureau de CEEC/Kisangani, aucune entreprise exportatrice d'or qui fonctionne à Kisangani n'a demandé de licences légales pour faire des affaires. La production totale des mineurs artisanaux quittent donc illégalement le pays sans avoir été correctement taxée.

Les agents non rémunérés responsables de la surveillance et de l'application des lois provinciales se sont transformés en prédateurs affamés qui font régulièrement des descentes dans les camps miniers artisanaux avec des ordres fictifs et des demandes de paiement. « Les contradictions flagrantes dans leurs prétendus systèmes d'imposition et la multiplicité des services gouvernementaux ne les empêchent pas de procéder à ce qu'ils veulent ce jour là », déclare un mineur de Buta du nom de Bruno Masebu Ngboyo. « Les agents du SAESSCAM ne se déplacent pas pour aider et ni instruire les mineurs artisanaux. Ils sont simplement là pour nous demander de l'argent, souvent sans aucun reçu. »

Selon les mineurs, même les agents du gouvernement ne sont pas correctement organisés. « Ils nous obligent de payer des frais exorbitants de 25 USD pour un permis d'exploitation minière artisanale », affirme Ismaël Marmalaba, un mineur de Baye, « mais le plus souvent, ils n'ont pas de formulaires de demande. » Les mineurs artisanaux sont censés payer de toute les façons. Les mineurs qui souhaitent obtenir des preuves de leur paiement ne reçoivent aucune aide. Pour Marmalaba la conclusion est inévitable: « Il n'y a rien de légal ici. »

Un autre mineur, Jean Ngbangbo le confirme : « Nous sommes abandonnés par l'État et aucune loi nous protège. » L'anarchie s'étend profondément dans la vie de travail de chaque mineur, comme Ngbangbo et Marmalaba l'expliquent: « Dès que nous commençons à trouver de l'or dans une mine nouvellement creusée, un administrateur local peut apparaître au nom des propriétaires fonciers pour nous chasser. »

Les mineurs doivent également considérer que la Brigade de Discipline est envoyée contre eux. Ceux-ci sont des policiers mal formés qui ont tendance à créer beaucoup de problèmes. Les soldats des FARDC et la police normale peuvent causer des problèmes de sécurité encore plus graves. Un mineur de Buta du nom de Bruno Masebu Ngboyo dit aux chercheurs de SARW que : « Les militaires ne sont pas déployés en permanence sur nos sites miniers. Mais à chaque fois qu'ils s'y présentent, ils commencent à piller nos camps et si nous nous opposons, ce sont des arrestations arbitraires qui s'en suivent. C'est toujours un moment de terreur pour nos familles. »

Un mineur affirme de manière laconique que : « C'est la loi de la jungle. »

UN MINEUR AFFIRME DE MANIÈRE LACONIQUE QUE :

« C'EST LA LOI DE LA JUNGLE. »

CONCLUSION: DE L'OR DES CONFLITS À L'OR CRIMINEL

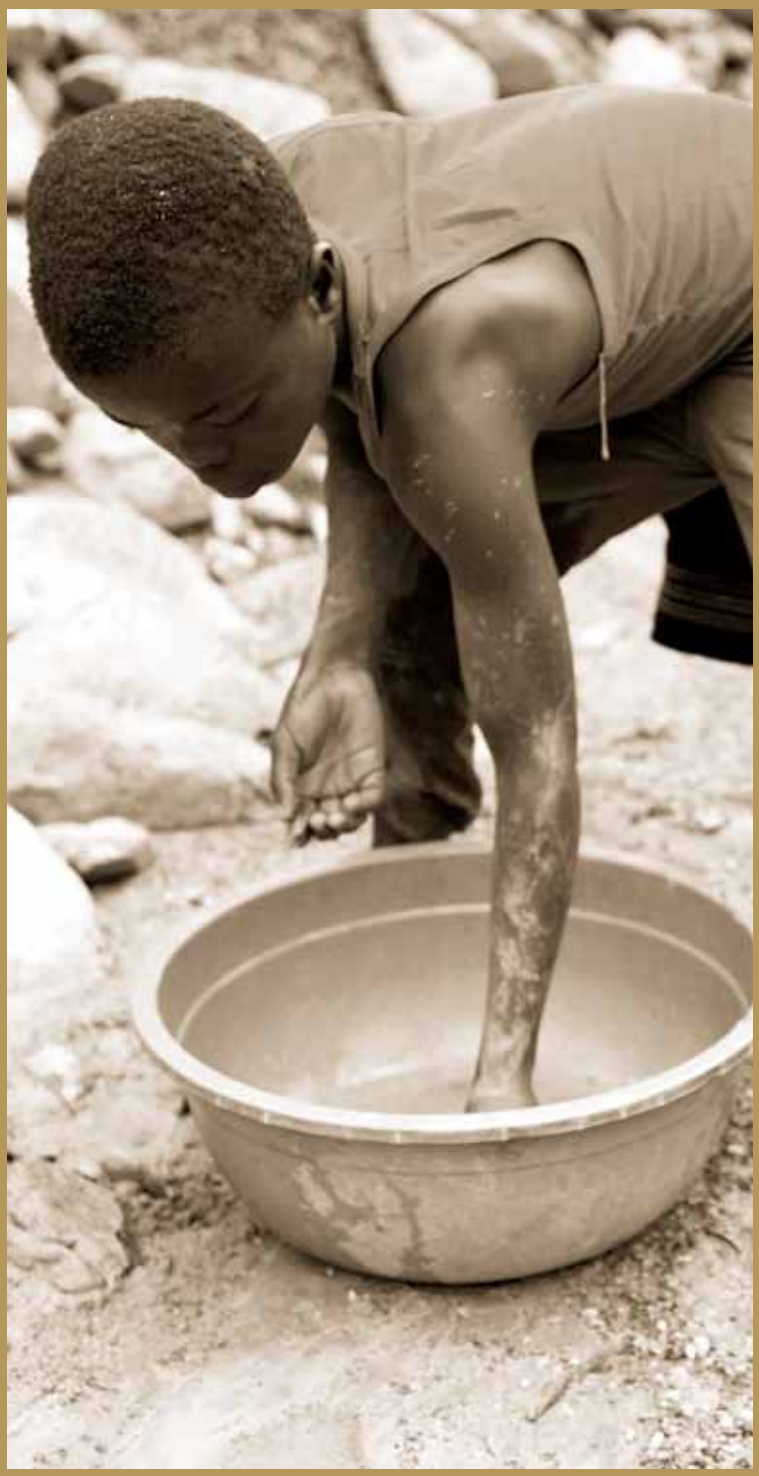

Les mines d'or artisanales des communautés des Kivus, du Maniema et de la Province Orientale sont sous l'emprise d'une ruée vers l'or historique avec tous les symptômes classiques applicables: les migrations chaotiques, une mauvaise hygiène et des conditions de santé précaires dans les zones d'extraction d'or, les dangereuses méthodes d'excavation des mines entraînant des décès fréquents, et l'accroissement de l'exploitation criminelle de l'ensemble du processus, tandis que les passifs environnementaux à échoir sont incalculables. Bien que l'exploitation des mineurs artisanaux et à petite échelle se poursuive, l'identité de ceux qui sont responsables a maintenant changé. Ils ne sont plus les seigneurs de guerre et les chefs de milices, mais des administrateurs gouvernementaux, des membres des FARDC, des organismes sécuritaires, et de nombreux commerçants régionaux.

L'or est incontestablement le poumon économique de l'Est de la RDC et pourrait être la force motrice de la croissance et de développement socio-économique dans la région, mais le gouvernement n'a aucune présence institutionnelle crédible et fiable, manque de données statistiques, et n'a pas devéritable plan pour administrer correctement le secteur. Inévitablement, tous les efforts de mise en œuvre des politiques pour la gestion du secteur informel de l'or sont inefficaces.

Le résultat est que les chercheurs d'or de la RDC n'ont pas bénéficiés d'améliorations notables malgré les évolutions du contexte économique et sécuritaire. La restructuration des organismes gouvernementaux, en partie soutenu par la communauté internationale, afin d'accroître la surveillance, les records du cours de l'or sur les marchés internationaux et l'établissement de la paix dans la plupart des zones d'exploitation aurifère, sont autant de point positifs.

Cependant, dans la plupart des cas, les mineurs artisanaux et à petite échelle ne sont pas mieux lotis que sous le règne chaotique des milices et dans de nombreux domaines, ils sont moins bien lotis. Il est temps pour le gouvernement de la RDC d'agir pour assurer la paix et la sécurité et permettre une exploitation de l'or axé sur la croissance économique des provinces de l'Est.

RECOMMANDATIONS

1

ARRÊTER L'EXPLOITATION CRIMINELLE DU SECTEUR DES MINES D'OR

L'une des questions centrales auquelle ce rapport a tenté de répondre était de savoir si les groupes illégalement armés et milices continuent de représenter la plus grande menace pour les exploitants artisanaux d'or et à petite échelle. À l'exception de quelques petites mines d'or détenues par M23, les groupes Maï Maï autour de Walikale, l'occupation la plus récente du FPJC de Gety en Ituri, et les conséquences inhérentes à l'instabilité persistante le long de l'axe Uvira-Fizi-Kilembe, la réponse est clairement non. Les groupes armés qui survivent ne représentent qu'une faible fraction du nombre de combattants précédents. Un régiment bien formés des peut suffir pour maîtriser avec succès ces bandes de combattants armés.

Les groupes armés sont toujours présents et sont d'itinérance dans l'Est de la RDC. Tant qu'ils ne sont pas arrêtés, il y aura des pertes continues vies, des moyens de subsistance et des violations des droits humains dans la région. Certaines communautés (comme les chercheurs SARW ont appris, par exemple, à Kalehe) sont chassées par bandes de FARDC qui se cachent habituellement dans les forêts environnantes. Parfois, leur seul choix est d'échapper à la banditisme par la fuite. Indépendamment de la façon dont sont localisées ces menaces contre les communautés, il est signalé un inacceptable manque de volonté politique de la part du gouvernement national d'arrêter l'anarchie et de protéger ses citoyens.

Toutefois, aussi grave que le problème des groupes armés est dans certaines régions, le feu des projecteurs qui continuent d'être fixés sur eux détourne l'attention des vrais réformes et des tâches qui devraient être accomplies. Les recherches de SARW montrent que les défis réels auxquels font face les exploitants artisanaux de l'or et à petite échelle et les communautés dans leur ensemble sont les suivants:

1. Actes criminels commis par des membres FARDC et d'autres agences gouvernementales;
2. L'impunité généralisée en ce qui concerne la plupart des violations des droits de l'homme et des lois de la République;
3. L'extorsion systémique dans le secteur d'exploitation informelle des mines d'or; et
4. Près de 100 pour cent de l'or exporté illégalement.

La plupart des exploitaux artisanaux des mines d'or et à petite échelle qui ont été interviewés affirment qu'ils ne sont plus confrontés à des menaces et des pillages des milices meurtrières. Au lieu de cela, ils sont confrontés quotidiennement à des hordes de fonctionnaires corrompus, des fonctionnaires et forces de l'ordre ou du personnel de sécurité, qui ont viennent tout arracher à coups de taxes illégales et des frais des mineurs. Ceci est sans compter les pots de vin et les extorsions de fonds - sans qu'il ne soit fourni des services significatifs en retour.

Le gouvernement congolais doit prendre des mesures urgentes pour arrêter les abus criminels sur les mineurs par ce fléau de bureaucrates et d'agents de la sécurité.

2

ASSURER UNE PROTECTION PHYSIQUE AUX EXPLOITANTS ARTISANAUX

L'exploitation criminelle des mines d'or (et le secteur minier en général) dans l'est du Congo n'est pas surprenant. En particulier, il est absurde d'attendre que les FARDC et autres services de sécurité gardent des montagnes d'or avec des soldats qui sont rarement payés, mal nourris et sous-équipés. Les dirigeants Congolais qui demandent à des militaires ou des agents de sécurité mal rémunérés de servir dans des espaces de production artisanale de l'or qui valent plus de 1 milliard de dollars jouent un jeu cynique avec les soldats et les mineurs - et avec le développement dans la région.

Depuis que le volume de la production artisanale et à petite échelle des mines d'or de l'Est de la RDC n'est pas statistiquement définis, son importance pour l'économie régionale est largement perdue. En conséquence, la nécessité d'une protection physique efficace de ces mineurs d'or artisanaux et à petite échelle n'entre pas dans le dialogue national.

L'un des rôles de SAESSCAM est d'évaluer le rendement des mineurs artisanaux et à petite échelle. En raison de son incapacité totale à s'acquitter de son mandat, une mosaïque de données alternatives, mais incomplète doit

être utilisée. Le nombre de mineurs d'or artisanaux, le volume de leur production, ainsi que le niveau de leur contribution à l'économie de la RDC a été évalué par une étude de la Banque Mondiale[44] qui a montré une production annuelle de 12 000 kg d'or pour l'année 2008 en Ituri dans la Province Orientale, et dans les deux Kivus. Si l'on utilise l'estimation de la Banque mondiale de 12 tonnes d'or produites par an, multiplié par le prix de 500 USD l'once en de mai 2008, la valeur des exportations aurait été d'environ 187 millions USD. On en déduit que l'étude de la Banque Mondiale doit avoir supposé qu'environ 115 000 mineurs artisanaux d'or existaient dans ces provinces. Promines estime que pour toutes les catégories d'exploitations minières informelles (y compris l'or, l'étain, le cuivre, le cobalt, le diamant), il y a entre 370 000 et 600 000 mineurs artisanaux en activité au Katanga, dans les deux Kivus et en Ituri. International Alert, qui a travaillé en collaboration avec les ONG belges IPIS pour la Direction Générale pour le Développement de la Commission Européenne, a conclu dans une analyse sur les sites miniers aurifères du Katanga, du Maniema et d'Ituri que chaque mineur pourrait produire 0,5 grammes d'or par jour[45].

SARW ne s'hasarde pas de deviner le nombre d'orpailleurs artisanaux et à petite échelle qui sont actuellement actifs. Toutefois, il souhaite offrir certains calculs pratiques. En effet, SARW estime qu'au regard du prix de l'or avec la même productivité et le nombre d'orpailleurs que la Banque Mondiale avait évalué en 2008, la production actuelle serait maintenant d'une valeur de 500 millions de Dollars par an. Dans des conditions beaucoup plus favorables de paix et la valorisation des prix de l'or sur le marché, il est probable qu'un nombre plus important de chercheurs d'or artisanaux soit actif comparé à la période du rapport de 2008[46]. Il ne serait pas surprenant si leur production totale était 2 à 3 fois plus élevée, avec des revenus estimatifs de 1 à 2 milliards de Dollars par an.

Si le gouvernement fournissait une protection physique adéquate, ces chiffres seraient probablement encore plus élevés et l'impact du secteur sur l'économie encore plus grande de la région.

Le gouvernement congolais et la communauté internationale devraient réaffecter les fonds de la lutte contre la variété des groupes armés à l'appui des régiments des FARDC légitimes.

3

PROTÉGER LES EXPLOITANTS ARTISANAUX D'OR ET À PETITE ÉCHELLE DES RACKETTEURS

Dans son étude de 2010, Promines déclare que l'exploitation minière artisanale est l'un des moyens de subsistance les plus importants de la RDC et a un rôle potentiellement important à jouer dans l'économie du pays, si l'application de la réglementation et son impact peuvent être améliorées.[47]

Cependant, les pratiques et les règlements sont actuellement ligués contre les exploitants des mines d'or. Les entreprises commerciales dominantes de l'Est privent les orpailleurs des avantages naturels qui devraient leur revenir en tant qu'initiateurs de l'exploitation de l'or. Les marchands, qui opèrent habituellement à travers des réseaux commerciaux monopolistiques dans une région, achètent l'or brut à partir des mineurs et leur revendent des denrées alimentaires et des biens de consommation en monnaie congolaise. Dans ce processus, ils tirent plus de profits de ces transactions en abusant de leur pouvoir d'achat. Lorsque les commerçants achètent l'or brut, ils le sous-évaluent généralement et augmentent le taux du Dollar américain par rapport à la monnaie congolaise. Quand ils vendent des denrées alimentaires et des biens, ils augmentent les prix et bénéficient de la monétisation de l'or pour acheter leurs fournitures à l'étranger. En conséquence, ils évitent tous les frais dûs aux échanges de devises et conservent ainsi un plus grand pouvoir d'achat en s'appuyant sur ce que la production d'or dans l'Est du Congo offre. Les marchands sont gagnants aux deux extrémités et en profitent, même pendant les périodes de dévaluation monétaires des dernières années[48]. Les mineurs perdent dans les deux sens, en tant que vendeurs d'or brut et acheteurs de nourriture, d'outils et d'autres marchandises (voir les tableaux 1, 3, 4 et 5).

Toutes ces conditions s'ajoutent à une situation de généralisation de l'exploitation des minerais congolais. Les principaux moyens par lequel ils sont exploités sont représentés dans le tableau suivant, qui montre que les mineurs artisanaux et à petite échelle sont classés par trois principales activités économiques.

Étant donné le rôle sordide de nombreux agents du gouvernement, mandatant leur imposer un contrôle des prix sera très probablement atteindre des conséquences imprévues et négatives. Cependant, les dirigeants politiques et communautaires doivent relever le défi de toute façon et à tout le moins lancer un débat national sur l'amélioration des mécanismes de protection des consommateurs. Lorsque les lois existantes sont applicables, ils devraient également encourager les actions répressives contre les trafiquants criminels.

ACHAT DE BIENS ET DE DENRÉES ALIMENTAIRES	EXPLOITATION MINIÈRE	VENTE D'OR BRUT
Frais de transports exagérés	Surtaxes illégales sur les permis de creuseur artisanal	Paie pour Prix d'or défavorables
Taux de change défavorable FC: USD	Impôts, taxes et autres frais extra-juridiques payés aux agents du gouvernement	Paie pour Méthodes défavorables pour peser l'or
Péages routiers légaux et illégaux pour se rendre chez les marchands et à l'exploitation minière	Frais payés aux Chefs traditionnels	Paie pour l'évaluation défavorable du contenu de leur or brut
	Frais payés au gestionnaire ou le superviseur du site minier	Pay for unfavourable currency exchange rate
	Paie les frais d'admission à la mine	Péages routiers légaux et illégaux pour se rendre chez les acheteurs d'or et à l'exploitation minière
	Paie ration militaire aux FARDC	
	Peut être soumis à l'extorsion de fonds par des groupes armés illégaux	

Tableau 7: *Les formes d'exploitation des mineurs artisanaux et à petite échelle*

4

RÉORGANISER OU FERMER LE SAESSCAM

La présente recherche de SARW identifie deux facteurs qui soumettent les mineurs artisanaux et à petite échelle à l'exploitation illégale et injuste la plus considérable :

1. Les principales sociétés commerciales qui dominent l'importation des marchandises et l'exportation de l'or;
2. Les divers agents des structures gouvernementales.

Alors que la cupidité proto-capitaliste des opérateurs commerciaux ne surprend personne, le rôle parasite des représentants du gouvernement ne peut être excusé. Dans le classement des organismes gouvernementaux les plus scandaleux, la présente recherche de SARW établit que les agents de Service d'Assistance et d'Encadrement et Small Scale Artisanal Mining (SAESSCAM) sont en tête de liste, suivis de près par les fonctionnaires des divisions minières provinciales et l'ANR.

En 2003, lorsque le SAESSCAM a été créé, il avait pour mandat d'aider le secteur minier artisanal et à petite échelle. SAESSCAM existe pour:

- favoriser le développement économique du secteur minier artisanal et à petite échelle;
- veiller à ce que les besoins de formation et d'assistance technique soient pris en compte pour renforcer les capacités du secteur;
- surveiller le flux des minerais produits par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle des mines aux points de vente;
- veiller à ce que la commercialisation des minerais et minéraux soit faite selon les voies légales;
- veiller à ce que les impositions de l'exploitation minière artisanale soient collectées pour l'État;
- soutenir la création de coopératives minières artisanales;
- aider les mineurs artisanaux et à petite échelle à opérer conformément aux lois de la RDC;
- travailler en collaboration avec d'autres services publics et le Ministère des Mines dans la conception, la production et l'acquisition d'équipements appropriés pour les mineurs artisanaux et à petite échelle;
- améliorer la qualité et la quantité de la production des mineurs artisanaux et à petite échelle;
- diffuser les recommandations relatives à la sécurité des sites miniers artisanaux et pour s'assurer qu'elles sont respectées;
- assurer l'intégration des femmes dans le secteur minier artisanal et à petite échelle;
- encourager les mineurs artisanaux et à petite échelle à investir dans d'autres secteurs économiques;
- participer à la création de sources de crédit et de fonds pour promouvoir l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

La mise en service des agents du SAESSCAM a pris beaucoup plus longtemps que prévu, et selon tous les agents interrogés par les chercheurs de SARW, une fois qu'ils sont déployés dans les régions minières, ils reçoivent rarement des salaires.

Bien que l'absence de rénumération ne soit pas une excuse, elle peut expliquer le cynisme avec lequel la plupart des agents du SAESSCAM opèrent. Pendant plusieurs jours, les chercheurs de SARW ont eu l'occasion de travailler avec le superviseur du SAESSCAM d'une province entière et de l'observer de près. Il n'a jamais entrepris aucune tentative pour expliquer comment il avait l'intention d'appliquer ne serait-ce qu'un seul point du mandat du SAESSCAM.

Les faiblesses du SAESSCAM et de ses agents qui sont enclins à la corruption n'est pas un nouveau constat. Une étude réalisée en 2010 par Promines établit ce qui suit:

Il y a de nombreuses irrégularités dans l'application des régimes fiscaux appliqués à l'exploitation minière artisanale et aux minérais qui y sont produits, y compris les différences entre les provinces. L'exploitation minière artisanale est particulièrement sujette à l'imposition illégale qui est un fardeau énorme pour les mineurs et les négociants ; cependant, paradoxalement, elle constitue un moyen de répartition de la richesse au niveau communautaire et comble le fossé dans le paiement de nombreux services gouvernementaux. Les cas les plus extrêmes de la taxation illégale incluent jusqu'à 30 pour cents de part des produits pour les autorités avec certains « travaux communautaires » imposés pour payer les services de sécurité.[49]

La responsabilité d'un secteur d'exploitation minière artisanale et à petite échelle qui fonctionne bien incombe au gouvernement de la RDC et à ses partenaires au développement. Compte tenu de la négligence à long terme d'intégrer le SAESSCAM dans une unité gouvernementale fonctionnelle, il s'avère que certaines mesures doivent être prises immédiatement. La solution évidente consiste à réorganiser le SAESSCAM ou le supprimer entièrement.

Une première action raisonnable que pourrait poser le Ministre des Mines doit être celle de prescrire une vérification des comptes et un système de gestion de haut en bas par plus de cinq experts en gestion de nationalité congolaise soutenus administrativement et financièrement par Promines et le Ministère des Mines. Les termes de référence des auditeurs doivent être rédigés en tenant pleinement compte du fait que le mandat actuel du SAESSCAM est peut-être irréaliste et nécessite des modifications importantes. Les principes directeurs de toute réorganisation du SAESSCAM doivent être précis : il ne peut avoir embauche d'un agent de l'Etat, si le salaire n'est pas garanti; ni effectuer aucun déploiement d'agents de l'Etat dans le secteur aussi longtemps que l'infrastructure nécessaire pour faire le travail n'est pas en place et chaque agent doit être testé et certifié pour sa compétence à exécuter son travail avec intégrité.

Enfin, le Ministère des Mines doit revoir ses mécanismes de contrôle interne. Les échecs accablants du SAESSCAM étaient évidents depuis longtemps et auraient dû interpeler le Ministre pour des interventions décisives.

RÉFÉRENCES DE LA FIN DE L'OUVRAGE

1. En Octobre 2011 Banro Corporation a commencé la première et jusqu'ici la seule production industrielle de l'or en RDC à sa mine Twangiza au Sud-Kivu
2. Enrico Carisch a siégé au sein Groupe d'Experts sur la RDC et au sein d'autres groupes d'experts de l'ONU en Somalie, au Libéria et au Soudan (2003-2010). Commandée par le ministère allemand pour le développement économique et Technichal, il a travaillé comme conseiller et consultant sur les mécanismes naturels de certification des ressources pour le Ministère des Mines de la RDC et la CIRGL.
3. L'organisation administrative de la RDC est structurée en provinces, districts, territories et collectivités (certains officiels locausx utilisent égalemanet les termes << secteurs >> et << groupments >>). Les chercheurs de SARW ont généralement interagi avec les cadres supérieurs des territoires et les collectifs.
4. De Novembre 2011 a Février 2012, le taux de change était de US $ 1:920-950 FC.
5. Les onze États membres sont les suivants: Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie.
6. Groupes d'Experts de l'ONU ou des groupes d'experts sont de petites unités indépendantes qui surveillent le respect des sanctions du Conseil de sécurité des résolutions qui contiennent généralement un embargo sur les armes et un certain nombre de mécanismes de soutien, telles que le gel des avoirs, des interdictions de voyage, et d'autres. Ces mécanismes de surveillance des sanctions ne doit pas être confondu avec le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC, qui étaient une expérience de courte durée lorsqu'aucun mandat des sanctions n'existait.
7. Voir les rapports du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la RDC sous S/2005/36, S/2005/436, S/2006/53, S/2006/525, S/2007/423, S/2009/603 et plus particulièrement Human Rights Watch, La Malédiction de l'Or, mai, 2005.
8. Un coup de fouet en peau d'hippopotame, utilisé par les surveillants pour punir et intimider les villageois. Parfois, les ongles y étaient attachés à son extrémité pour causer des blessures très profondes et douloureuses.
9. "Get Gold from Congo Mines, Los Angeles Herald, 26 août, 1906 (Obtenir l'or des Mines du Congo)
10. D. Northrup "La fin de l'esclavage en Afrique" à Miers Suzanne et Roberts, Richard L. Eds. 1988 La fin de l'esclavage dans l'Est du Congo belge. University of Wisconsin Press Madison
11. Au fil du temps, le sens des abréviations SOKIMO et OKIMO ont changé. Les trois significations les plus couramment rencontrées sont: la Société Minière de Kilo-Moto, Société des Mines de Kilo-Moto, et l'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto.
12. Conseil de Sécurité de l'ONU 24 january 2000 Transcript de la Réunion 4092 à 10h S/PV.4092
13. Conseil de Sécurité de l'ONU 24 january 2000 Transcript de la Réunion 4092 à 10h S/PV.4092
14. Voir Rapport de Mission du Conseil de sécurité S2000/416, en date du 11 mai 2000 et S/2000/20, qui est la Déclaration du Président du Conseil de sécurité de 2 Juin 2000
15. Conseil de Sécurité, S/2001/357, paragraphe 15 du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC.
16. S/2002/1146 Annexe I-III; Conseil de sécurité, Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC.
17. Protéger, Respecter et Remédier: un cadre pour les droits de visite et humaines, RSSG de l'ONU pour les droits de visite et humaines, le professeur John Ruggie, adoptée par le Conseil des droits humains en juin 2008, Fit for Purpose (Bon pour un but, RAID, novembre 2008
18. Texte de Arrête Ministérielle 2503 voir Journal Officielle de la République du Congo http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2007/Sommaires/JO.15.02.2007.n4.pdf
19. Le 1er novembre 2005, le Conseil de sécurité a énuméré les individus suivants pour des sanctions visant à restreindre leurs transactions financières et liberté de mouvement: Frank Kakolele Bwambale, Jérôme Kakwavu Bukande, Germain Katanga, Thomas Lubanga, Khawa Panga Mandro, Douglas Mpano, Sylvestre Mudacumura, le Dr Ignace Muwanashyaka, Jules Mutebusi, Matthieu Cui Ngudjolo, Floribert Ngabu Njabu, Laurent Nkunda, Bosco Ntaganda.
20. Conseil de sécurité, S/2005/436, paragraphe 87-88, Rapport du Groupe d'experts sur la RDC.
21. S/2007/423 paragraphe 128 et 173 dans le rapport du Groupe d'experts sur la RDC; Conseil de sécurité.
22. Les problèmes de certification et la traçabilité du cuivre et du cobalt, Lubumbashi, Mot de la fin. Par Gorus Jan, Thierry De Putter, Colloque international scientifique sur la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier. 11 et 12 avril 2007; Groupe de travail sur les ressources minérales en Afrique centrale, publié par le ministère des Affaires étrangères, Bruxelles.
23. La position presidential du Conseil de Securite sur le maintien de la paix et securite internationale http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=s/PRST/2007/22
24. Les discussions et les accords intiaux entre l'Allemagne et la RDC ont eu lieu en 2008, et avec la CIRGL.
25. «Umoja Wetu» était une opération militaire conjointe des FARDC, du MONUC et des Forces Rwandaises de Défense pour évincer les groupes illégalement armés de la RDC.
26. Typiquement, ce sont les entreprises qui sont cotées à l'une des bourses américaines, ou (en d'autres termes) les entités qui recueillent des fonds sur les marchés publics. Sociétés privées n'ont aucune obligation de déclaration SEC.
27. Six mois plus tard, le 1er mars 2011, la mesure de suspension fut levée.

28. Centre de Négoce sont actuellement organisées et à proximité des zones minières majeures et devraient servir de centres commerciaux sécurisés pour les minéraux auxquels les commerçants inscrits seront admis. Le système des centres est en cours de construction avec l'appui de l'ONU et seront protégés par la MONUSCO et les forces de sécurité congolaises.
29. S/2011/738, Rapport du Groupe d'Experts du Conseil de Sécurité sur la RDC
30. La répartition administrative de la RDC est inégale à travers le pays. Par exemple, le Nord et le Sud-Kivu ainsi que Maniema (qui faisaient tous partie de la province du Kivu) n'ont pas de districts. L'ordre du haut ver le bas est le suivant : la province (mairies, qui s'applique uniquement dans les zones urbaines), les villes (commune ou groupement incorporé qui ne s'applique que dans les zones urbaines), territoriale (qui s'applique pour les zones rurales), district (territoire), cité, chefferie ou chefferie de collectivité ou de secteur, de groupement, village.
31. Dans cette région, c'est le plus haut grade pour un agent administratif.
32. La petite corruption est un terme utilisé en RDC pour décrire la corruption qui est principalement motivée par le manque de revenus pour employés de l'Etat de bas niveau. Cette pratique largement tolérée a maintenant atteint des niveaux où les Congolais paient souvent une petite somme à un agent de l'Etat sans que ce dernier ait même à le demander. La « petite Corruption» est opposée à la « grande corruption » des hauts responsables gouvernementaux qui prennent des pot-de-vins substantiels pour faire des faveurs.
33. Wikileaks Cable Réf. http://wikileaks.org/cable/2009/05/09KINSHASA462.html transmis par l'Ambassadeur américain William Garvelink J. - Sujet: Questions minières dans le Nord-Kivu.... et Rwandaphonie
34. Les Tutsi du Sud-Kivu sont différents des autres groupes tutsis du Nord-Kivu. La migration des Banyamulenge au Sud-Kivu a commencé il y a 200 ans et a conduit à une identité ethnique distincte et linguistique. De plus en plus, les Banyamulenges se sont impliqués eux-mêmes profondément dans les conflits ethniques, économiques et politiques qui ont déclenché des séries de violences et de guerres répétées.
35. L'Économie du Sud-Kivu 1990-2000 : Mutations Profondes Cachées par une Panne, Didier De Failly, Bukavu, avril 2000 ; L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 1999-2000
36. Rapport du Group des Experts des Nations Unies sur la RDC S/2009/603, paragraphes 231-239
37. S/2009/603, Rapport du Groupe d'Experts sur la RDC, l'Annexe 124 établit que le colonel Samy Matumo a à sa charge d'être le « responsable direct et commande le recrutement d'enfants et leur maintien dans les rangs de la 85e brigade sous son commandement [et] Le travail forcé, y compris l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la mine de Bisiye »
38. Tola est une mesure de poids qui a pris naissance en Asie du Sud, mais est largement utilisée à travers l'Asie et l'Afrique. 1tola est l'équivalent de 11.663 grammes [8038], même si dans la pratique la valeur exacte est souvent manipulée.
39. The Curse of Gold, (la Malédiction de l'Or) Human Rights Watch, mai 2005
40. SARW va revoir cette estimation car ses chercheurs continuent à travailler dans le domaine et à obtenir des données plus détaillées. Toutefois, si l'estimation initiale de 2000 FPJC est vraie cela impliquerait une expansion significative du groupe sur l'estimation la plus récente de 80-120 (ONUDC, le crime organisé et l'instabilité en Afrique Centrale, octobre 2011).
41. Projet Mongbwalu, plan d'engagement des parties prenantes, par SRK Consulting, août 2011.
42. Un tribunal pour enfants a été installé à Bunia en avril 2011
43. Les estimations pour la teneur en or réelle dans ces opérations minières à ciel ouvert varient entre moins d'1 g/t jusqu'à 2g/t. ce qui signifie qu'un sac de 100 kg peut contenir entre un dixième et un cinquième d'un gramme d'or.
44. République Démocratique du Congo - La croissance de la gouvernance dans le secteur minier; Rapport n° 43402-ZR, Banque Mondiale, Département chargé des produits pétrolier/gaziers, miniers et chimiques, AFCC2, Région Afrique; mai 2008.
45. The complexity of resource governance in a context of state fragility: An analysis of the mining sector in the Kivu hinterlands, page 14; par IPIS / International Alert; novembre 2010. La complexité de la gouvernance des ressources dans un contexte de fragilité de l'État: Une analyse du secteur minier à l'intérieur du pays du Kivu
46. En 2008, le CNDP, FDLR, PARECO et divers groupes Maï Maï ont occupé de vastes zones des régions minières des Kivus et beaucoup d'autres. La production d'or n'a pas été enregistrée, mais les populations des sites miniers d'or ont été fréquemment déplacées.
47. Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo; Étude Promine par Pact Inc. juin 2010 (Exploitation minière artisanale en République Démocratique du Congo)
48. En 2008, la valeur d'1 USD était de 500 Francs Congolais; aujourd'hui, elle est de 950 Francs Congolais. En plus de cette perte importante, le Dollar américain a chuté d'environ 30-50 pour cents sur le marché mondial, causant d'importants changements dans les prix des matières premières et des aliments.
49. « Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo »; Sommaire - page 5; Étude Promine faite par Pact Inc. juin 2010. (Exploitation minière artisanale en République Démocratique du Congo)

SARW
Southern Africa Resource Watch

La mission de SARW est de s'assurer que l'extraction de ressources naturelles en Afrique Australe contribue réellement à un développement durable, qui tient en compte les besoins actuels sans pour autant compromettre ceux des générations futures.

Les objectifs de SARW ont été définis comme étant:

De contrôler la conduite des sociétés et des états lors de l'extraction et de la valorisation des ressources naturelles dans la région d'Afrique Australe, en particulier pour évaluer notamment dans quelle mesure ces efforts contribuent au développement humain durable dans la région;
D'attirer l'attention sur la dynamique spécifique de l'extraction des ressources dans la région d'Afrique Australe;
De fournir aux chercheurs, aux décideurs et aux militants de la justice sociale, surtout dans les milieux universitaires et civiques une plate forme d'actions, de coordination et d'organisation, dans le contrôle et le renforcement de l'obligation de rendre compte pour les états et les sociétés en ce qui concerne l'extraction des ressources naturelles;
D'accroitre la sensibilisation générale ainsi que l'intérêt public sur les questions relatives à l'extraction des ressources naturelles et leur impact sur les moyens d'existence et de développement humain en Afrique Australe;
De mettre l'accent sur les relations entre les activités d'extraction des ressources naturelles et les droits de l'homme tels qu'ils ont cours sur terrain, et de développement des efforts de plaidoyer qui engagent cette réalité.

www.gold.sarwatch.org